



ÉTAT DES LIEUX

Commune de Saint-Palais-sur-Mer

Démarche « Villes Amies des Aînés »



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Chapitre SOMMAIRE | 1 |
| GLOSSAIRE | 5 |
| A. INTRODUCTION | 6 |
| L'Organisation mondiale de la santé et le vieillissement actif | 6 |
| Présentation de la démarche « amie des aînés » et des huit thématiques VADA..... | 6 |
| B. CONTEXTE TERRITORIAL..... | 9 |
| 1) Présentation du contexte local | 9 |
| 1.1) Genèse de la démarche « amie des aînés » sur le territoire : historique, objectifs et enjeux 9 | |
| 1.2) Instances de gouvernance : objectifs, participants et fonctionnement..... | 10 |
| 2) Présentation de la démarche méthodologique | 11 |
| C. PORTRAIT STATISTIQUE DE TERRITOIRE..... | 13 |
| 1) Contexte régional, départemental et intercommunal : éléments de cadrage | 13 |
| 1.1) Aspects géographiques..... | 13 |
| 1.2) Dynamiques démographiques..... | 19 |
| 2) Contexte communal | 21 |
| 2.1) Dynamiques Démographiques | 21 |
| 2.2) Analyse socio-économique | 25 |
| 2.3) Analyse démographique par quartier..... | 37 |
| D. PORTRAIT THÉMATIQUE..... | 38 |
| Chapitre 1 Espaces extérieurs et bâtiments..... | 38 |
| 1) Contexte territorial – projet urbain | 39 |
| 2) La voirie..... | 39 |
| 3) Espaces verts..... | 41 |
| 4) Équipements et propreté..... | 41 |
| 4.1) Les structures de repos et le mobilier urbain | 42 |
| 4.2) Les toilettes publiques | 43 |
| 4.3) Les fontaines à eau potable | 43 |
| 4.4) Les cimetières..... | 44 |
| 5) Sécurité et sentiment de sécurité..... | 44 |
| 6) Bâtiments | 47 |
| 6.1) La politique municipale d'accessibilité..... | 47 |
| 6.2) Le patrimoine historique et architectural | 47 |
| 6.3) Les locaux climatisés | 48 |
| 7) Espaces extérieurs et bâtiments - Synthèse des atouts et faiblesses..... | 49 |
| Chapitre 2 Habitat | 50 |

| | | |
|------|---|----|
| 1) | Politique municipale d’habitat..... | 50 |
| 2) | Adaptation des logements..... | 53 |
| 3) | Parc social | 54 |
| 4) | Zone favorable au vieillissement | 58 |
| 5) | Parcours résidentiel et habitat intermédiaire ou alternatif..... | 59 |
| 6) | Habitat - Synthèse des atouts et faiblesses | 60 |
| | Chapitre 3 Transports & mobilité | 61 |
| 1) | Contexte territorial | 61 |
| 2) | Modes de transports individuels | 61 |
| 2.1) | La marche | 61 |
| 2.2) | Le vélo | 62 |
| 2.3) | La voiture..... | 64 |
| 3) | Billettique et transports en commun..... | 65 |
| 3.1) | L’offre de transports en commun sur le territoire | 65 |
| 3.2) | L’accessibilité du réseau..... | 66 |
| 3.3) | L’information sur le réseau de transport et la billettique..... | 66 |
| 4) | Diversification des modes..... | 66 |
| 4.1) | L’offre de transport spécifique (transport à la demande) | 66 |
| 4.2) | Les taxis | 67 |
| 5) | Accompagnement vers des dispositifs classiques et actions dédiées | 67 |
| 6) | Transports et mobilité - Synthèse des atouts et faiblesses | 69 |
| | Chapitre 4 Information et communication | 70 |
| • | Stratégie de communication du territoire/ commune envers les aînés..... | 70 |
| • | Les publications..... | 71 |
| • | La presse et les médias (locaux ou régionaux) | 73 |
| • | Les goodies : un support de communication complémentaire et ludique | 73 |
| • | Le numérique | 73 |
| • | Lieux de diffusion de l’information et événements..... | 76 |
| • | L’affichage municipal | 76 |
| 8) | Information et communication - Synthèse des atouts et faiblesses | 77 |
| | Chapitre 5 Lien social et solidarité | 78 |
| 1) | Politique gérontologique et acteurs locaux œuvrant pour un territoire plus inclusif..... | 78 |
| 1.1) | La politique gérontologique | 78 |
| 1.2) | Les acteurs locaux œuvrant pour un territoire inclusif..... | 78 |
| 1.3) | Politique de lutte contre les discriminations et d’égalité | 78 |
| 2) | Actions favorisant l’intergénération, le vivre-ensemble et luttant contre l’isolement | 78 |
| 2.1) | Le plan canicule | 78 |
| 2.2) | Les dispositifs favorisant le lien social et/ou le lien intergénérationnel | 79 |
| 2.3) | La semaine Bleue..... | 81 |

| | |
|--|-----|
| 2.4) Les réseaux de voisinage | 82 |
| 2.5) Les lieux de vie et espaces de rencontre..... | 82 |
| 2.6) La politique d'accueil des nouveaux arrivants | 83 |
| 3) Lutte contre la maltraitance et la précarité..... | 83 |
| 3.1) Les aides financières matérielles et administratives disponibles sur votre territoire | 83 |
| 3.2) Les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées | 83 |
| 4) Lien social et solidarité - Synthèse des atouts et faiblesses | 84 |
| Chapitre 6 Culture et loisirs..... | 85 |
| 1) Politique culturelle et sportive..... | 85 |
| 2) Equipements culturels et sportifs..... | 85 |
| 2.1) Le centre nautique de NAUZAN | 87 |
| 2.2) La salle Omnisports Dominique Rocheteau | 88 |
| 2.3) Le DOJO | 89 |
| 2.4) Le parcours santé du parc Raymond Vignes (lac) | 89 |
| 2.5) Le centre culturel Boris Vian | 89 |
| 2.6) Les espaces d'expositions..... | 91 |
| 2.7) Le théâtre | 93 |
| 2.8) Le cinéma / salle de spectacles | 93 |
| 2.9) Le sport pour les aînés / sport santé..... | 95 |
| 3) Offre socioculturelle ouverte à tous | 95 |
| 3.1) L'offre culturelle et de loisirs régulière | 96 |
| 3.2) Les services dispensés par le bureau d'informations touristiques | 96 |
| 4) Politique touristique | 97 |
| 5) Politique culturelle et sportive - Synthèse des atouts et faiblesses | 99 |
| Chapitre 7 Participation citoyenne et emploi | 100 |
| 1) Participation citoyenne..... | 100 |
| 1.1) Les rencontres publiques | 100 |
| 1.2) Les dispositifs favorisant l'exercice du droit de vote | 101 |
| 2) Les instances de consultation | 102 |
| 3) Le Bénévolat..... | 102 |
| 4) Emploi et préparation à la retraite | 104 |
| 5) Participation citoyenne - Synthèse des atouts et faiblesses..... | 105 |
| Chapitre 8 Autonomie, services et soins | 106 |
| 1) Politique de santé envers les aînés..... | 106 |
| 1.1) Le Contrat Local de Santé (CLS)..... | 106 |
| 1.2) Le Conseil Local en Santé Mentale..... | 107 |
| 2) Préserver son capital santé: Vieillir en bonne santé..... | 107 |
| 3) Soutien à domicile..... | 108 |
| 3.1) Les services gérés par les instances publiques..... | 108 |

| | |
|---|-----|
| 3.2) Les services gérés par des instances privées..... | 108 |
| 3.3) Les enjeux partagés par les intervenants du territoire/ les autres partenaires (aidant dans les situations complexes) | 109 |
| 4) Soins et établissements de santé..... | 110 |
| 4.1) Le pôle santé Simone Veil | 110 |
| 4.2) Le dispositif « ma commune ma santé »..... | 110 |
| 5) Équipements d’hébergement et d’accueil des aînés | 111 |
| 5.1) Les EHPA..... | 111 |
| 5.2) Les EHPAD | 111 |
| 6) Aide aux aidants..... | 112 |
| 7) Autonomie, services et soins - Synthèse des atouts et faiblesses | 113 |
| Chapitre 9 La transition écologique | 114 |
| 1) Les potentialités en énergies renouvelables de la commune | 115 |
| 2) Les actions engagées depuis 2021 :..... | 116 |
| 3) Les initiatives ludiques | 121 |
| 4) Les démarches écologiques menées par les établissements de santé et médico-sociaux accueillant des aînés dans le territoire..... | 122 |
| 5) La transition écologique - Synthèse des atouts et faiblesses | 123 |
| Chapitre 10 Le développement économique..... | 124 |
| E. LISTE DES PRÉCONISATIONS IDENTIFIÉES LORS DE L’ÉTAT DES LIEUX | 126 |
| Espaces extérieurs et bâtiments | 126 |
| Habitat..... | 126 |
| Transports et mobilité | 126 |
| Information et communication | 127 |
| Lien social et solidarité | 127 |
| Cultures et loisirs..... | 127 |
| Participation citoyenne et emploi | 127 |
| Autonomie Services et Soins | 128 |
| La transition écologique | 128 |
| Le développement économique..... | 128 |
| F. ANNEXES..... | 129 |
| | 129 |
| Annexe 1 La gouvernance | 129 |
| Annexe 2 La méthodologie de concertation avec les professionnels (audit technique) et des administrés..... | 132 |
| Annexe 3 Le sondage pour le nom de la Résidence Intergénérationnelle..... | 136 |
| Annexe 4 : Exemple de questions sur la fiche d’inscription sur le registre des personnes vulnérables | 137 |

GLOSSAIRE

ADIL : Agence départementale d'information pour le logement
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
APA : Aide Personnalisée à l'Autonomie
CARA : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
CLS : Contrat Local de Santé
CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés
CTM : Centre Technique Municipal
DICRIM : Document d'Informations Communales sur les Risques testMajeurs (DICRIM)
DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LLS : Logement Locatif Social
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OT : Office du Tourisme
OTC : Office du Tourisme Communautaire
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU/PLUi : Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PPR/PPRn : Plan de Prévention des Risques / Plan de Prévention des Risques naturels
PRS : Plan Régional de Santé
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain (loi)
SR3V : Schéma régional voies vertes et vélo routes
TRI : Territoire Risque Important Inondation Littoral Charentais
UNAF : Union Nationale des Associations Familiales
USA : Unité de soins adaptés
VADA : Villes Amies des Aînés
ZAE : Zone d'Activité économique

A. INTRODUCTION

L'Organisation mondiale de la santé et le vieillissement actif

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a engagé, depuis les années 2000, des réflexions de grande ampleur sur les thématiques liées au « vieillissement actif ».

Pour l'OMS, « vieillir en restant actif » est un processus qui s'inscrit dans une perspective globale de la vie, influencé par plusieurs facteurs, isolés ou associés, favorisant la bonne santé, la participation et la sécurité pendant la vieillesse. Il s'agit donc d'aider les personnes âgées à rester aussi longtemps que possible les acteurs de leur propre vie et à contribuer à la vie sociale et économique.

« Vieillir en bonne santé » est ainsi défini comme le processus de développement et de maintien des capacités fonctionnelles permettant aux personnes âgées d'accéder au bien-être, comme cela est développé plus en détail dans le Rapport mondial de l'OMS sur le vieillissement et la santé¹, publié le 1er octobre 2015. Ce rapport a proposé une première période de cinq ans (2016-2020) comme étape vers une décennie mondiale pour le Vieillir en bonne santé qui se poursuivra de 2020 à 2030.

L'Organisation des Nations Unies est par ailleurs à l'origine de la journée internationale des personnes âgées qui est organisée chaque année le 1^{er} octobre.

Présentation de la démarche « Ville amie des aînés » et des huit thématiques VADA

L'une des déclinaisons opérationnelles du travail réalisé par l'OMS² sur le thème du vieillissement est la conception du programme « villes et communautés amies des aînés », issu du Protocole de Vancouver.



WHO Global Network
for Age-friendly Cities
and Communities

Ce dernier a donné lieu à la création en 2010 du réseau « *WHO Global Network for Age-friendly Cities and Communities* » (réseau mondial des villes et communautés amies des aînés :

<https://extranet.who.int/agefriendlyworld/>), qui a pour objectif de connecter au niveau mondial les villes, les communautés et les organisations qui partagent une vision commune sur la manière d'agir pour rendre leurs territoires accueillants et bienveillants pour tous les âges de la vie. Dans le monde, plus de 180 millions d'habitants vivent aujourd'hui dans un territoire « *ami des aînés* ».

Le « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » (RFVAA) est quant à lui une association créée en 2012 et affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé. Le réseau promeut la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) au niveau francophone et encourage un mode de travail transversal, la citoyenneté des âgés ainsi que la lutte contre l'âgisme.



¹http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/206556/9789240694842_fre.pdf?sequence=1

²Site Internet de l'OMS : <https://www.who.int/ageing/publications/fr/>

Concrètement, le RFVAA :

- Organise des colloques régionaux et nationaux ;
- Propose des journées de formation ;
- Anime, chaque année, un concours afin de mettre en avant les initiatives des collectivités et de leurs partenaires ;
- Diffuse des fiches « retour d'expérience » valorisant les actions des adhérents ;
- Publie une collection de fascicules thématiques « *Les Essentiels Amis des Aînés* » ainsi que le Guide français des VILLES AMIES des AÎNÉS édité à la documentation française ;
- Valorise les territoires engagés dans la démarche Villes Amies des Aînés à travers la remise du LABEL "AMI DES AÎNÉS" ®.

Le RFVAA fédère un nombre croissant de collectivités de toutes tailles (<http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres>) qui se sont engagées, à travers un diagnostic territorial et un plan d'action pluriannuel, transversal et multi partenarial, à mener une politique d'adaptation du territoire au vieillissement³.

La démarche Villes amies des aînés en France se décline autour de trois axes majeurs présents dès la conception du programme par l'OMS :

AXE 1 : GARANTIR LA CONSULTATION DES HABITANTS

- En organisant des groupes de consultation des habitants sur les huit thèmes pour réaliser l'état des lieux du territoire du point de vue de l'usage des citoyens ;
- En créant une dynamique autour du triptyque « *habitants - élus - professionnels* » à chaque étape de la démarche ;
- En favorisant la diversité des habitants consultés en termes d'âge, de culture, de quartier, de trajectoire de vie, etc.

Consulter les habitants avant de lancer de nouveaux projets est fondamental pour être le plus proche possible de leurs besoins et envies. Il s'agit là de faire appel à l'expertise d'usage des habitants, qui s'inscrit en complément de l'expertise politique des élus et de l'expertise technique des professionnels.

L'enjeu est ainsi d'initier une dynamique de co-construction dans le territoire. Chaque population a ses spécificités ; c'est pourquoi les territoires ne peuvent simplement reproduire à l'identique des actions ayant porté leurs fruits ailleurs, sans consulter en amont les habitants du territoire sur les huit thématiques de la démarche.

Cette dynamique de co-construction doit être maintenue pendant toutes les étapes de la mise en place des projets : avant l'action, pour construire des projets qui correspondent à leurs besoins ; pendant l'action, pour s'assurer que les solutions qui se dessinent correspondent à leurs attentes ; mais également après l'action, pour déterminer ce qui plaît et ce qui pourrait être amélioré dans les actions à venir.

³Site internet du RFVAA : <http://www.villesamiesdesaines-rf.fr>

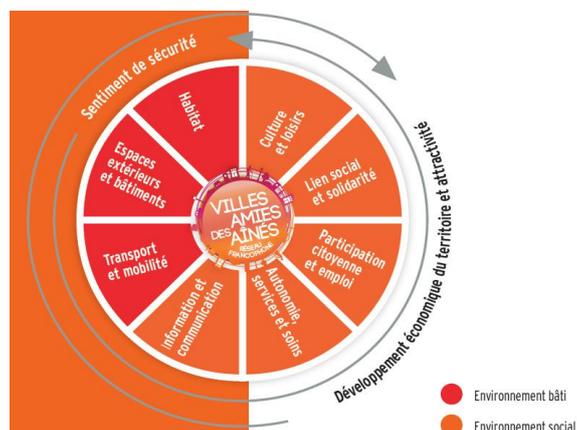
AXE 2 : LUTTER CONTRE L'ÂGISME POUR FAVORISER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS A LEUR TERRITOIRE

- En permettant à chaque habitant de trouver sa place et d'être acteur du territoire ;
- En créant des projets intégrés, accueillants à l'égard de tous les âges ;
- En focalisant la réflexion sur le potentiel des habitants et non sur leurs fragilités.

Le terme « *âgisme* » désigne toute forme de discrimination, de ségrégation et de mépris fondés sur l'âge, c'est-à-dire toutes les différences de traitement liées à l'âge d'un individu. Des études scientifiques laissent entendre que l'âgisme pourrait désormais être encore plus répandu que le sexisme ou le racisme. Il est donc fondamental pour une Ville amie des aînés de lutter contre de telles discriminations, tant par ses choix politiques, sa façon d'inclure les aînés et de s'adapter à leur vieillissement, que par son plan de communication, qui exerce une influence sur la façon dont ce public sera perçu par les habitants de tout âge.

AXE 3 : LA DEMARCHE VILLES AMIES DES AINÉS : HUIT THEMATIQUES PRINCIPALES

L'un des piliers essentiels du programme « ami des aînés » tient dans la transversalité de la dynamique initiée et plus largement dans la prise en compte de la vie quotidienne des aînés, à travers leur environnement social et leur environnement bâti. Ainsi, les différentes étapes à mettre en œuvre doivent intégrer les huit thèmes de la démarche.



Trois thématiques relèvent de **l'environnement bâti** :

- Habitat,
- Transports et mobilité,
- Bâtiments et espaces extérieurs.

Cinq relèvent de **l'environnement social** :

- Information et communication,
- Culture et loisirs,
- Participation citoyenne et emploi
- Autonomie, services et soins,
- Lien social et solidarité.

Pour assurer à la démarche « amie des aînés » sa dimension transversale et innovante dans le territoire, en vue de construire une politique de l'âge moderne et des environnements bâtis et sociaux bienveillants à l'égard de tous les âges, l'appui sur des compétences partenariales est par ailleurs essentiel, d'où l'importance de travailler avec des partenaires publics, associatifs ou privés inscrits dans le territoire.

B. CONTEXTE TERRITORIAL

1) Présentation du contexte local

1.1) Genèse de la démarche « amie des aînés » sur le territoire : historique, objectifs et enjeux

Saint-Palais-sur-Mer fait partie des communes âgées de l'agglomération royannaise.

Les plus de 60 ans représentent plus de 60% de la population, une valeur bien supérieure à ce qui est observé sur la communauté d'agglomération (46%), au niveau du département (33%) mais aussi de la région (30%).

24% des personnes de **plus de 65 ans** vivent **seules**⁴.

Ces éléments érigent des défis comme l'accompagnement de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement, la lutte contre la précarité...

Face à cette réalité, la commune a souhaité développer une politique volontariste en direction de ses aînés.

Quel que soit leur niveau d'autonomie, les personnes âgées possèdent une grande richesse de savoirs, de compétences et d'expertise qu'il faut valoriser. Elles doivent pouvoir se sentir acceptées au sein de leur propre communauté en tant que citoyens à part entière et confortées dans le rôle social qui leur convient. Cela passe par un environnement collectif bienveillant à leur égard et par une attention particulière portée aux plus fragiles. Leurs préoccupations au sujet de leur santé, de leur sécurité, ou de leur environnement social et bâti, doivent être prises en considération⁵.

Au vu de ces postulats, et sous l'impulsion des élus sensibilisés à l'action sociale, la municipalité a souhaité adhérer au réseau francophone des « Villes Amies des Aînés » (RFVAA) et à sa charte, lors du conseil municipal du 25 mars 2021. Saint-Palais-sur-Mer s'est engagé à prendre en compte l'expérience des séniors habitant la commune, pour améliorer leur qualité de vie au quotidien.

À partir d'une concertation citoyenne et en faisant participer des aînés à la prise de décisions, les objectifs prépondérants de la municipalité sont d'adapter autant que possible la ville aux besoins des aînés, en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Alors que la France pourrait compter 7,2 millions d'habitants âgés de 75 à 84 ans⁶, soit 75 % de plus qu'aujourd'hui, les élus locaux et leurs CCAS jouent un rôle incontournable pour établir un diagnostic et proposer des solutions adaptées aux particularités de leurs territoires⁷.

⁴ Source : www.observatoires-fragilites-grand-sud.fr

⁵ Le Reflet, journal communal, avril-mai-juin 2021, article « Villes Amies des Aînés »

⁶ Pour complément, selon l'Insee, 21,3% des habitants ont 65 ans ou plus en France au 1er janvier 2023. D'ici 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. (Site de la Direction de l'information légale et administrative, septembre 2024)

⁷ UNCCAS : Rapport d'activités 2023

A titre indicatif, un point d'activités a été fait au mois de juillet 2024, les personnes/familles rencontrées au CCAS de plus de 70 ans, représentent 63% des interventions. En juin 2025, ils représentent 67 % de celles-ci.

La municipalité de Saint-Palais-sur-Mer a confié la référence VADA à l'élue référente aux Affaires Sociales et le pilotage du dispositif « Villes Amies des Aînés » et des actions en découlant à la responsable du CCAS.

1.2) Instances de gouvernance : objectifs, participants et fonctionnement

- Le **conseil municipal** est l'instance décisionnelle au niveau de la commune.

Dans le cadre de cette instance, il a été validé :

- ✓ **En avril 2021** : l'adhésion de la commune au réseau Villes Amies des Aînés, la nomination de l'élue référente du dispositif VADA (a été désignée la vice-présidente du CCAS),
- ✓ **Le 24 octobre 2024** : création des instances VADA : comité de pilotage, comité technique, et commission « Ville Amie des aînés »,
- ✓ **Le 24 octobre 2024** : désignation de la chargée de mission, la responsable du CCAS.

- Le **comité de pilotage (COFIL)** :

Les objectifs sont de :

- ✓ **S'accorder sur les principaux enjeux consécutifs à l'état des lieux et définir une vision partagée des cibles à mettre en œuvre ;**
- ✓ **Rendre un arbitrage politique sur les priorités et prendre des décisions stratégiques et financières sur les actions à mener (suivant l'orientation politique du mandat).**

Il sera composé de : **2 élus, 2 administrés, 2 agents et 2 personnes représentant les partenaires extérieurs.**

Le second COFIL sera élargi à tous les élus et à d'autres représentants.

Les membres doivent rendre un arbitrage politique sur les priorités, et prendre des décisions stratégiques et financières.

Il se réunit 1 fois par an. Le comité de pilotage se réunit sous la présidence du maire, et est animé par son adjointe aux Affaires Sociales, aux Séniors, et Solidarité.

En 2025, deux comités de pilotage seront organisés : le premier afin d'installer le comité de pilotage (le 7 février 2025) et le second pour valider le plan d'action et le dossier de labellisation (9 septembre 2025).

- Le **comité technique (COTECH)** :

Ces objectifs sont :

- ✓ **D'organiser la mise en œuvre de la démarche VADA validée en COFIL** (logistique, communication, animation etc...),
- ✓ **De garantir le suivi opérationnel de la démarche et sa mise en œuvre technique,**

- ✓ **De coordonner la démarche avec ses acteurs** : l' élu référent VADA (vice-présidente du CCAS, et vice-présidente déléguée), et les référents techniques VADA (responsable des Affaires Générales, responsable du CCAS), le maire ou son représentant, le service de la communication et autres services si besoin, en fonction des thématiques.

Le COTECH définit :

- ✓ Le mode d'action adopté pour la réalisation du territoire,
- ✓ L'organisation des groupes consultants,
- ✓ La construction du plan d'actions, sa mise en œuvre et son évolution ainsi que le partage de son avancement auprès du COPIL.

Il est composé de : **1 élu, 1 agent, 1 administré, 1 partenaire extérieur.**

Il se réunit 3 fois par an. Le comité technique est coanimé par la responsable du CCAS/ cheffe de projet et l'élue référente VADA.

2) Présentation de la démarche méthodologique

Le choix a été fait initialement de favoriser la communication autour du dispositif pour le faire connaître avant d'engager plus formellement l'état des lieux. Monsieur le maire, les élus et le directeur général des services (DGS) **ont validé, lors d'un bureau municipal, en juillet 2024, la mise en œuvre de la construction d'un état des lieux.**

Les enjeux de cet état des lieux sont les suivants :

- ✓ Construire une vision commune des enjeux du vieillissement de la population,
- ✓ Elaborer une analyse dynamique du territoire,
- ✓ Mieux saisir les atouts, les opportunités, les difficultés et défis du territoire,
- ✓ Mettre en lumière la richesse d'infrastructures de la commune et le travail en transversalité des services,
- ✓ Développer le réseau de partenaires dédiés en construction.

La responsable du CCAS a été mandatée pour engager cette étape. **L'état des lieux s'est construit ainsi :**

Etape 1

Participation à un **bureau municipal avec monsieur le maire, les élus et le DGS** afin de faire un point d'informations sur la continuité de la démarche VADA, de présenter le rétroplanning pour le dossier de labellisation et les objectifs fixés, et d'expliquer quels types d'informations sont nécessaires à la réalisation de l'état des lieux.

Etape 2

Participation à la réunion animée par le DGS à l'attention des **chefs des services internes de la mairie**, afin de présenter la démarche VADA et de labellisation, et quels types d'informations sont nécessaires à la réalisation de l'état des lieux. L'objectif était de leur expliquer que la production de l'état des lieux est transversale (concerne l'ensemble des services de la mairie).
Un mail a été envoyé aux chefs de services concernés par certaines thématiques de leur quotidien afin d'avoir des éléments pour compléter l'état des lieux.

Etape 3

Prise de contact avec les **partenaires extérieurs** : l'EHPAD (la résidence du Lac) présent sur la commune, le service autonomie du département et les prestataires d'aide à domicile afin d'échanger avec eux sur certaines thématiques de l'état de lieux (habitat, ou encore autonomie-lien social, communication ou développement durable/transition écologique).

Etape 4

Un point d'étape sur l'avancement de l'état des lieux a été fait à l'attention de M. le maire et les élus, par le DGS en **bureau municipal le 2 septembre 2024.**

Etape 5

L'élue référente VADA et la responsable du CCAS présenteront l'état des lieux terminé et validé aux représentants des administrés lors des instances VADA dans le 1^{er} semestre 2025

Les supports de communication municipaux, les divers documents de planification ou autres (PLU, PLH, SCOT), les données statistiques de l'INSEE et de l'observatoire des fragilités du grand sud, les diverses lectures sur le vieillissement et ses enjeux sur un territoire, ainsi que les échanges informels avec les administrés bénéficiaires ou en lien avec le CCAS ou dans le cadre des réunions VADA, les acteurs internes ou externes du territoire ont construit et nourri cet état des lieux.

C. PORTRAIT STATISTIQUE DE TERRITOIRE

1) Contexte régional, départemental et intercommunal : éléments de cadrage

1.1) Aspects géographiques



Saint-Palais-sur-Mer est une commune du sud-ouest de la France, située dans :

- La **région Nouvelle-Aquitaine** dont le chef-lieu est la commune de Bordeaux,
- Le **département de la Charente-Maritime** dont le chef-lieu est la commune de La Rochelle,
- L'**arrondissement de Rochefort** dont le chef-lieu est la commune de Rochefort,
- Le **canton de la Tremblade** dont le bureau centralisateur du canton est la commune de La Tremblade.

Saint-Palais-sur-Mer est une commune résidentielle de la proche banlieue ouest de Royan **d'une superficie de 15,7 km²**.

C'est une **station balnéaire**, située à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, face à l'océan Atlantique, sur la côte de Beauté. Elle **appartient géographiquement au Pays Royannais et à la presqu'île d'Arvert**. Elle se caractérise par ses paysages remarquables, boisés et bordés par les plages et l'océan.

Sa **population passe d'environ 4 000 habitants résident à l'année ainsi que de nombreux résidents secondaires (hiver) à environ 40 000 habitants (période estivale)**.

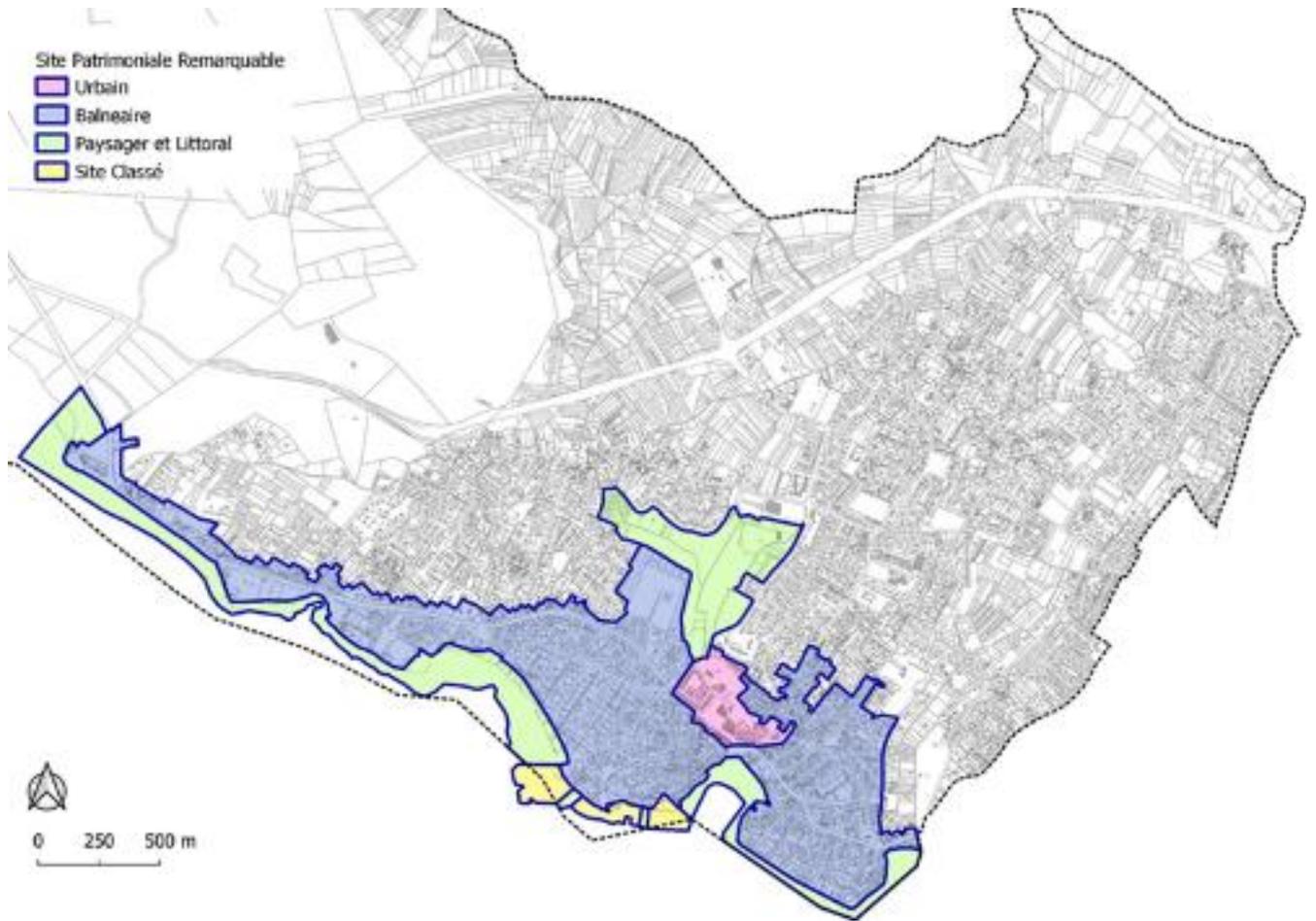
Saint-Palais-sur-Mer s'inscrit dans l'**intercommunalité** via la **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)**. Elle fait partie de la CARA depuis 2001, qui **rassemble 33 communes** comptant environ **84 000 habitants**.

La CARA correspond à 8,8% de la surface de la Charente-Maritime, 0,72% de la surface de La Nouvelle-Aquitaine et 15% du linéaire côtier de la Région.



Les 33 communes







- **La dimension urbaine de la commune :**

Elle recouvre l'ensemble du centre-ville. Ce secteur concentre l'essentiel des équipements et services de la commune et trouve son identité dans la mise en valeur des structures urbaines, des typologies architecturales et des espaces publics.

De plus, l'ensemble du centre-ville de Saint-Palais-sur-Mer bordant le littoral concentre la plupart des bâtis à fort potentiel patrimonial. La densité importante d'édifices remarquables ou exceptionnels est un enjeu majeur dans la définition de l'image de la ville.



Cet élément a une importance majeure pour les aînés. Lors de réunions publiques VADA, les aînés ont mis en avant à plusieurs reprises la beauté du cadre de vie, de l'architecture, contribuant à leur bien-être à vivre sur la commune.

- La dimension balnéaire de la commune :



Elle recouvre plus particulièrement la zone littorale. Le secteur balnéaire relève de territoires déjà urbanisés. Le bâti et la trame urbaine doivent être respectés dans un souci d'intégration paysagère.

La commune est dotée d'une forte attractivité liée à son statut de **station balnéaire**. Le tourisme permet à la collectivité de repenser systématiquement l'organisation communale et l'accueil d'un large public aux capacités motrices diverses. Son centre-ville regroupe la plupart des services et infrastructures de la commune.

- La dimension paysagère et littorale :

La qualité de paysage participe à l'identité du patrimoine naturel de Saint-Palais-sur-Mer.



Centre-ville



Arcade au centre-ville

La station balnéaire se caractérise aussi par **des espaces naturels préservés** dont la **forêt des Combots d'Ansoine**. S'étendant le long de la plage de la grande-côte, elle forme une zone naturelle

d'intérêt écologique, faunistique et floristique intégrée dans le réseau Natura 2000⁸. Propriété du conservatoire du littoral, la gestion de la forêt relève de l'office national des forêts.

Enfin, **l'agriculture** occupe une place assez restreinte sur le territoire communal.

Ces trois dimensions permettent un accueil à l'année et balnéaire. Elles favorisent la venue de tout public. Néanmoins, elles participent très activement à la construction du « bien vieillir » dans un cadre privilégié.

La station est labellisée :

- **« Famille Plus »**

Cette labellisation montre l'importance de la clientèle familiale. Les actions menées, notamment à destination des familles avec de jeunes enfants, sont de nature à appréhender et apprécier la qualité, la richesse de notre environnement naturel, tout en le préservant.



- **Villes et villages fleuris**

La commune est labellisée trois fleurs. Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.



La commune remet un prix au jardin le plus fleuri **qui prend en compte les normes environnementales** (pas d'espèces exotiques, pas de produits phyto ...).

- **Terre de jeux 2024**

Le label Terre de Jeux 2024 est un dispositif destiné aux collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif.

Il a pour objectif de **valoriser les territoires** qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants, tout en s'engageant dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



- **Territoire bio engagé**

Ce label valorise les démarches en faveur de l'agriculture biologique, auprès des élèves et de leurs parents. Il permet également de féliciter l'ensemble des équipes qui œuvrent au quotidien à la réalisation des repas servis au restaurant scolaire de la commune.



⁸ Pour précision, l'animatrice du réseau Natura 2000, accompagne la commune sur la recherche et la protection d'espèces protégées, les actions de sensibilisation (par exemple : la fête de la nature ou la journée de l'arbre).

- **« En route vers le label » Ville Amie des Aînés**

Le LABEL "AMI DES AÎNÉS"® s'adapte à tout type de collectivités (commune, EPCI, département, région...) afin de valoriser et de favoriser l'émergence de politiques publiques innovantes et exigeantes, construites avec et pour les aînés. La commune se situe au niveau 1^{er} du label : « En route vers le label ».



- **Démarche qualité des eaux de baignade**

Le référentiel pour ce label repose sur la notion d'amélioration continue, qui devrait permettre aux collectivités et aux gestionnaires privés responsables d'eaux de baignade de solliciter, s'ils répondent aux critères demandés, la certification de leur système de gestion de la qualité des eaux de baignade.



- **Station classée de tourisme**

Le classement a pour objectifs de faciliter la fréquentation de la station, de permettre son développement par des travaux d'équipement et d'entretien relatifs, notamment, à la conservation des monuments et des sites et à l'assainissement, d'embellir ou améliorer les conditions d'accès, de séjour ou de circulation.



- **Guide Michelin « Voyage et cultures »**

Dans sa nouvelle édition 2024, le guide Michelin Voyages & Cultures a honoré Saint-Palais-sur-Mer en lui décernant une étoile. Cette étoile, attribuée à la commune en tant que « lieu méritant une visite », est une reconnaissance de l'engagement de la communauté locale. Le « Guide Michelin » reste un incontournable et s'est imposé comme une référence pour voyager.



1.2) Dynamiques démographiques

L'ensemble des données chiffrées ci-dessous illustrent la représentativité dominante des aînés dans notre commune.

| Population | Région : Nouvelle-Aquitaine (75) | Département : Charente-Maritime (17) | Commune : Royan (17306) | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|
| Population en 2021 | 6 069 352 | 661 404 | 19 029 | 3 918 |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2021 | 72,2 | 96,4 | 986,0 | 249,7 |
| Superficie en 2021, en km² | 84 035,7 | 6 863,8 | 19,3 | 15,7 |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en % | 0,4 | 0,6 | 0,6 | 0,2 |
| <i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i> | -0,2 | -0,4 | -1,4 | -1,5 |
| <i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i> | 0,6 | 1,0 | 1,9 | 1,7 |
| Nombre de ménages en 2021 | 2 882 775 | 319 711 | 11 498 | 2 092 |
| <i>Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024</i> | | | | |
| Naissances domiciliées en 2022 | 53 613 | 5 086 | 80 | 17 |
| Décès domiciliés en 2022 | 72 819 | 9 177 | 394 | 76 |
| <i>Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.</i> | | | | |
| <i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2023</i> | | | | |

En comparant les données chiffrées du département de la Charente-Maritime ou de la région Nouvelle Aquitaine, il est possible d'observer et **confirmer que les personnes de 60 ans et plus sont très fortement représentées à Saint-Palais-sur-Mer.**

| | Nombre | | % | |
|----------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | Saint-Palais-sur-Mer | Charente-Maritime | Saint-Palais-sur-Mer | Charente-Maritime |
| 0 à 14 ans | 251 | 95 633 | 6,4 | 14,5 |
| 15 à 29 ans | 278 | 91 876 | 7,1 | 13,9 |
| 30 à 44 ans | 282 | 104 660 | 7,2 | 15,8 |
| 45 à 59 ans | 689 | 131 714 | 17,6 | 19,9 |
| 60 à 74 ans | 1 603 | 149 478 | 40,9 | 22,6 |
| 75 ans ou plus | 815 | 88 042 | 20,8 | 13,3 |
| Total | 3 918 | 661 404 | 100,0 | 100,0 |

2010 2015 **2021**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

| | Nombre | | % | |
|----------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| | Saint-Palais-sur-Mer | Nouvelle-Aquitaine | Saint-Palais-sur-Mer | Nouvelle-Aquitaine |
| 0 à 14 ans | 251 | 946 488 | 6,4 | 15,6 |
| 15 à 29 ans | 278 | 957 141 | 7,1 | 15,8 |
| 30 à 44 ans | 282 | 1 050 673 | 7,2 | 17,3 |
| 45 à 59 ans | 689 | 1 218 827 | 17,6 | 20,1 |
| 60 à 74 ans | 1 603 | 1 186 816 | 40,9 | 19,6 |
| 75 ans ou plus | 815 | 709 407 | 20,8 | 11,7 |
| Total | 3 918 | 6 069 352 | 100,0 | 100,0 |

2010 2015 **2021**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

| Revenus | Région : Nouvelle-Aquitaine (75) | Département : Charente-Maritime (17) | Commune : Royan (17306) | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) |
|--|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--|
| Nombre de ménages fiscaux en 2021 | 2 756 907 | 316 687 | 12 243 | 2 408 |
| Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en % | 50,6 | 50,8 | 52 | 64 |
| Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros | 22 710 | 22 810 | 23 280 | 27 250 |
| Taux de pauvreté en 2021, en % | 13,8 | 12,5 | 14 | 8 |

Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023

Saint-Palais-sur-Mer travaille conjointement et régulièrement avec trois communes (Royan, Vaux sur Mer, et Saint Georges de Didonne), avec une particularité pour la ville de Royan pour la partie « sociale », puisque les infrastructures associatives et sociales se situent sur cette commune.

| Population | Commune : Royan (17306) | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) | Commune : Vaux-sur-Mer (17461) | Commune : Saint-Georges-de-Didonne (17333) |
|---|-------------------------|--|--------------------------------|--|
| Population en 2021 | 19 029 | 3 918 | 3 996 | 5 170 |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2021 | 986,0 | 249,7 | 669,3 | 488,7 |
| Superficie en 2021, en km ² | 19,3 | 15,7 | 6,0 | 10,6 |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en % | 0,6 | 0,2 | 0,9 | -0,3 |
| dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en % | -1,4 | -1,5 | -1,1 | -2,3 |
| dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en % | 1,9 | 1,7 | 2,0 | 2,0 |
| Nombre de ménages en 2021 | 11 498 | 2 092 | 2 191 | 2 778 |

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

| | | | | |
|--------------------------------|-----|----|----|-----|
| Naissances domiciliées en 2022 | 80 | 17 | 16 | 10 |
| Décès domiciliés en 2022 | 394 | 76 | 75 | 130 |

Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.

Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2023

| Revenus | Commune : Royan (17306) | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) | Commune : Vaux-sur-Mer (17461) | Commune : Saint-Georges-de-Didonne (17333) |
|--|-------------------------|--|--------------------------------|--|
| Nombre de ménages fiscaux en 2021 | 12 243 | 2 408 | 2 542 | 3 238 |
| Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en % | 52 | 64 | 62 | 56 |
| Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros | 23 280 | 27 250 | 26 550 | 24 900 |
| Taux de pauvreté en 2021, en % | 14 | 8 | 8 | 12 |

Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023

2) Contexte communal

| Population | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) | Commune : Royan (17306) |
|--|--|-------------------------|
| Population en 2021 | 3 918 | 19 029 |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2021 | 249,7 | 986,0 |
| Superficie en 2021, en km² | 15,7 | 19,3 |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en % | 0,2 | 0,6 |
| <i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i> | -1,5 | -1,4 |
| <i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i> | 1,7 | 1,9 |
| Nombre de ménages en 2021 | 2 092 | 11 498 |
| <i>Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024</i> | | |
| Naissances domiciliées en 2022 | 17 | 80 |
| Décès domiciliés en 2022 | 76 | 394 |
| <i>Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.</i> | | |
| <i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2023</i> | | |

2.1) Dynamiques Démographiques

La structure et l'évolution de la population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

| Âge | 2010 | % | 2015 | % | 2021 | % |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 3 958 | 100,0 | 3 875 | 100,0 | 3 918 | 100,0 |
| 0 à 14 ans | 472 | 11,9 | 327 | 8,4 | 251 | 6,4 |
| 15 à 29 ans | 353 | 8,9 | 296 | 7,6 | 278 | 7,1 |
| 30 à 44 ans | 531 | 13,4 | 385 | 9,9 | 282 | 7,2 |
| 45 à 59 ans | 892 | 22,5 | 778 | 20,1 | 689 | 17,6 |
| 60 à 74 ans | 1 087 | 27,5 | 1 347 | 34,8 | 1 603 | 40,9 |
| 75 ans ou plus | 622 | 15,7 | 742 | 19,1 | 815 | 20,8 |

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Depuis 2010, la population globale a légèrement baissé, mais elle a augmenté depuis 2015. L'évolution annuelle de la population suit la même tendance depuis 2010 (plus ou moins 3900 habitants ; en moyenne 3917 habitants)).

Les plus de 60 ans est la part de la population la plus représentative (61,70%).

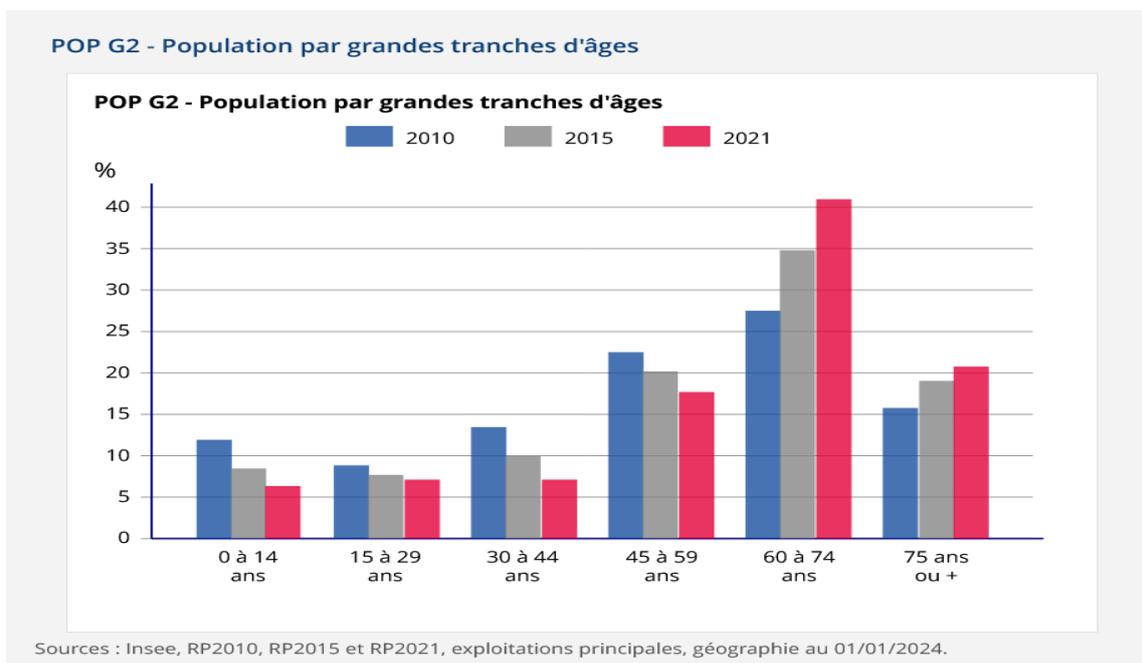
La répartition de la population en 3 classes d'âges (0-19/20-64/+65)

POP T3 - Population par sexe et âge en 2021

| Âge | Hommes | % | Femmes | % |
|----------------|--------|------|--------|------|
| 0 à 19 ans | 181 | 9,9 | 204 | 9,8 |
| 20 à 64 ans | 723 | 39,4 | 840 | 40,4 |
| 65 ans ou plus | 931 | 50,7 | 1 038 | 49,9 |

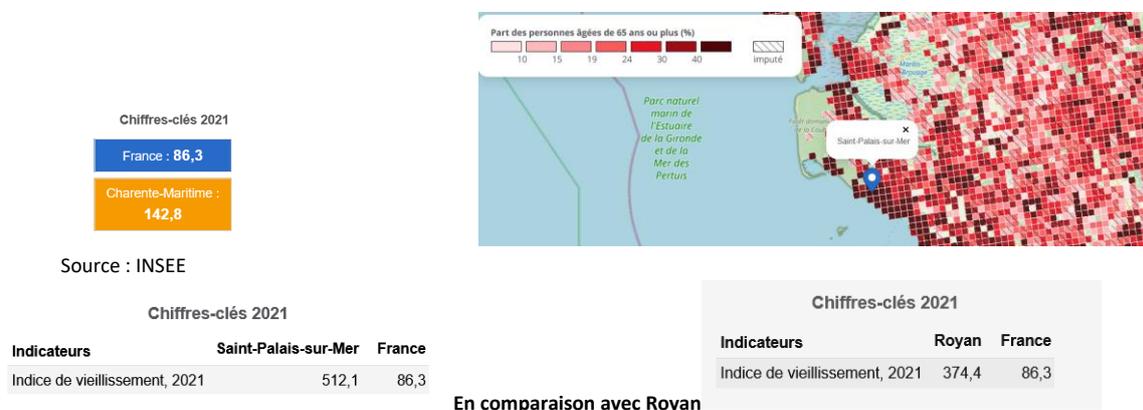
Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Le nombre, la part et l'évolution des + 60 ans et des + 75 ans



La population de plus de 60 ans est en constante augmentation depuis 2010. L'augmentation la plus significative de 2010 à 2021 est : 48% pour le public ayant entre 60 et 74 ans, et de 32% pour les 75 ans et plus.

L'indice de vieillissement national, départemental et de la commune



Globalement, l'indice de vieillissement a augmenté de 2010 à 2020 pour la population française. Pour Saint-Palais-sur-Mer, **l'indice de vieillissement se situe très haut, et est plus élevé que la commune limitrophe de Royan, et qui a augmenté depuis 2010.**

L'indice de vieillissement du territoire est près de **3 fois supérieur** à celui du département (**142,8**) et **5 fois supérieur à l'indice national (86,3).**

La densité de population

| Population | Commune : Saint-Palais-sur-Mer (17380) | Commune : Royan (17306) |
|---|---|----------------------------|
| Population en 2021 | 3 918 | 19 029 |
| Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2021 | 249,7 | 986,0 |

Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024

La **densité de population** de la commune est considérée comme **moyenne** puisqu'elle est comprise entre 100 à 200 habitants au km² ⁹.

L'évolution des naissances et des décès

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

| Indicateurs démographiques | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2010 | 2010 à 2015 | 2015 à 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | -0,5 | 1,5 | 1,8 | 2,2 | 1,5 | -0,4 | 0,2 |
| <i>due au solde naturel en %</i> | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,4 | -0,8 | -1,1 | -1,5 |
| <i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i> | -0,3 | 2,0 | 2,3 | 2,6 | 2,4 | 0,7 | 1,7 |
| Taux de natalité (‰) | 12,3 | 9,6 | 8,9 | 9,5 | 6,6 | 4,2 | 3,7 |
| Taux de mortalité (‰) | 15,2 | 14,2 | 13,4 | 13,0 | 14,7 | 15,5 | 18,7 |

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Le **taux de natalité** est en **constante baisse** depuis **1990** (de 9,5 % à 3,7%).

Le **taux de mortalité** est en **constante augmentation** depuis 1990 (de 13% à 18,7%) avec une **augmentation plus marquée de 20,64 % (2010 à 2021)**.

La variation annuelle moyenne de la population sur les 10 dernières années

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

| Indicateurs démographiques | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2010 | 2010 à 2015 | 2015 à 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | -0,5 | 1,5 | 1,8 | 2,2 | 1,5 | -0,4 | 0,2 |
| <i>due au solde naturel en %</i> | -0,3 | -0,5 | -0,5 | -0,4 | -0,8 | -1,1 | -1,5 |
| <i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i> | -0,3 | 2,0 | 2,3 | 2,6 | 2,4 | 0,7 | 1,7 |
| Taux de natalité (‰) | 12,3 | 9,6 | 8,9 | 9,5 | 6,6 | 4,2 | 3,7 |
| Taux de mortalité (‰) | 15,2 | 14,2 | 13,4 | 13,0 | 14,7 | 15,5 | 18,7 |

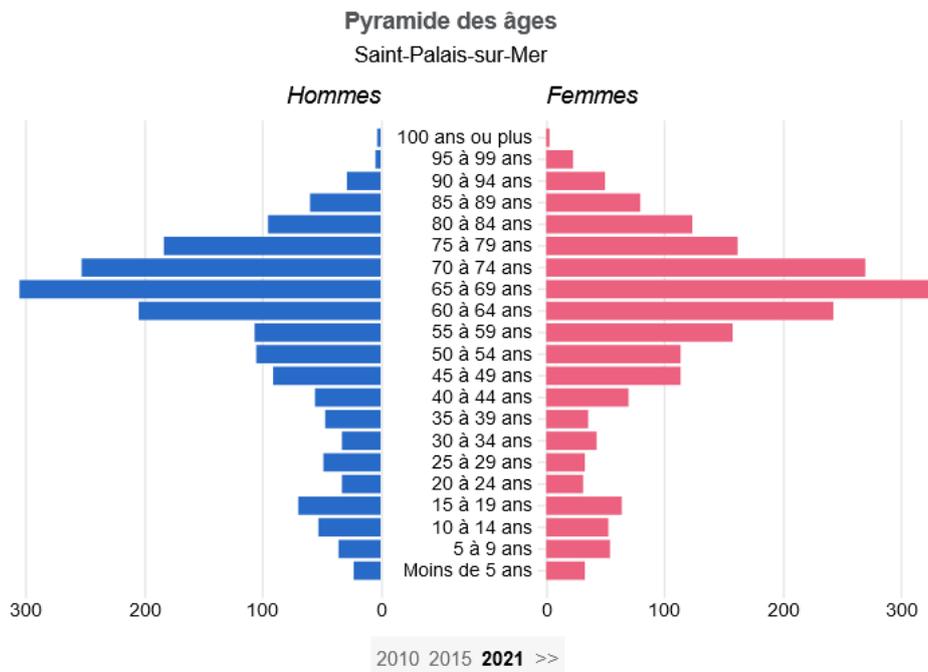
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

⁹ A titre indicatif, la densité de population est faible si le nombre d'habitants par km² est inférieur à 100 ou forte s'il est supérieur à 200.

Nous observons un **accroissement négatif de la population** (le nombre de décès étant supérieur à celui des naissances). Il s'agit de la conséquence d'une baisse de l'excédent naturel : le nombre de décès augmente avec l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom, alors que le nombre de naissances recule.

Les pyramides des âges

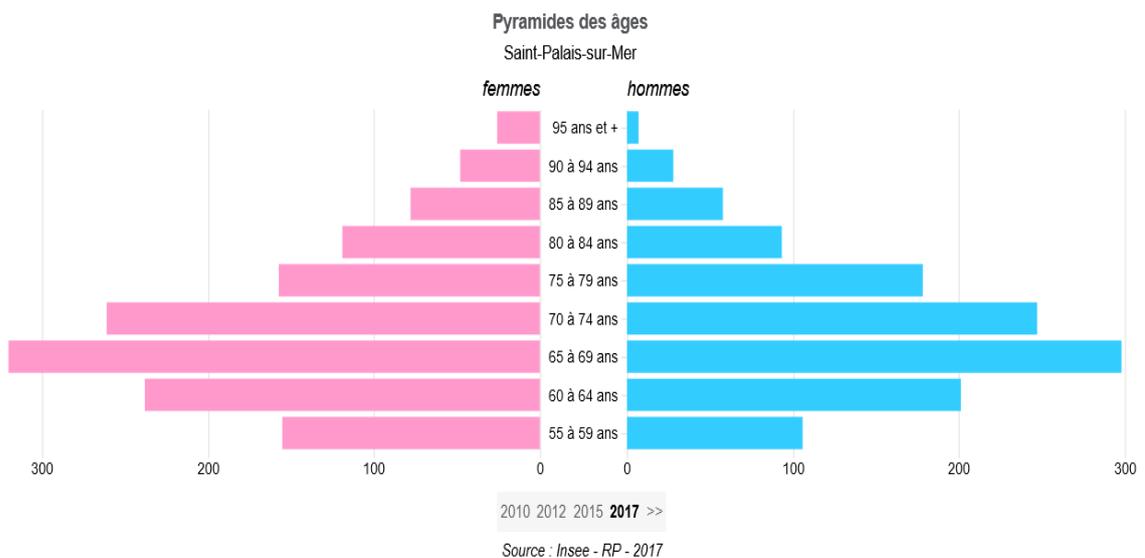


Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

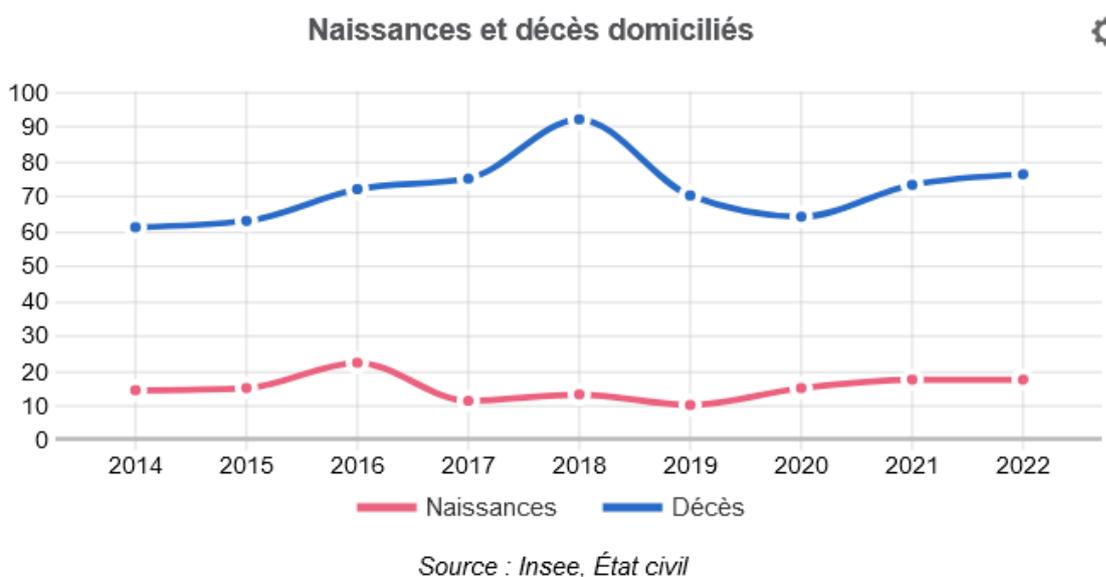
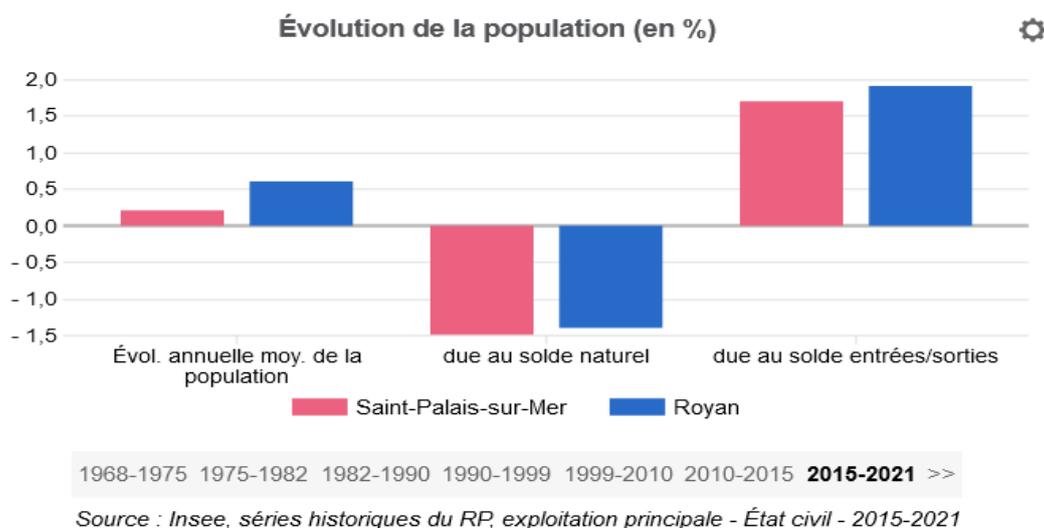
FICHE VIEILLISSEMENT - RÉGIME GÉNÉRAL - FRAGILITÉ DES SENIORS

Tranche d'âge

Source : Insee, RP - 2017



La tranche d'âge des **65-69 ans** et des **70-74 ans** sont **prépondérantes** pour la commune. Ce sont **en majorité des femmes**. Ces données sont en **constante augmentation depuis 2010**.



2.2) Analyse socio-économique

L'âge moyen de départ à la retraite pour les retraités du Régime Général

Les retraités du Régime Général
Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|---|----------------------|-------|
| Age moyen de départ à la retraite (Ans) | 61,7 | 61,9 |

Source : CNAV - 2022

Le nombre et l'évolution des retraités du régime général sur la commune

Pour la commune de Saint-Palais-sur-Mer :

Nb de retraités du RG 2022 - Population totale de 55 ans et plus :

2 085

Source : CNAV

Retraités du régime général et bénéficiaires du minimum vieillesse au 31 décembre 2022 : comparaisons départementales

| | Retraités du régime général | | Bénéficiaires du minimum vieillesse | |
|-------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Nombre (en milliers) | Part dans la population totale (en %) | Nombre (en milliers) | Taux pour 1000 personnes de 60 ans ou plus |
| Charente-Maritime | 184,9 | 27,8 | 6,2 | 26 |

Sources : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ; Insee, Estimations de population.

Le taux de pauvreté comparé des ménages par tranches d'âges (Ensemble et tranches 50-59 / 60-74 / + 75 ans)

La zone d'emploi concernée est celle de Royan, Saint-Palais-sur-mer est intégré dans le secteur « zone d'emploi de Royan ».

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2021

| | Taux en % |
|-----------------|-------------|
| Ensemble | 12,1 |
| Moins de 30 ans | 18,7 |
| De 30 à 39 ans | 14,9 |
| De 40 à 49 ans | 15,1 |
| De 50 à 59 ans | 14,4 |
| De 60 à 74 ans | 8,8 |
| 75 ans ou plus | 9,8 |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Il est à noter l'impossibilité d'obtenir les données du « taux de pauvreté » par tranche d'âge.

La donnée « taux de pauvreté » saint palaisienne concerne les habitants par statut d'occupation du logement du référent fiscal. (Pour cet élément, Saint-Palais-sur-mer est aussi intégré dans la zone d'emploi de Royan)

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2021

| | Taux en % |
|--------------|-----------|
| Ensemble | 8 |
| Propriétaire | 6 |
| Locataire | |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

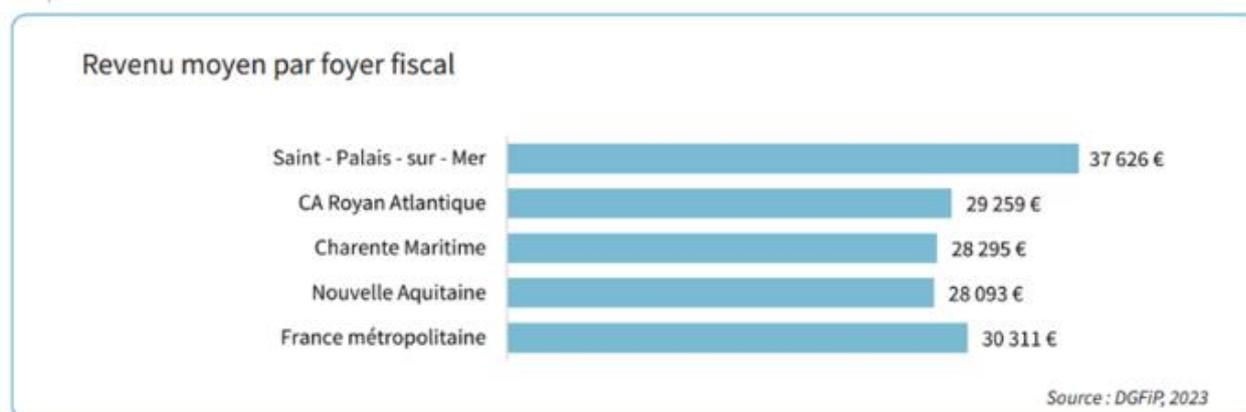
REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2021

| | Taux en % |
|--------------|-----------|
| Ensemble | 12,1 |
| Propriétaire | 8,1 |
| Locataire | 22,5 |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

A titre indicatif, le revenu moyen par foyer fiscal



Le revenu moyen par foyer fiscal est largement supérieur à la CARA, au département, à la région, et au niveau national. A titre indicatif, en 2021, en Charente Maritime, le **revenu médian annuel déclaré par unité de consommation** est de **19 798,00 euros**.¹⁰

¹⁰ Source : Observatoire des territoires, <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

La part et l'évolution des retraités du Régime Général exonérés de la CSG sur la commune

Fragilité économique

Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|---|----------------------|-------|
| Part des retraités exonérés de la CSG (%) | 11,80 ▼ | 19,93 |
| Nb de retraités du RG exonérés de la CSG | 246 | 1 811 |

Source : CNAV - 2022

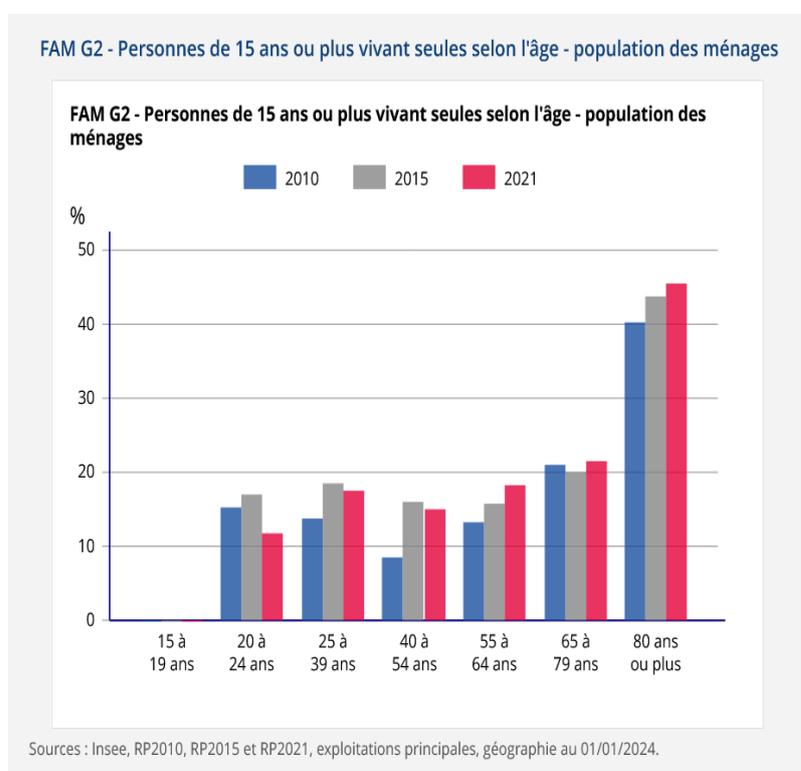
Les retraités du Régime Général

Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|---|----------------------|--------|
| Part des retraités / population totale retraitée (%) | 100,00 | 100,00 |
| Part des retraités polypensionnés (%) | 35,04 | 35,65 |
| Nb des retraités polypensionnés | 724 | 3 185 |
| Part des retraités ayant une carrière complète tous régimes (%) | 70,96 ▲ | 65,86 |
| Nb des retraités ayant une carrière complète tous régimes | 1 466 | 5 884 |

Source : CNAV - 2022

La part et l'évolution des personnes de plus de 80 ans vivant seules



Un public prépondérant de **80 ans, vivant seul**, et en constante augmentation depuis 2010.

Le nombre de retraités de plus de 55 ans à risque de fragilité sociale du régime général

FICHE VIEILLISSEMENT - RÉGIME GÉNÉRAL - FRAGILITÉ DES SENIORS

Tranche d'âge

Les seniors

Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|----------------------|----------------------|--------|
| Part des seniors (%) | 67,20 ▲ | 60,46 |
| Nb de seniors | 2 619 | 11 123 |

Source : Insee, RP - 2017

Le nombre de commerces et services de proximité

Fragilité environnementale

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|------------------------------|----------------------|-------|
| Nb de commerces de proximité | 16 | 69 |

2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 **2020**

Source : Insee - BPE - 2020

Cette donnée est quasi similaire depuis 2011. On recense 2 698 commerces et services sur l'agglomération dont un millier (1 015) sur la ville de Royan (39%). Avec Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer et **Saint-Palais-sur-Mer, le cœur de l'agglomération regroupe ainsi 56% de l'offre totale du territoire.**

La commune n'a pas de quartier dit « prioritaire ».

La commune de Saint-Palais-sur-Mer est **un pôle de proximité.**

A titre indicatif, la commune est accessible à tous les publics, dont les aînés, toute l'année.

Les commerces « de bouche » :

- 2 commerces alimentaires : Super U à proximité du centre et accessible en bus et Intermarché express au centre-ville,
- 1 boucherie,
- 2 boulangeries,
- 4 restaurants (une trentaine de restaurants ouverts d'avril à octobre).

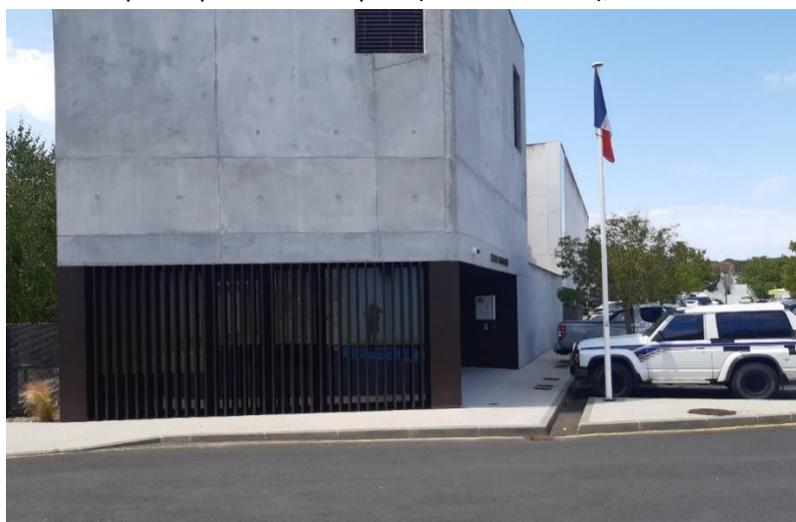
Les marchés :



- 1 marché couvert et son extérieur, ouvert à l'année
- 3 marchés nocturnes estivaux :
 - o Marché du Terroir, place de l'Océan (les lundis en période estivale)
 - o Marché de la Grande Côte, point de la Grande Côte (les mardis en période estivale)
 - o Marché d'art, place de l'Océan (les vendredis en période estivale)

Le service public lié à la sécurité, accessible et à destination de la protection des populations, toute l'année :

- 1 poste police municipale (au centre-ville),



- 1 caserne pompier volontaire.



Les services bancaires :

- 3 Banques : au centre-ville : caisse d'épargne, crédit agricole, banque postale.

Un service postal :

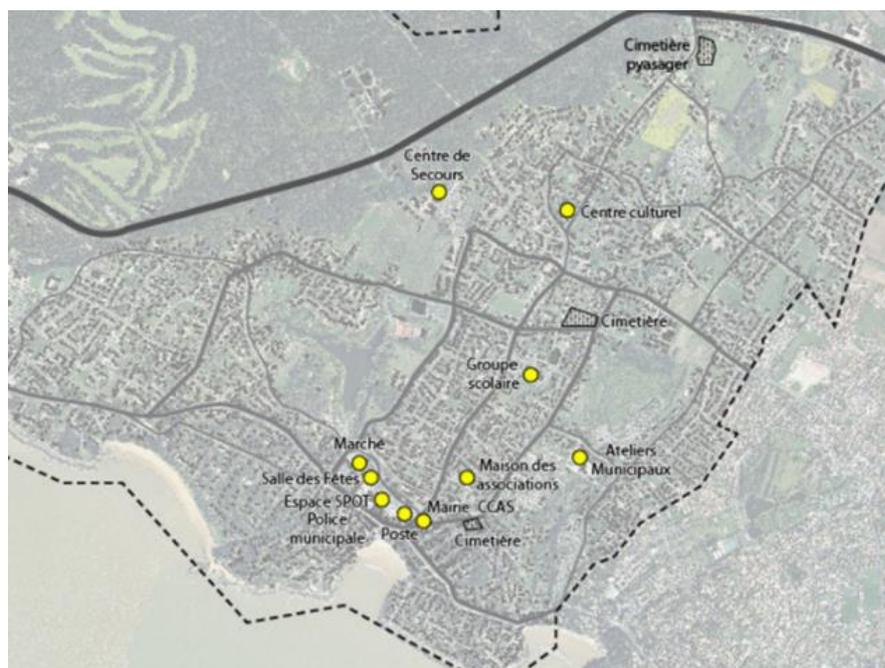
- 1 poste.

Les prestataires médicaux et paramédicaux :

- 5 médecins généralistes, dont 3 arrivés récemment au pôle santé inauguré en avril 2024,
- 2 ostéopathes installés au pôle santé (déjà présents sur la commune en amont),
- 1 médecin ORL : arrivé récemment au pôle santé en avril 2024,
- 1 podologue : arrivé récemment au pôle santé en avril 2024,
- 1 sage-femme,
- 4 infirmières,
- 3 kinésithérapeutes,
- 2 psychologues.

Une officine accompagnant la population dans leur parcours de soins en collaboration d'autres professions de santé :

- 1 Pharmacie : en centre-ville.



La commune de Saint-Palais-sur-Mer concentre un grand nombre de commerces et de services aux personnes. **63%** des activités ont un caractère dit « **permanents** » et **37%** ont un caractère « **saisonnier** ». Il apparaît que l'activité économique de la commune est portée par le tourisme et qu'en conséquence l'activité commerciale fonctionne selon deux temporalités. Par ailleurs les commerces et services qui font l'effort d'ouvrir à l'année le font grâce à l'apport de la saison estivale, sans laquelle la rentabilité ne serait que très difficilement assurée.

Il est important de préciser que la répartition des commerces est irrégulière. La majorité se concentre au sein du centre-ville, à proximité de la plage du Bureau.

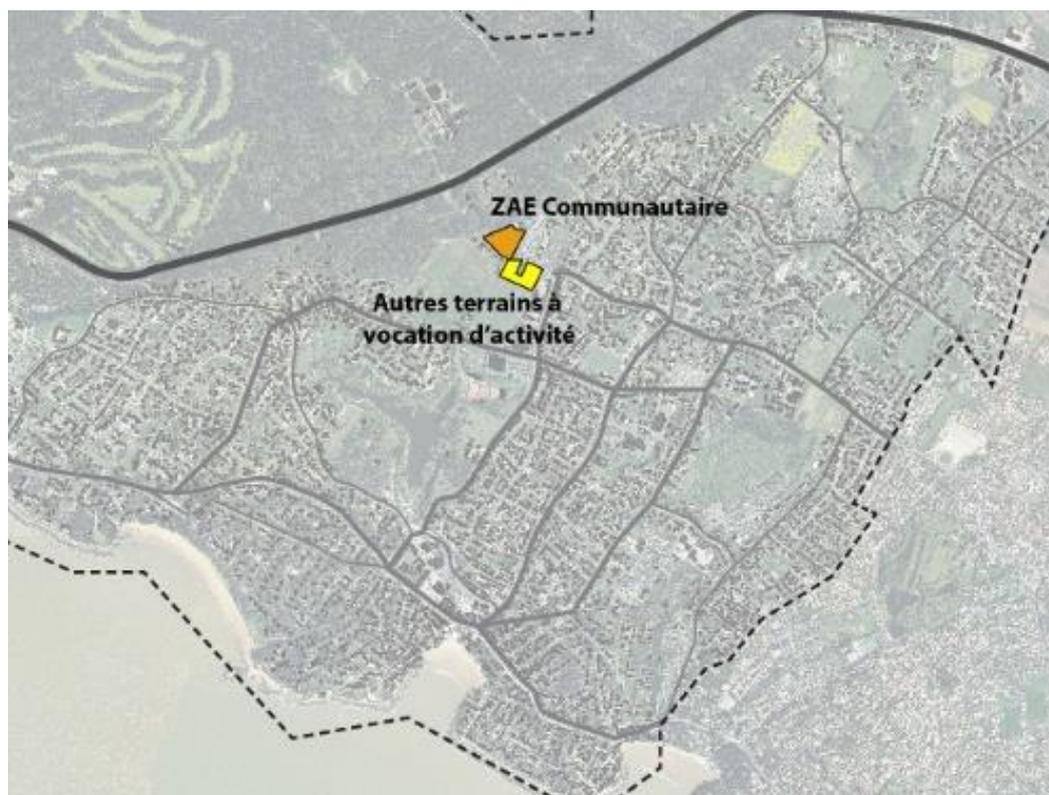
Le centre-ville y accueille notamment des commerces d'alimentations, des restaurants et des boutiques de vêtements ou autres, et pour certains éphémères.

Hors centre-ville il existe une implantation forte des activités hôtelières et de restauration, principalement le long du littoral et plus particulièrement avenue de la grande côte. En dehors de ces deux secteurs, le commerce est plus rare.

Pour les commerces les plus importants (centre commerciaux, achats occasionnels, ...) Saint-Palais-sur-Mer compte un supermarché (Super U) localisé au nord du parc Raymond Vignes, mais pour les autres achats tels que les achats occasionnels et les grands centres commerciaux, la commune dépend de la commune voisine de Vaux-sur-Mer (centre commercial Val Lumière) et de la ville centre de l'agglomération : Royan.

L'INSEE recense, quant à elle, plus de **176 commerces et services** tels que boulangeries, supermarchés, pharmacies, banques, salons de coiffures, électriciens, maçons... (BPE 2019 de l'INSEE). Cette offre commerciale permet de répondre aux achats réguliers du quotidien (boulangerie, boucherie, presse...).

En complément, la commune compte une petite zone d'activités, situées en périphérie de l'enveloppe urbaine : « La Borderie » à vocation **mixte industrielle, artisanale et commerciale**. Cette zone d'activité est de compétence communautaire. Elle a vocation à évoluer vers une occupation à 100% à usage artisanale et industrielle (dans le cadre du nouveau SCoT en cours de validation). Elle compte aujourd'hui 7 entreprises.



Localisation des secteurs à vocation d'activités

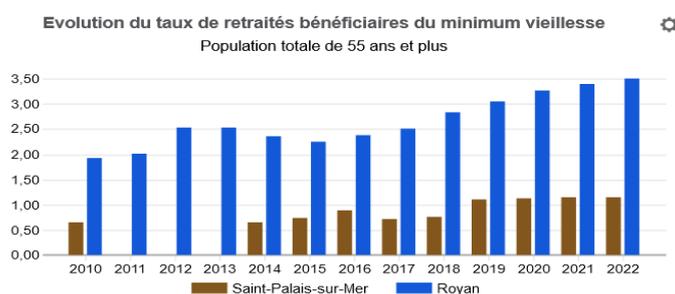
Le nombre et la part de retraités du Régime Général cumulant emploi-retraite

Fragilité économique Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|---|----------------------|-------|
| Part des retraités du RG cumulant emploi-retraite (%) | 2,19 ▼ | 2,49 |
| Nb de retraités du RG cumulant emploi-retraite | 41 | 208 |

Source : CNAV - 2020

La part et l'évolution des retraités du Régime Général au minimum vieillesse



Source : CNAV

Depuis 2019, le taux de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse est stable.

Le nombre de bénéficiaires d'une pension de réversion (population totale de 55 ans et plus - et/ou par tranches d'âges, en comparaison avec les communes de Royan et Vaux sur Mer)

Fragilité sociale
Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|---|----------------------|-------|
| Part des bénéficiaires d'une pension de réversion du RG (%) | 12,57 ▼ | 18,25 |
| Nb de bénéficiaires d'une pension de réversion du RG | 262 | 1 658 |

Source : CNAV - 2022

Le score moyen de fragilité sociale des retraités du Régime Général pour la commune

Tranche d'âge Population totale de 55 ans et plus ▼

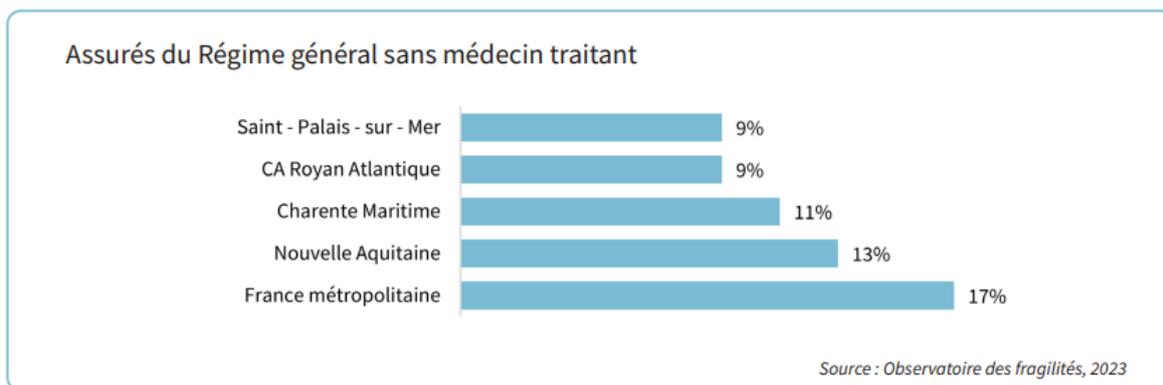
Score moyen de la fragilité sociale des retraités du Régime Général

| | Score moyen de la fragilité sociale des retraités du régime général | |
|-------------------------------------|---|-------|
| | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
| Population totale de 55 ans et plus | 2,91 | 3,63 |
| 55 à 79 ans | 2,15 | 2,61 |
| 80 ans et plus | 2,19 | 2,82 |

2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

Source : Carsat/CGSS - 2022

La part de seniors sans médecins traitants



Le nombre et la part des seniors sans recours aux soins et nombre et part des seniors en ALD

FICHE VIEILLISSEMENT - RÉGIME GÉNÉRAL - FRAGILITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENTALE

Tranche d'âge Population totale de 55 ans et plus ▾

Fragilité santé

Population totale de 55 ans et plus

| Indicateurs | Saint-Palais-sur-Mer | Royan |
|--|----------------------|------------------|
| <u>Part des seniors sans médecin traitant (%)</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |
| <u>Nb de seniors sans médecin traitant</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |
| <u>Part des seniors en ALD (%)</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |
| <u>Nb de seniors en ALD</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |
| <u>Part des seniors sans recours aux soins (%)</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |
| <u>Nb de seniors sans recours aux soins</u> | N/A Secret stat. | N/A Secret stat. |

Source : CNAM SIAM ERASME - 2022

Les données ne sont pas accessibles pour notre commune.

Le statut d'occupation des logements selon l'âge de la personne référente

PRINC22 - Type de logement : Ensemble

| | Moins de 20 ans | 20 à 24 ans | 25 à 39 ans | 40 à 54 ans | 55 à 64 ans | 65 à 79 ans | 80 ans ou plus | Ensemble |
|--|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|--------------|
| Propriétaire | 0 | 0 | 47 | 235 | 297 | 790 | 280 | 1 649 |
| Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM | 0 | 7 | 49 | 82 | 83 | 74 | 23 | 318 |
| Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM | 0 | 1 | 3 | 5 | 3 | 0 | 0 | 12 |
| Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel | 0 | 1 | 5 | 8 | 5 | 7 | 1 | 27 |
| Logé gratuitement | 0 | 1 | 9 | 10 | 7 | 10 | 5 | 42 |
| Ensemble | 0 | 10 | 113 | 340 | 395 | 881 | 309 | 2 048 |

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

La répartition de la taille des logements par tranche d'âges sur la commune

PRINC1 - Type de logement : Ensemble

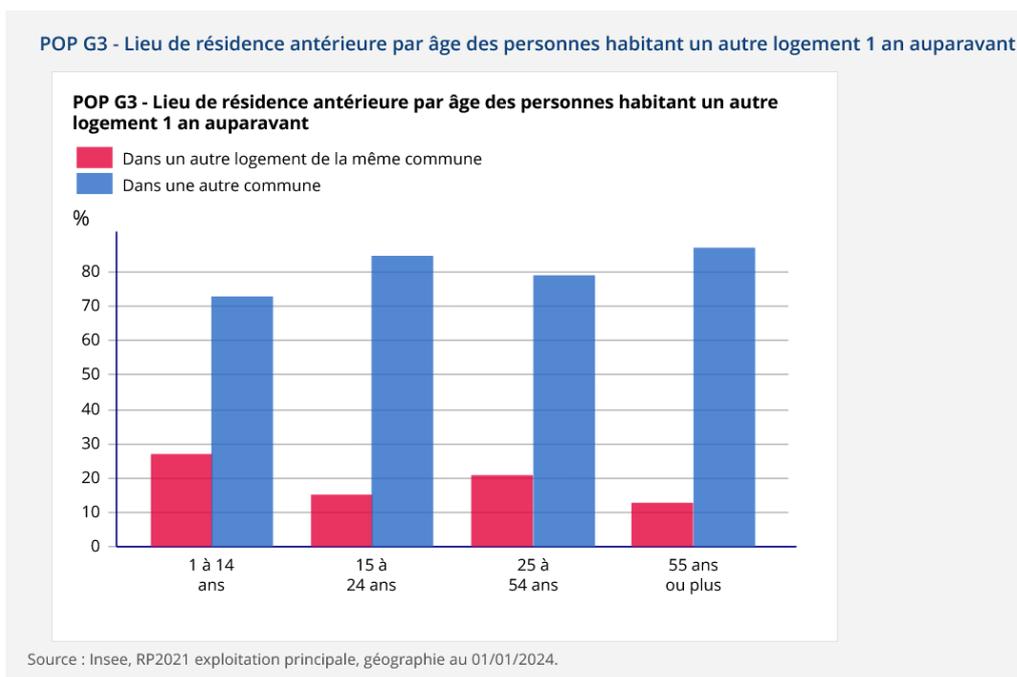
| | Moins de 20 ans | 20 à 24 ans | 25 à 39 ans | 40 à 54 ans | 55 à 64 ans | 65 à 79 ans | 80 ans ou plus | Ensemble |
|------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------|
| 1 pièce | 0 | 2 | 2 | 2 | 7 | 13 | 2 | 28 |
| 2 pièces | 0 | 1 | 13 | 31 | 15 | 24 | 21 | 105 |
| 3 pièces | 0 | 4 | 32 | 54 | 58 | 120 | 44 | 312 |
| 4 pièces | 0 | 2 | 36 | 91 | 137 | 288 | 109 | 663 |
| 5 pièces | 0 | 1 | 14 | 82 | 87 | 231 | 63 | 478 |
| 6 pièces ou plus | 0 | 0 | 16 | 80 | 91 | 205 | 70 | 462 |
| Ensemble | 0 | 10 | 113 | 340 | 395 | 881 | 309 | 2 048 |

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Cet élément nous permet d'observer que pour **la tranche d'âge 65 à 79 ans et les plus de 80 ans, les types de logement sont grands : 4 à 6 pièces**. Cet indicateur est important. Il est également partagé par le CCAS. Lorsque les aînés commencent à ressentir une perte d'autonomie, la grandeur du logement, son entretien ainsi que ses extérieurs (jardins ou autres) constituent souvent une des premières inquiétudes, voire pour certains un problème majeur. Le changement de logement pour un logement plus petit est un sujet très lourd à aborder lors des entretiens sociaux avec le CCAS. En effet le logement est souvent rattaché à une installation très ancienne dans la commune, avec une organisation du quotidien de « proximité », et à la famille.

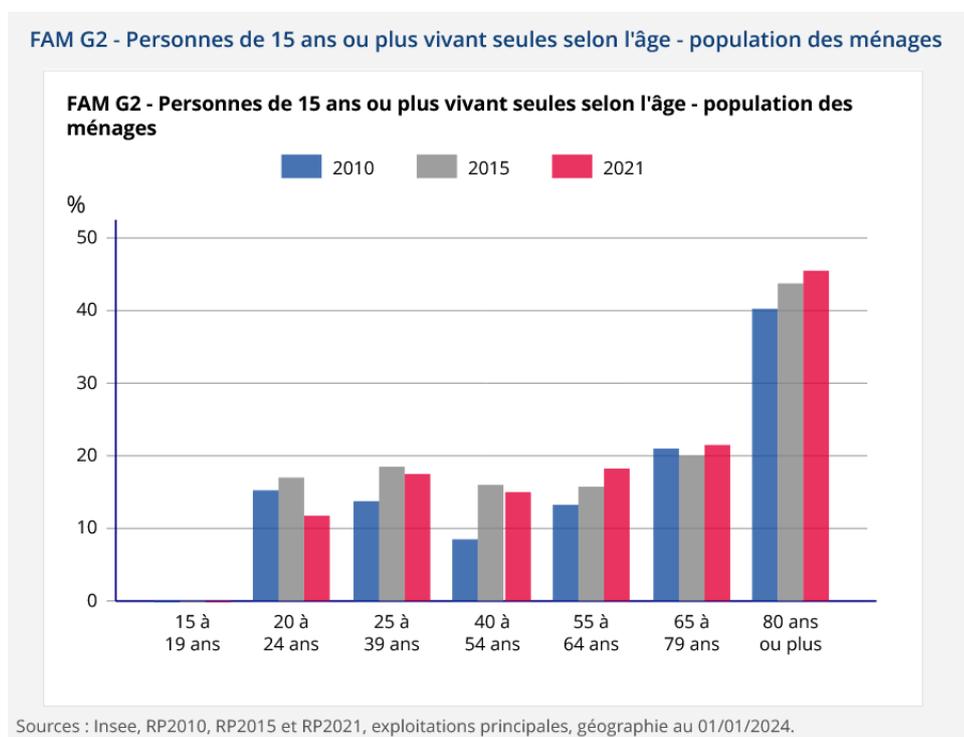
De plus, il est à noter une carence de petit logement dans la commune, et la plupart des aînés concernés par ces éléments ne souhaitent pas partir de la commune. Le sujet est encore plus sensible lorsque s'ajoutent des soucis de santé, et que la personne doit envisager une entrée en établissement pour personnes âgées (logement plus petit, et vie rythmée par un cadre, un règlement).

Les migrations résidentielles des plus de 55 ans sur la commune



La majorité des aînés de plus de 55 ans déménageant dans la commune arrivent d'une autre commune. Le taux d'emménagement dans un appartement de la commune, pour les personnes de plus de 55 ans, préalablement déjà installées dans la commune, est bas (un peu plus de 10%).

Le nombre et la part des seniors vivant seuls par tranches d'âges



La part des plus de 80 ans vivant seuls est en constante augmentation depuis 2010.

Cet indicateur a permis au CCAS de **cibler ce public par exemple pour la distribution des chocolats de fin d'année** (environ 400 boîtes distribuées par an). Hors cadre de l'objectif de favoriser le lien social, de l'apport d'une action ludique pour la fin d'année, il permet au CCAS, en parallèle de ces interventions, d'avoir une visibilité de la situation physique et autres des plus de 80 ans, par d'autres acteurs.

Les bénévoles (élus et administrés), distribuant les chocolats sont sensibles à ces éléments lors de leur visite de convivialité, puis reviennent vers le CCAS avec leurs constats. Cela permet au CCAS de vérifier si les personnes signalées sont connues ou non du service. Suivant le repérage des situations dégradées d'une année sur l'autre, ou simplement non connues, le CCAS contacte les personnes afin de faire une évaluation sociale et mesurer les soucis rencontrés et les besoins.

- Nombre de bénéficiaires APA établissement et évolution sur les 6 dernières années¹¹

| | | | | GIR 1 | GIR 2 | GIR 3 | GIR 4 | TOTAL |
|------------|----------------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 31/12/2018 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 7 | 22 | 18 | 11 | 58 |
| 31/12/2019 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 5 | 25 | 15 | 8 | 53 |
| 31/12/2020 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 8 | 22 | 15 | 8 | 53 |
| 31/12/2021 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 6 | 21 | 9 | 10 | 46 |
| 31/12/2022 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 4 | 20 | 8 | 4 | 36 |
| 31/12/2023 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 6 | 31 | 9 | 9 | 55 |
| 01/09/2024 | APA en Etablissement | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 5 | 29 | 9 | 12 | 55 |

- Nombre de bénéficiaires APA domicile et évolution sur les 6 dernières années

| Nombre de bénéficiaires de l'APA par GIR | | | | GIR 1 | GIR 2 | GIR 3 | GIR 4 | TOTAL |
|--|----------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 31/12/2018 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 1 | 6 | 12 | 36 | 55 |
| 31/12/2019 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 2 | 11 | 17 | 39 | 69 |
| 31/12/2020 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 3 | 8 | 21 | 39 | 71 |
| 31/12/2021 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 2 | 9 | 20 | 44 | 75 |
| 31/12/2022 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 1 | 13 | 20 | 58 | 92 |
| 31/12/2023 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | | 10 | 16 | 62 | 88 |
| 01/09/2024 | APA à domicile | ST PALAIS SUR MER | 17380 | 1 | 10 | 19 | 67 | 97 |

Il est à observer une augmentation croissante des APA à domicile depuis 2022. Cet élément est à mettre en corrélation avec le travail posé par le CCAS depuis 2022 dans le cadre de sa veille sociale (meilleure visibilité des situations fragiles et vulnérables), et notamment par le temps imparti à expliquer les dossiers APA et les prestataires dédiés. Des situations suivies en amont, permettent une sensibilisation de l'aide à domicile et ses bienfaits pour épauler la personne dans son quotidien.

2.3) Analyse démographique par quartier

Il n'y a pas d'analyse démographique par quartier au niveau de la commune. Cependant, en fonction des actions des différents services de la mairie (police municipale, urbanisme, service technique, service évènementiel etc... et le CCAS) il est possible de repérer les rues dans lesquels nous avons une présence plus forte des aînés, habitant à Saint-Palais-sur-Mer toute l'année.

Si certains services ou les délégués de quartier constatent des personnes / familles en difficulté ou fragilité, ils en informent le CCAS ou leur donne les contacts téléphoniques du service. Le CCAS prend alors contact avec les personnes signalées pour une évaluation si nécessaire.

¹¹ Données chiffrées transmises par le service autonomie du Conseil départemental de Charente Maritime.

D. PORTRAIT THÉMATIQUE

Chapitre 1 : Espaces extérieurs et bâtiments

Le centre technique municipal (CTM) regroupe l'ensemble des services et des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal ou de réaliser des travaux sur les bâtiments, les espaces publics et les espaces verts, d'élaborer et de mettre en œuvre les projets d'aménagement urbain validés par la commune.

La qualité des équipements permettant aux aînés de se déplacer en toute sécurité et à bon escient, et la facilité d'accès aux espaces extérieurs et aux bâtiments contribue à la qualité de vie des aînés et au maintien de leur indépendance.

1) CONTEXTE TERRITORIAL – PROJET URBAIN

Le projet urbain désigne **une ou des opérations urbaines souvent importantes, qui se traduisent par l'aménagement physique d'un nouveau quartier ou le réaménagement d'espaces urbains existants.**

Il s'agit de déterminer, collectivement, les diverses possibilités de réaménagement du territoire, en prenant en compte des priorités comme : faire vivre le centre-ville toute l'année, mieux gérer les mobilités, favoriser la résilience et le confort d'été, préserver et mettre en valeur les espaces naturels.

La commune comptant une majorité de plus de 60 ans dans sa population, le projet urbain est de fait investi par les seniors.

2) LA VOIRIE

La collectivité a lancé en 2008, lors d'un renouvellement du conseil municipal, un audit relatif à l'état de la voirie communale. Il apparaissait en effet, que cette dépense, pourtant obligatoire, n'avait pas été choisie comme prioritaire lors des mandatures précédentes.

Pour autant et même si à l'heure actuelle, une grande partie des voies structurantes de la commune répond aux exigences réglementaires en termes d'accessibilité, il n'en demeure pas moins que certaines voies situées en centre-ville ou dans certains quartiers proches du rivage ne peuvent, en raison de leur étroitesse, ou de leur déclivité, être requalifiées.

Pour complément, depuis juillet 2022, le prestataire « La poste », a réalisé un audit de la voirie, à l'aide de voiture de la factrice équipée de caméras permettant de filmer l'état de la voirie.

L'objectif de cette démarche était de donner un regard neuf et extérieur pour évaluer les priorités de travaux.

Grâce à deux caméras en haute définition, il a été possible de filmer l'état des panneaux de signalisation et d'étudier la voirie (localisation des nids-de-poule, racines, panneaux dégradés et autres anomalies). Puis des professionnels de la poste formés au recensement des dégradations visibles sur images ont analysé les données et ont identifié les désordres (fissures, déformations de la chaussée).

Cette analyse et leurs conclusions ont permis d'obtenir des informations précises et adaptées afin de prévenir des risques, de définir les urgences d'interventions et de mieux entretenir la chaussée et la signalisation. Elle permettra d'élaborer une programmation pluriannuelle de travaux.

- La qualité ou l'entretien (neuf, en bon état, usé, détérioré, etc.) :

L'ensemble des équipements est entretenu, rééquipé ou aménagé de façon récurrente tout au long de l'année pour la sécurité des administrés, ainsi que pour tenir compte des obligations liées à la saisonnalité estivale, la population se multipliant par 10 durant cette saison.

Un programme de désimperméabilisations pour mieux gérer les eaux de pluie, est mis en place au niveau de la commune. Pour faire revenir la nature en ville (et moins privilégié la bétonisation), la commune a effectué un programme de plantation en lieu et place de surface bitumées, permettant la mise en place d'îlots de fraîcheur (par exemple place du commerce)

Pour assurer une meilleure gestion des eaux de ruissellement, des travaux ont été réalisés au lac pour en faire un bassin de rétention lors d'évènements météorologiques majeurs et pour permettre une réoxygénation à travers des roselières. Des aménagements ont été réalisés pour modifier le cheminement de l'eau.



Photo 1 : Réfection des trottoirs : rues Abbé Fayaud (bicouche noire), avenue de Nauzan (enrobés noirs), avenue de la Source (bicouche rouge) et rue des Myosotis (enrobés noirs).

Photo 2 : Reprise de la chaussée, des trottoirs et mise en circulation en sens unique

- L'accessibilité et la sécurité (passages piétons, plaques podotactiles, signalétique, feux de passage indiquant le temps restant, dénivelés, revêtements stables et non glissants, largeur du cheminement, etc.) : l'ensemble des équipements, aménagements, trottoirs, lieux accessibles Personne à Mobilité Réduite (PMR) et autres problématiques piétonnières et routières sont prises en compte.



Travaux de requalification de la rue (chaussée et accotements) achevés par l'application des enrobés.

La prise en compte des signalements de problèmes par les administrés constitue un enjeu majeur pour la commune, et notamment ses services techniques. Ces derniers s'organisent pour collecter ces signalements via un registre « papier » mis en place à l'accueil et assurer un suivi précis de la résolution de ces demandes.

3) ESPACES VERTS

La répartition des espaces verts se présente ainsi :



- La part des espaces verts et de forêt est **de plus de 60% du territoire**,
- Ils sont répartis sur la commune dont les plus importants sont : Le Lac, les cheminements du littoral, les pistes cyclables, les squares ombragés,
- Les **actions menées en faveur de l'esthétisme du territoire**, du fleurissement, des parcs et jardins : tout au long de l'année un fleurissement automnal et estival est effectué sur l'ensemble des espaces verts de la commune de même qu'une action annuelle de plantation et de création d'espaces arborés. L'obtention de la troisième fleur **au label « Villes et Villages fleuris »** témoigne de la volonté d'agrémenter le cadre de vie (mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie afin de satisfaire au mieux les attentes des administrés en valorisant et protégeant l'environnement).
- **La politique d'accessibilité concernant ces différents espaces** : comme pour l'ensemble des équipements bâtimentaires, de voirie et routiers. Un grand nombre de zone d'espaces verts est accessible pour toutes les populations PMR ou autres.

4) ÉQUIPEMENTS ET PROPETE

Les services du CTM sont présents en permanence sur l'ensemble du territoire pour le nettoyage et le nettoyage des voiries et voies ou tout autre équipement tout au long de l'année.

Un pôle « propreté » a été créé en ce sens au sein des services techniques afin de répondre au mieux aux besoins. Toutefois, un arrêté municipal (8 juillet 2020) rappelle que chacun doit entretenir les trottoirs, devant de porte, caniveaux et végétation le long du domaine public.

Les aînés concernés par cet élément et rencontrant des difficultés pour le faire, peuvent solliciter des prestataires afin d'effectuer ce type de nettoyage.

En complément, un marché public d'insertion a été signé avec les brigades vertes¹² qui exécutent des travaux d'entretien des espaces naturels. (Nettoyage des sous-bois, des plages et du littoral, entretien des berges et des canaux, confection et entretien des chemins de randonnée ...) et interviennent pour l'entretien des trottoirs et les abords des voies communales.

4.1) Les structures de repos et le mobilier urbain

Les mobiliers urbains (bancs, tables pique-nique etc...) sont répartis sur la totalité de la commune :

- Place du bureau,
- Allée le long de la Plage du Centre,
- Place du Commerce,
- L'ensemble de la promenade de la plage du Platin,
- Le Lac Raymond Vignes,
- La plage de NAUZAN,
- La Grande Côte, Le Petit Poucet et la totalité du chemin douanier etc...

La quasi-totalité des équipements mobiliers urbains est en excellent état car récemment installés à travers un phasage de leur rénovation engagé chaque année (**plan de renouvellement annuel des équipements**).

Les souhaits des séniors ont été pris en compte pour certains mobiliers urbains, tels que l'augmentation du nombre de bancs publics avec des dossiers.



¹² Gérées par l'Association pour l'insertion en Charente Maritime (Ai 17) : structure d'insertion par l'activité économique Elle permet à des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles de reprendre une activité et de bénéficier d'un accompagnement qui permettra de trouver des solutions adaptées et de tendre vers un emploi durable.

Plages urbaines avec rampe (plage du Bureau et de NAUZAN : 1 rampe, côté Saint-Palais-sur-Mer et 2 rampes, côté Vaux-sur-Mer)



4.2) Les toilettes publiques

Il y a 10 toilettes publiques, toutes accessibles PMR, et quelques panneaux indicateurs les identifient sur le territoire :

- 6 toilettes Sanisettes automatiques : Parking de la Grande Côte, Piste cyclable du Concié, Marché, Plage du Bureau, Plage de NAUZAN et au Lac,
- 4 toilettes publiques : Plage de la Grande Côte, Marché, Plage du Bureau et le Lac.

4.3) Les fontaines à eau potable

Deux points possibles :

- L'aire de jeux du Lac,
- Les toilettes publiques.

Une volonté de développement de cet élément de la part de la commune, par exemple dans le cadre du projet de réaménagement de la grande côte. Il est prévu d'aménager une aire de service, composée de : sanitaires, tables de pique-nique, une fontaine à eau, casiers consignes et racks à vélos.



Implantation de l'aire de services sur la pointe de la grande côte

Les aînés mettent en avant le peu de signalétiques, voire une signalétique très peu visible ou lisible pour trouver et accéder aux toilettes publiques, fontaines à eau, et autres.

4.4) Les cimetières

Les cimetières sont gérés par la commune, et plus précisément par le service état civil.

Il existe **3 cimetières** : Chatenet, Courlay et le vieux clocher (qui est le plus ancien).

Les espaces communs sont entretenus par les services techniques.

Il est possible de s'y rendre facilement, à pied, en bus ou en voiture.

Il y a un point d'eau dans chaque cimetière.

Les terrains sont plats, faciles d'accès, à pied, en fauteuil ou appareillage (déambulateur ou autres), favorisant leur accès aux aînés.

Seul le cimetière de Chatenet est ombragé car paysager.

5) SÉCURITÉ ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

La constante évolution du public séniors sur la commune, fait émerger des vulnérabilités qui doivent être prises en compte par les politiques de sécurité. En effet, plus isolées socialement que la moyenne de la population, et parfois en perte d'autonomie, les personnes âgées peuvent être des cibles.

5.1) La politique de sécurité

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.

Il s'appuie sur la police municipale pour mener à bien sa mission.

5.1.1) La police municipale

La police municipale est présente sur l'ensemble de la commune : milieu urbain, domaine maritime (plages) et forestier. Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité publiques. Elle travaille en partenariat avec la police nationale du commissariat de Royan, ainsi qu'avec d'autres acteurs institutionnels.

Les missions principales sont :

- Assurer une présence de proximité envers tout type public,
- Protéger les personnes et les biens,
- Veiller au respect et l'application des lois et règlements dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publique.
- Veiller au respect et l'application du Code de la Route,
- Assurer, en partenariat avec la police nationale, la sécurisation des manifestations festives, culturelles ou sportives,
- Faire respecter les arrêtés du maire.

Les aînés et/ou leurs familles soulignent la réactivité de la police municipale et leur bon contact tant sur les interventions que sur les explications et les informations transmises que lors des actions préventives.

5.1.2) Les dispositifs de vidéoprotection

Le centre-ville est placé sous vidéoprotection. Il est réparti sur la commune.

Des caméras-piétons sont utilisées par la **police municipale** dans le cadre de leurs interventions.

5.1.3) Le dispositif « Tranquillité Vacances »

Les administrés peuvent se signaler auprès de la police municipale dans le cadre de « Tranquillité vacances ». Si nécessaire et en fonction de ses possibilités, la **police municipale** aura une vigilance lors de ces patrouilles sur la ou les maisons signalées dans le cadre de « tranquillité vacances ».

5.1.4) La veille sociale avec le CCAS

Dans le cadre de la veille sociale, **l'équipe de la police municipale est en contact régulier avec le CCAS. En 2023, plus d'une vingtaine de situations ont été signalées et suivies dans le cadre des missions de chacun.**

5.1.5) Les outils communaux mis en place pour la sécurité de tous (dont les aînés) :

- ✓ **Le document d'informations communales sur les risques majeurs (DICRIM)** reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ;
- ✓ Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est l'outil opérationnel permettant de faire face à une crise. La commune doit avoir la capacité de prendre des mesures avant et pendant l'activation des plans de secours de l'Etat. Ce plan est **en cours de réactualisation**.
- ✓ **La télé alerte** fournis des informations à destination de la population en cas d'urgence : sms et mail pour des personnes qui se sont inscrites en mairie.

D'autres outils hors commune existent comme :

- Le **portail « ma sécurité »** permet de faciliter certaines démarches.

5.2) La politique en matière d'éclairage public¹³

La commune s'est dotée d'un schéma directeur de l'éclairage public depuis 2018. Cet outil s'avère aujourd'hui indispensable pour une amélioration de nos performances énergétiques et une meilleure rationalisation des coûts.

La réalisation de cet audit a été le préalable aux futurs travaux d'investissement à engager, avec en priorité la mise en sécurité le changement des lampes à mercure (8 % du réseau) par des ampoules à LED.

Saint-Palais-sur-Mer possède plus de 2 000 points lumineux.

Les communes consacrent en moyenne 45 % de leur budget électricité aux dépenses liées à l'éclairage public. Il est désormais avéré que celui-ci contribue au réchauffement climatique. Aussi, notre commune a initié depuis 2016 une campagne d'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h00, hormis un secteur restreint en centre-ville.

Une évaluation de la consommation sur la période donnée met en évidence une économie réalisée.

Pour rappel :

- **La sécurité des biens et des personnes**

L'éclairage n'est pas un facteur dissuasif en matière de délinquance, la grande majorité des cambriolages ont lieu dans la journée.



¹³ Le Reflet, journal communal, avril-mai-juin 2021

- **La sécurité routière**

Les études montrent que sur les routes éclairées, les conducteurs, se sentant plus en sécurité, roulent plus vite et causent des accidents plus graves.

- **La biologie et la biodiversité**

Pour les êtres vivants, la vie est rythmée par les cycles jour / nuit (chronobiologie). La nuit est essentielle au bon fonctionnement de la vie, elle favorise la qualité du sommeil. Les animaux et les plantes sont gênés par ces points lumineux qui modifient leurs rythmes biologiques.

Le changement d'orientation de l'éclairage public et la diminution de l'éclairage des bâtiments communaux et des commerces permettront également de réduire ces nuisances.

5.3) La cybersécurité

La cybersécurité centralise l'ensemble des outils et des processus de sécurité utilisés pour la protection de l'environnement numérique (le cyber-environnement).

La cybersécurité protège à la fois les personnes, les idées et les données.

Les moyens de prévention utilisés :

Sont mis à disposition par le CCAS, la police municipale, un conseiller numérique France Service à l'attention des administrés :

- Un flyer de la CNIL et l'UNAF « ayez les bons réflexes » à l'attention des seniors,
- Une fiche du conseil départemental sur le démarchage et autres thèmes similaires,
- Le portail « ma sécurité » : informations transmises par la **police municipale**, permettant d'avoir des informations et des possibilités de déposer plainte.

Ces outils permettent de faire de la prévention, en rappelant régulièrement, notamment lors des entretiens quelques « bonnes pratiques » : **ne jamais donner ses identifiants et mots de passe, choisir des mots de passe forts et différents, vérifier la fiabilité des sources, etc...**

6) BATIMENTS

Les équipements bâtis regroupent l'ensemble des bâtiments publics et administratifs. Ils offrent un accueil facilité au public et sont accessibles.

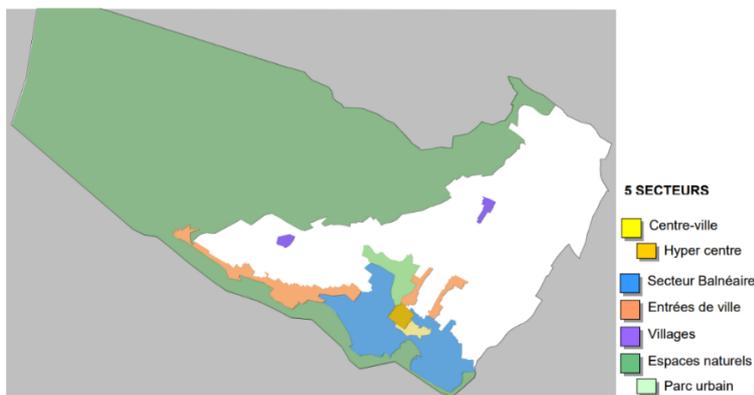
6.1) La politique municipale d'accessibilité

La commune est sensible aux enjeux d'accessibilité sur le territoire et aux enjeux réglementaires.

Beaucoup de bâtiments recevant du public sont accessibles ou font l'objet d'une mise en accessibilité et sont signalés « normes aux Personnes à Mobilité Réduite » (PMR)

6.2) Le patrimoine historique et architectural

L'aménagement des espaces publics / leur accessibilité sont contraints par un patrimoine architectural et historique important. Cela concerne le Patrimoine Bâtiminaire et le Patrimoine Littoral.



La commune est dotée d'ensembles architecturaux de qualité qui s'intègrent à leur environnement.

La densité importante d'édifices remarquables ou exceptionnels à forte valeur patrimoniale représente un enjeu majeur dans la définition de l'image de la ville.¹⁴

Etienne Saliège architecte dplg urbaniste paysagiste dplg // Anne Thevenin architecte dplg urbaniste – 2019

Pour valoriser l'histoire et le patrimoine de la commune, un projet a été amorcé début 2023 et concrétisé fin du mois d'août 2024 : l'installation de 7 panneaux d'interprétation, positionnés à des emplacements de la commune à fort intérêt touristique et patrimonial.

La lisibilité de l'ensemble de ces panneaux a été questionnée. Le format, le graphisme et le choix de matériaux durables ont été pensé et conçu en conséquence (grandeur des affiches etc...) .



Le panneau d'interprétation Belvédère de Trez-la-Chasse

6.3) Les locaux climatisés

Les locaux rafraîchis peuvent être mis à disposition des administrés dans :

- La mairie (salle des commissions),
- L'école (salle de motricité),
- Le cinéma,
- Le conservatoire de musique (l'auditorium),
- La médiathèque.

Le CCAS travaille en lien avec l'EHPAD situé sur la commune. L'EHPAD autorise, lors du plan canicule et sur évaluation du CCAS, la possibilité d'accueillir quelques personnes dans le besoin dans la salle commune de l'établissement.

A partir de 2025, le CCAS pourra s'appuyer sur un autre partenaire, la résidence sénior Les Jardins d'Arcadie. La résidence mettra à disposition sa salle commune climatisée si besoin.

Les informations nécessaires sont passées lors du déclenchement du plan canicule, ou alerte de hautes températures, sur le site internet de la ville, affichées sur le panneau lumineux du centre-ville et autres supports, ou par téléphone si besoin.

¹⁴ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Rapport de présentation – commune de Saint-Palais-sur-Mer, Site patrimonial remarquable (SPR) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 juin 2019.

7) ESPACES EXTERIEURS ET BATIMENTS - SYNTHESE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Des services dédiés aux espaces extérieurs et bâtiments et à la sécurité,- Un service de police réactif et de proximité,- Des interventions des services réparties sur l'ensemble de la commune,- La présence de structures de repos, de toilettes publiques, de fontaines à eau à proximité des ilots de fraîcheur, le fleurissement et la propreté des espaces publics : éléments favorisant la mobilité des personnes âgées et permet l'appropriation de ces espaces de vie. | <ul style="list-style-type: none">- Une voirie pas toujours adaptée : trottoirs ou rues abimés et autres,- Signalétique pas toujours adaptée au public senior (cf. appels des administrés ou touristes pour demander telle ou telle information). |

| PRECONISATIONS |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Considérer l'aménagement du mobilier urbain comme support à la mobilité des aînés ;✓ Un sénior parcourt entre 300 et 500 m avant de se reposer, projeter l'installation ou la remise en état de structures de repos informelles (muret...) ;✓ Continuer à développer l'installation « d'assises confortables », pratiques, voire dans la mesure du possible individuelle, avec un dossier ;✓ Pour faciliter l'accès aux sanitaires et autres installations, développer une signalisation adaptée et visible pour les séniors ;✓ Mettre en place des actions de prévention sur la lutte contre le démarchage abusif, la cybercriminalité et autres. |

1) POLITIQUE MUNICIPALE D'HABITAT

1.1) Les documents supra-communaux

Les documents d'urbanisme interviennent à différentes échelles dans le respect des règles qui leur sont imposées par les lois, les règlements et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur.

A l'échelon du territoire de la CARA, le principe de la hiérarchie des normes s'impose aux documents communaux qui doivent être compatibles et / ou prendre en compte :

➤ Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

C'est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il met en cohérence les politiques sectorielles en termes d'habitat, de mobilité, d'économie, d'environnement, d'énergie, etc. Le SCoT est élaboré en concertation avec les élus locaux, les habitants et encadré par les services de l'Etat.

Il s'applique aux communes selon une notion de compatibilité, notamment lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Le SCoT fixe à long terme des orientations générales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et définit ainsi l'évolution du territoire à horizon 20 ans¹⁵.

➤ Le PLH (Programme Local de l'Habitat) :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les communautés d'agglomérations.

A l'échelle de la CARA, les orientations du PLH ont été définies sur la période 2008-2013, puis actualisées en 2014.

La politique communautaire de l'habitat est construite autour de trois thèmes pivots :

- Les jeunes isolés et jeunes ménages face au logement,
- **Le vieillissement de la population et ses impacts sur l'offre de logement,**
- Le développement durable, et ses enjeux pour l'avenir.

¹⁵ Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dossier d'arrêt, rapport de présentation, 11 avril 2024 (document définitif approuvé le 18 décembre 2024).

Par délibération du 15 décembre 2022, la CARA a validé le lancement d'un nouveau PLH. La commune, par le biais de son service urbanisme et de son CCAS a répondu à un questionnaire pour l'élaboration de ce document dont l'objectif est d'appréhender, au-delà des analyses statistiques et documentaires, les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et les problématiques auxquelles les communes sont confrontées en matière d'habitat et de logement.

Le document est en cours d'élaboration au moment de l'écriture de cet état des lieux.

1.2) Les documents communaux

Depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, la compétence « planification », c'est-à-dire, l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) est, par principe, intercommunale.

Toutefois, les communes du territoire de la CARA ont fait le choix d'user de leur faculté légale de s'opposer à ce transfert par délibération. Ainsi, la commune de Saint-Palais-sur-Mer est dotée d'un PLU.

Par ailleurs, la commune dispose de son propre service qui instruit et délivre les différentes autorisations d'urbanisme.

➤ Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Le PLU est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il détermine les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

Le PLU approuvé par le conseil municipal en 2022, puis modifié en 2023 est avant tout le résultat d'une recherche d'équilibre entre intérêt individuel (garantir autant que possible le droit à la construction) et intérêt général (création d'emplacements réservés destinés à la création de logements sociaux, de bassins de rétention des eaux, etc...). La politique municipale en matière d'urbanisme consiste à concilier le respect de la réglementation avec la préservation et le développement du patrimoine naturel et bâti.

Le projet communal traduit dans le PLU vise à une production de logements permettant une croissance de population modérée supérieure au point mort de la commune, c'est-à-dire située entre le nécessaire maintien de la population à son niveau actuel et les besoins de croissance démographiques en réponse aux orientations du SCoT.

La production de logements doit permettre également de résorber une partie de la carence en logements sociaux de la commune. Saint-Palais-sur-Mer a en effet été placée en état de carence par arrêté préfectoral en 2015.

De plus, le développement de la commune est contraint géographiquement et ne peut s'opérer qu'autour des espaces urbanisés actuels.

Pour ces raisons, les élus ont décidé de limiter au maximum l'extension urbaine de Saint-Palais-sur-Mer, ce qui suppose de tirer le meilleur avantage de toutes les possibilités de densification / extension existant au sein des tissus déjà urbanisés (majoritairement le centre-ville), et de ne pas sous-employer les secteurs prévus en extension.

La densification est couplée avec un objectif de maintien du cadre de vie qualitatif de la commune, qui suppose un respect des caractéristiques paysagères et urbaines des secteurs concernés, ainsi que la création et le développement d'équipements collectifs : extension des jardins familiaux, création d'un local de stockage pour la base nautique, création d'équipements de loisirs, etc.

La diversification de l'offre de logements implique pour sa part d'imposer une variété des typologies proposées et une production significative de logements locatifs sociaux.

➤ **LE SPR** (Site Patrimonial Remarquable) :

Il assure la mise en valeur de l'architecture, du patrimoine et du paysage du territoire communal dont la conservation, la restauration, la réhabilitation présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

L'objectif principal est de préserver l'identité des différents ensembles patrimoniaux (silhouette générale de la ville, quartiers, bâti isolé) en encourageant leur mise en valeur et en guidant le développement de la ville.

Le SPR de la commune, constituant une servitude d'utilité publique annexé au PLU, a été approuvé par délibération du 25 juin 2019.

➤ **Le RLP** (Règlement Local de Publicité) :

Le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité, par délibération du 21 septembre 2023. Le RLP est un document de planification et de réglementation de l'affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes. Il participe à l'amélioration de la protection du cadre de vie en adaptant la réglementation nationale aux spécificités locales.

A travers la mise en œuvre de ce règlement, la commune souhaite améliorer l'attractivité de son territoire, valoriser son commerce local, tout en préservant et améliorant son cadre de vie, la qualité de ses paysages en limitant la pollution visuelle et en affirmant sa politique environnementale en matière de publicité extérieure.

Depuis la Loi dite « Climat et résilience » de 2021, la compétence d'instruction et de police de la publicité extérieure a été transférée du préfet aux maires des communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

2) ADAPTATION DES LOGEMENTS

Cette thématique est traitée par la CARA, les services du département et autres partenaires¹⁶.

- **La CARA :**

Le programme d'intérêt général (PIG) CARA Rénov' s'imposait comme l'outil incontournable, avec un objectif de 420 logements améliorés pendant la durée du PIG qui est de trois ans. Pour bénéficier des aides du PIG, il suffit de contacter la plateforme CARA Rénov' mise en place pour la CARA en 2021.

Il s'agit de l'accompagnement pour la rénovation énergétique d'un logement. CARA Rénov' est un service public d'accompagnement gratuit. Ce dispositif accompagne gratuitement les personnes/familles de manière personnalisée, tout au long du projet de rénovation énergétique quelles que soient leurs conditions de ressources.

Pour demander les renseignements, il existe une ligne téléphonique dédiée et des informations sur le site internet.

- **Le département :**

Des aides financières peuvent être instruites auprès du département pour des installations aidantes du quotidien et afin de prévenir des risques d'accidents (la mise en place d'une barre d'appui, installation de siège de douche mural, etc...).

Ces demandes sont intégrées dans les demandes d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie, versées par le département)¹⁷.

Les personnes/familles en demande, peuvent évoquer ce besoin lors de la visite à domicile faite par les services du département lors de l'instruction d'un dossier APA.

- **Les dispositifs nationaux :**

Au niveau de la commune, trois dispositifs sont saisis régulièrement par les familles/personnes : Habiter facile de l'Anah, le crédit d'impôt d'autonomie et les aides de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) pour l'adaptation du logement des personnes âgées.

Ces informations sont disponibles sur le site internet « service public », ou dans la fiche N° 4 Amélioration du logement/ Guide « les Coordonnateurs Autonomie à vos côtés » du département de la Charente Maritime.

De manière globale, ces informations sont accessibles auprès des services du CCAS, du département ou de la CARA.

¹⁶ Cette thématique est souvent abordée lors des rendez-vous sociaux avec le CCAS.

¹⁷ Fiche N° 4 Amélioration du logement. Guide « les coordinateurs Autonomie à vos côtés », Département de Charente Maritime

3) PARC SOCIAL¹⁸

L'application de la loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme.

L'article 55 de cette loi impose en outre à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Les communes de plus de 3 500 habitants sont concernées et doivent compter 25% de logements dits sociaux. Ce taux est calculé en rapport au nombre de résidences principales.

La commune de Saint Palais sur mer, compte tenu de sa population avoisinant les 4 000 habitants, est entrée dans ce dispositif avec pour conséquence un état de carence décrété par le préfet en 2015. Cette carence a entraîné une amende annuelle et une perte du droit de préemption dévolu dorénavant à l'EPFNA (Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine) dont la mission est d'accompagner les collectivités territoriales pour les aider à rattraper leur retard en matière de logement social.

Consciente de ses responsabilités, forte de cette expérience liée à l'état de carence, et maintenant à sa maîtrise du sujet, la commune de Saint Palais sur mer s'efforce de continuer à répondre aux obligations de la loi tout en assurant la meilleure intégration possible des futurs programmes de logements.

L'outil principal dont elle dispose aujourd'hui est son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ce PLU adopté en 2022, indique clairement ses objectifs de rattrapage (400 logements sociaux) et les moyens dédiés pour y parvenir, en l'occurrence des opérations d'aménagement programmé (OAP) présentant une densification du nombre de logements et des taux de logements sociaux.

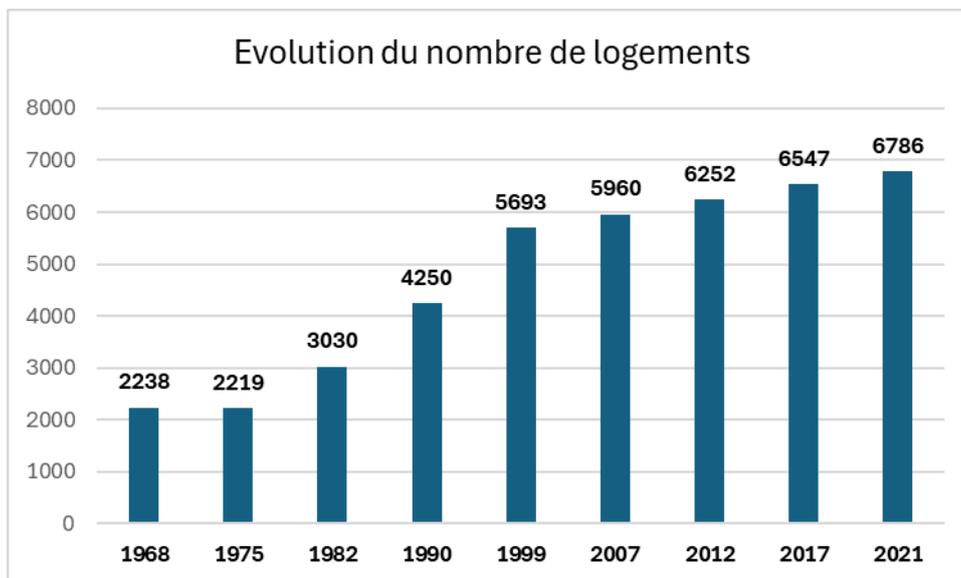
Les projets de logements sont étudiés au cas par cas, en tenant compte de l'environnement proche avec une vigilance particulière pour un habitat à dimension humaine et une bonne intégration architecturale.

3.1) Le parc logement de la commune

Le parc de logements connaît une progression globalement constante ces dernières décennies. Dans le détail, le parc a marqué une forte augmentation du nombre de logements entre 1968 et 2007, corrélée à la progression démographique de la période. Une seconde période, depuis 2007, voit le rythme de construction ralentir mais toujours en progression alors que dans le même temps la population stagne voire diminue (2012-2017).

La distorsion, qui se traduit par une progression du parc de logements toujours plus élevée que celle de la population dans le même temps, est plus ou moins importante selon les périodes. Elle est globalement à mettre en lien avec les effets conjugués du desserrement des ménages et du vieillissement de la population. Saint-Palais-sur-Mer a la particularité de compter plus de logements que d'habitants. Ceci s'explique par la part très importante de résidences secondaires (plus des 2/3 des logements de la commune).

¹⁸ Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Palais-sur-Mer



Concernant le parc de logements, il est important d'observer :

- 1) Une augmentation du parc, qui n'est plus corrélée aux évolutions de la population sur la dernière décennie, mais dans tous les cas continue, quelle que soit la tendance démographique (y compris lors d'une diminution de la population) ;
- 2) Une part importante de résidences secondaires (67,8% du total des résidences de la commune¹⁹, ce poids variant de 7 % à 79 % selon les communes de la CARA) occasionnant des difficultés en termes de dimensionnement des équipements, en sous-activité en basse saison et en suractivité l'été ;
- 3) Une faible vacance de logements (1,4 %²⁰), liée à la forte attractivité de la commune ;
- 4) Une sur-représentation des grands logements par rapport au profil des ménages en présence et aux besoins de la population, y compris pour assurer le parcours résidentiel à l'échelle communale alors que la majorité des ménages ne comporte pas plus de 2 personnes.

Afin de maintenir sa population à son niveau actuel (environ 3900 habitants), la commune doit produire environ 500 logements à l'horizon du PLU soit environ 50 logements par an à titre de résidence principale. La diversification de l'offre de logements, incluant la production de petits logements, constitue un des enjeux communaux majeurs.

De plus, étant soumise à une temporalité spécifique liée à l'activité touristique, la commune est confrontée à la problématique du logement saisonnier avec des besoins avérés, difficiles à résoudre.

¹⁹ Source : INSEE, part des résidences secondaires(y compris les logements occasionnels) dans le nombre total de logements (données chiffrées de 2021).

²⁰ Source : INSEE, Part des logements vacants dans le nombre total de logements (données chiffrées de 2021)

3.2) Le parc social

La part des logements sociaux



Source : carte Insee 2024

Fort du constat dressé précédemment, l'accès au logement est donc devenu un enjeu majeur, notamment pour une population aux revenus plus modestes, avec pour effet une difficulté à créer une véritable mixité sociale et intergénérationnelle sur la commune.

Pour rappel, la commune est soumise aux obligations de la loi SRU depuis 2015. Avec 2,11% de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 25%, la dynamique de rattrapage reste encore à accomplir.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour réaliser du logement social, la commune de Saint-Palais-sur-Mer, déjà signataire en 2016 d'un Contrat de Mixité Sociale (CMS) a souhaité conclure un CMS pour la période 2023-2025.

Ce contrat, signé avec la CARA et les services de l'État, est un document permettant à la fois de comprendre les principales dynamiques du logement social sur le territoire, d'évaluer l'impact des moyens déjà mobilisés et d'identifier ceux pouvant être actionnés à court et moyen terme. Dans sa mise en œuvre, le CMS sera également un lieu d'échanges continus entre les différents partenaires tout au long de la période triennale 2023-2025.

A l'échelle de la commune, la production de logements sociaux répond à différents enjeux :

- Outre son caractère obligatoire, elle se présente comme un véritable levier de rajeunissement de la population et de maintien, voire de progression de la population, en limitant la part des résidences secondaires ;
- Elle permet également de diversifier le parc de logement, avec notamment la production de petits logements à destination des jeunes ménages (permettre la réalisation d'un parcours locatif au sein de la commune), mais aussi des personnes âgées vivant seules.

Le CCAS est l'interlocuteur dédié pour ce qui concerne la demande de logements sociaux. Les administrés peuvent contacter le service afin d'être épaulés et conseillés pour instruire une demande, et informés sur les disponibilités de logement (par exemple, il y a très peu, voire pas, de petits logements actuellement dans notre commune). Il existe un temps d'écoute dédié pour ces demandes (en moyenne 30 minutes), surtout lorsqu'il s'agit des demandeurs « seniors ». Au vu de la difficulté d'obtenir un logement social dans la commune, et les délais d'obtention dépassant parfois les deux ans, les rendez-vous génèrent souvent incompréhension, stress etc... il est nécessaire d'épauler, de rassurer, et si besoin de soutien de faire le lien avec les bailleurs et les partenaires sociaux sur la fragilité de la personne ou de sa situation, ou son urgence (surtout lorsqu'il s'agit de motiver l'obtention d'un logement dans une autre commune). **Le CCAS souligne un très bon travailler-ensemble avec les bailleurs sur les situations fragiles et autres.**

Dans ce contexte, la commune a décidé de réaliser **une résidence intergénérationnelle** à vocation 100% sociale (cession du foncier à l'euro symbolique). Elle est en cours de réalisation avec un début des travaux prévu en 2025.



Ce projet se veut exemplaire et permet d'apporter une première réponse aux problématiques diverses intéressant le logement sur la commune.

La résidence a été conçue comme un lieu de vie entre des personnes aux parcours de vie multiples et aux besoins différents. La proximité immédiate entre logements familiaux et logements adaptés aux personnes âgées favoriserait une mixité intergénérationnelle au sein de cet habitat collectif.

Elle aura vocation à accueillir des personnes aux profils différents, à faibles ressources, ne pouvant actuellement pas se loger sur la commune : **des jeunes actifs** (apprentis, travailleurs précaires ou saisonniers), des familles monoparentales, des jeunes couples, des personnes en situation de handicap et **des seniors autonomes**.

L'objectif est de proposer un cadre de vie structurant, de développer une culture de solidarité et de partage, tout en respectant l'intimité et les spécificités de chacun. La présence de personnes (agents, équipe de bénévoles...) sera la clé de la réussite du projet pour animer le lieu, organiser des temps de rencontres, définir les règles de vie au sein de la résidence.

La résidence intergénérationnelle sera composée de 43 logements sociaux (appartements de typologies différentes répondant aux besoins des publics définis ci-dessus : chambres familiales, studios et logements équipés pour personnes âgées) et de 10 maisons individuelles groupées qui seront commercialisées au moyen d'un contrat de bail réel solidaire (BRS), ayant pour objectif l'installation et l'accès à la propriété de jeunes ménages sur le territoire de la commune.

16 logements seront destinés à des locataires seniors.

Deux partenaires à caractère social accompagnent le projet :

- Le partenaire **Le Logis** : association qui œuvre pour le logement et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de la CARA. L'association va gérer les 16 logements dédiés au public jeune.
- Le **partenaire ADMR** : association qui va gérer les espaces collectifs et créer une maison de services au sein de cet espace à l'attention des seniors. Un interlocuteur à l'attention de ce public sera dédié.

Enfin, la population sera sollicitée à partir de janvier 2025, pour donner un nom à la résidence par un sondage via le site internet de la commune²¹.

4) ZONE FAVORABLE AU VIEILLISSEMENT

Le centre-ville de la commune est une zone favorable au vieillissement. Les seniors peuvent trouver à proximité des équipements nécessaires à leur quotidien à l'année (sur un rayon de 400 m) un petit supermarché, un marché couvert, une pharmacie, la poste, deux banques, une boulangerie, un boucher charcutier traiteur et bureau de tabac / maison de la presse.

A compter du mois d'avril et jusqu'au début octobre, des magasins de vêtements sont ouverts.



A quelques mètres plus loin se trouvent le pôle santé Simone Veil et la mairie.

²¹ **Annexe 3** un sondage pour le nom de Résidence Intergénérationnelle

5) PARCOURS RESIDENTIEL ET HABITAT INTERMEDIAIRE OU ALTERNATIF

Le constat principal est que le parcours résidentiel des ménages cherchant des locations permanentes dans la commune est fortement contraint. Ils sont majoritairement obligés de s'éloigner de leur emploi, le plus souvent hors de la commune voire hors du territoire de la CARA.

Cette information est à prendre en considération dans notre quotidien, car des aînés, demandeurs de logement (majoritairement à la suite de la vente du logement de leur propriétaire) sont en grande difficulté pour trouver un autre logement (social ou privé) sur la commune.

Il est quasi impossible de construire un parcours résidentiel dans la commune actuellement.

Cependant la commune poursuit son objectif de construire un parcours résidentiel adapté aux besoins des aînés de notre commune en faisant évoluer son offre de logement.

Une offre alternative est en cours de construction à l'attention des seniors sur notre territoire :

Les Séniories / les Jardins d'Arcadies

La résidence « Les Séniories de Saint-Palais-sur-Mer » est un programme immobilier neuf. Cette résidence adaptée aux personnes âgées de 72 logements (3 T1, 60 T2 et 9 T3) au sein d'un jardin paysager jouxte les **32 appartements sociaux** (T1, T2, T3) et offre des surfaces habitables allant de 32 m² à 57 m² sur un étage. **Ces logements neufs seront livrés début 2025.**



Avec le vieillissement de la population et le souhait de rester à domicile, l'adaptation du logement devient une préoccupation majeure qui nécessite de sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'habitat mais également les occupants âgés et leurs proches.

Cet élément est à prendre en compte afin de contribuer au développement d'une offre de logement diversifiée adaptée aux seniors sur le territoire.

6) HABITAT - SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Un service dédié gère l'urbanisme,- Un PLH prend en compte les évolutions et perspectives démographiques ainsi que les besoins repérés (dont ceux du public senior),- Le travail de programmation des logements sociaux avec l'EPFNA prend en compte les besoins de logement seniors,- Les demandes de logement social peuvent être épaulé par le CCAS pour conseiller et informer sur le circuit de la demande de logements et leurs disponibilités,- Un travailler-ensemble cohérent et adapté est mis en place avec les bailleurs,- Une sensibilité importante des élus à la problématique qui se traduit par la construction en cours d'une résidence intergénérationnelle. | <ul style="list-style-type: none">- Il existe trop peu de petits logements sur la commune (public sénior concerné),- La commune offre peu de diversité de modes d'habitation,- Le parcours résidentiel, en construction, est difficile à mettre en place dans la commune |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Soutenir et développer une offre plus mixte sur la typologie des logements ;✓ Faire des actions d'informations et de sensibilisation sur « comment aménager et adapter les logements » ;✓ Améliorer la communication sur les aides existantes pour favoriser l'adaptation du logement ;✓ Promouvoir les nouvelles formes d'habitat auprès des séniors et leur famille ;✓ Poursuivre le fléchage de la programmation des constructions de logements avec les bailleurs sociaux vers des logements adaptés aux seniors. |

Chapitre 3 : Transports et mobilité

1) CONTEXTE TERRITORIAL

Le maire de la commune, est le 4^{ème} vice-président de la CARA, et plus précisément sur la thématique « transport et mobilité ». La commune est donc bien sensibilisée à cette thématique.

Bien que la voiture individuelle constitue encore aujourd'hui le moyen de transport le plus utilisé dans les déplacements, l'objectif de la commune (comme des autres communes de la CARA) est de répondre aux besoins de mobilité de la population tout en favorisant le déploiement des réseaux de transports en commun **et en encourageant les déplacements par les modes de déplacements doux**²².

2) MODES DE TRANSPORTS INDIVIDUELS

2.1) La marche

Notre commune s'emploie à proposer un environnement propice à la promenade et aux déplacements de proximité.

➤ **Le Sentier des Douaniers**

Passage incontournable de la Côte de Beauté, le Sentier des Douaniers est un **chemin piétonnier** aménagé le long de la côte Sur une longueur de 3,5 km au départ de la plage de NAUZAN jusqu'à la Grande Côte à Saint-Palais-sur-Mer.

Il constitue un site exceptionnel : parcourant naturellement la côte, ce sentier littoral relie nos plages entre elles, **de NAUZAN au centre-Ville, du Bureau des Douanes au Platin et jusqu'à la Grande Côte.**



Il permet des promenades **en toute tranquillité**, en offrant un panorama unique sur la côte, sur le plus grand estuaire d'Europe et sur le Phare de Cordouan, classé patrimoine mondial de l'Unesco.

²² Rapport de présentation du SCOT, dossier d'arrêt, avril 2024

Le Chemin de promenade/ le sentier de douaniers avec un passage piéton. Il est accessible pour les personnes autonomes.

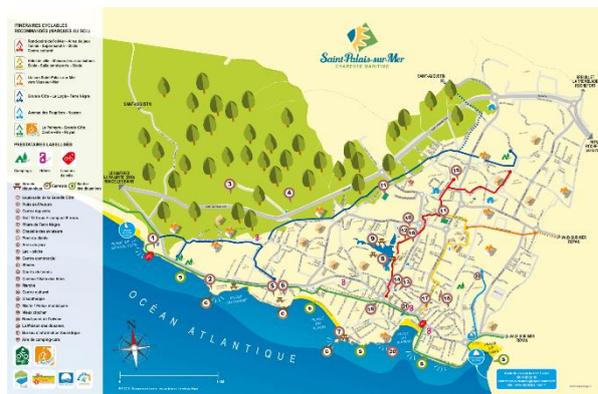


Source : photo journal communal, Le Reflet, octobre, novembre, décembre 2024

2.2) Le vélo

La municipalité et la communauté d'agglomération royan atlantique (CARA) œuvrent à la mise en place de pistes cyclables pour une circulation harmonieuse et sécurisée pour la vie quotidienne.

Saint-Palais-sur-Mer est également une étape de l'eurovéloroute n°1, la Vélodyssée.



Réseau cyclable sur la commune de Saint-Palais-sur-Mer

La commune est traversée par la Vélodyssée, qui constitue la plus longue véloroute de France (1 256 km), et sillonne 3 régions, 10 départements dont le territoire de la CARA.



La CARA a approuvé le 24 janvier 2020 un schéma directeur cyclable et une charte des aménagements cyclables.

Le schéma directeur cyclable de la CARA a mis en évidence le caractère incomplet du réseau cyclable sur son territoire : gabarits réduits, revêtements et marquages non adaptés, parcours compliqués ou peu lisibles, ...

Tous ces aspects rendent la pratique du vélo peu confortable et parfois risquée par une proximité trop grande avec le trafic routier ou même les piétons.

Le schéma directeur prévoit un réel effort d'aménagement cyclable sur la commune afin de compléter le réseau cycle de la commune. Concernant les zones de parking ou de service, l'offre actuelle n'est pas au niveau de ce qui peut exister dans d'autres agglomérations de cette taille.

Le schéma prévoit la réalisation de 3 types de liaisons :

- Réseau intercommunal principal à compléter entre le pôle de centralité, les pôles de proximité, les pôles intermédiaires ainsi que les zones touristiques à forts enjeux,
- Réseau intercommunal secondaire, afin de relier les communes entre elles et avec les communes voisines de la CARA,
- Réseau communal structurant qui assure un maillage fin à l'échelle de la commune.

Les objectifs sont de rendre les déplacements à vélo à la fois attractifs, adaptés à l'ensemble des publics, sûrs et confortables.

Extension de la piste cyclable au lac

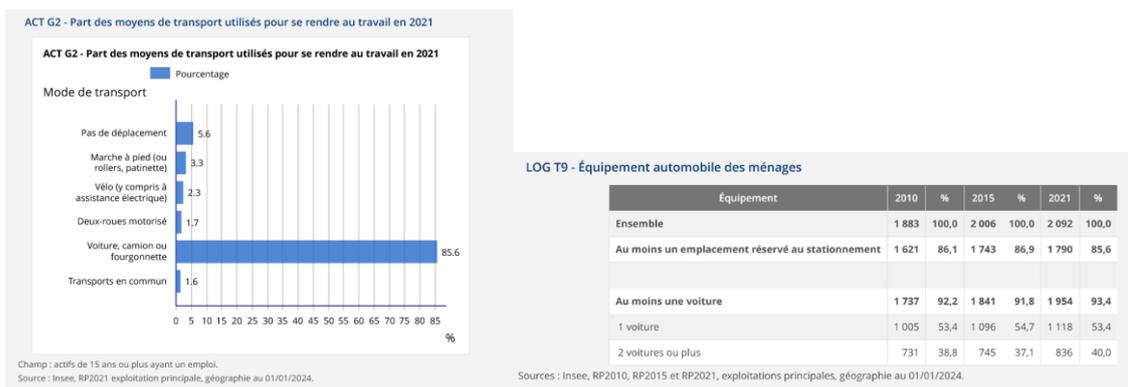
Afin de terminer la liaison douce au lac Raymond Vignes, réalisation du dernier tronçon pour aboutir chemin des Colombes. Travaux réalisés en juin.

Journal communal, Le Reflet, été 2024

Depuis 2021, le stationnement vélo a été renforcé la commune s'emploie à développer les modes de transport dits « doux ». Afin de favoriser et améliorer le déplacement à vélo, **50 places supplémentaires** de stationnement cycliste sont installées en centre-ville et aux abords des plages. Dans le contexte du projet de réaménagement de l'avenue de la Grande Côte, près d'une centaine de places supplémentaires vont être aménagées



2.3) La voiture



Le déplacement privilégié sur la commune est la voiture. Il n'y a pas de données statistiques pour cet élément par tranche d'âge.

- Le stationnement

Saint-Palais-sur-Mer est dotée de 14 parkings²³, répartis dans la commune, soit **774 places** dont :



- **10 places** réservées pour les **personnes à mobilités réduites** (réparties sur la commune/ photo de la place en face du poste de la police municipale, situé au centre-ville),
- **130 places** en zone bleue.



²³ Exemple : parking de la plage de la Grande Côte

Il existe **2 parkings** / emplacements aménagés pour le stationnement pour **les camping-cars** : l'aire de camping-car de Saint-Palais, Les Roseaux et un emplacement aménagé (sans station de vidange) au Château d'Eau.



La commune compte aussi une aire de co-voiturage, à proximité du cimetière paysager au nord de la commune.

La majorité des rues de la commune peut aussi accueillir du stationnement longitudinal.



Malgré le nombre important de places, la période estivale est la plus contrainte en terme de stationnement au regard de la fréquentation pendant les congés d'été.

Stationnement sur rue -Avenue de la République (source : Google street view)

3) BILLETTIQUE ET TRANSPORTS EN COMMUN

L'accessibilité du réseau de transports en commun est un enjeu important pour rompre l'isolement des aînés.

3.1) L'offre de transports en commun sur le territoire

Les transports en commun

L'offre en transports en commun interurbains, constituée de cars et de TER (gare de Royan et à Saujon), est gérée la région.

Les billets interrégionaux s'achètent soit en gare, soit directement dans le bus.

La commune est desservie par le réseau de Bus de la CARA : « Cara'bus ». 4 lignes passent par la commune :

- La plus importante est la ligne 1 (structurante) reliant Saint-Georges-de-Didonne, en passant par la Gare de Royan, au centre-ville de Saint-Palais-sur-Mer. C'est la principale ligne de l'agglomération avec 159 000 voyageurs (20% du total des lignes régulières).

Sur cette ligne, un bus passe en moyenne toutes les demi-heures.



Les billets, les divers abonnements s’achètent à **l’agence de la mobilité à proximité** de la gare de Royan. Une borne électronique est disponible en gare. Les billets à l’unité ou à la journée peuvent être achetés dans les bus, sur le site internet de « Carabus » ou via l’application du prestataire.

3.2) L’accessibilité du réseau

La Communauté d’Agglomération Royan Atlantique et le réseau de mobilité ont à cœur de rendre plus faciles les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR) :

- Traitement des quais de certains arrêts : rehaussement des quais, revêtement d’une couleur différente de celle du trottoir, bandes en relief...
- Remplacement progressif des abris voyageurs et des poteaux d’arrêt permettant une information aux arrêts plus visible,
- Véhicules équipés de rampes d’accès ou de plancher bas,
- Annonces sonores et visuelles dans les véhicules pour signaler les arrêts,
- Lecture audio des informations horaires par l’application mobile,
- Accessibilité de l’agence des mobilités.

3.3) L’information sur le réseau de transport et la billettique

Les flyers « papier » (lignes et horaires) sont dans le sas d’accès de la mairie, et l’information est notée sur les arrêts de bus (plan et horaires).

Toutes les informations sur le réseau sont accessibles via le site internet du prestataire CARABUS, ou à l’agence de la mobilité à Royan (parvis de la gare, accessible à tous).

4) DIVERSIFICATION DES MODES

4.1) L’offre de transport spécifique (transport à la demande)

- **Le service de « transport à la demande » (TAD) proposé par le département :**

Le service de transport à la demande (TAD) s’organise sur réservation.

La demande et l'appel gratuit doit se faire au plus tard la veille du départ avant 17h (le vendredi à 17h pour le samedi et le lundi).

- **Le service « sortir plus » AGIRC-ARRCO :**

Le dispositif AGIRC-ARRCO « Sortir Plus » facilite les sorties de leur domicile des personnes âgées de plus de 80 ans, véhiculées ou non, avec des accompagnateurs.

4.2) Les taxis

4 licences de taxis sont présentes sur la commune. Une place de stationnement (à proximité du marché couvert) leur est réservée.

Hors cadre de ces informations concernant la commune, les aînés expliquent régulièrement²⁴ que certaines compagnies sont conventionnées avec la sécurité sociale, mais elles acceptent de moins en moins ce type de courses, pour des questions de financements (« taxi/ambulance » remboursement à des tarifs différents par la CPAM pour des courses similaires).

De plus, certaines courses (comme se rendre en rendez-vous chez le kiné par exemple) sont « qualifiées » de non-rentables par certaines compagnies.

Ces éléments sont à mettre en corrélation avec le fait que les médecins et les paramédicaux ne se déplacent quasiment plus au domicile des aînés, et autres publics.

4.3) Le Bac

Une liaison maritime existe entre Le Verdon et Royan. Elle est gérée par le département de la Gironde.

Cette liaison à fréquence de 8 aller-retours par jour en hiver et 18 aller-retours par jour en été. Ce type de transport est très apprécié (1 030 000 passagers) ²⁵.

5) ACCOMPAGNEMENT VERS DES DISPOSITIFS CLASSIQUES ET ACTIONS DEDIEES

5.1) Le transport social du CCAS :

Un service de transport à la personne est proposé par la mairie à titre gracieux. Il permet aux personnes éligibles de pouvoir se déplacer pour effectuer certaines démarches. L'accès à ce service est réservé aux personnes résidentes à l'année, isolées, autonomes et non imposables, après évaluation par l'équipe du CCAS. Ce transport fonctionne tous les mardis et jeudis après-midi. Les bénéficiaires doivent contacter le CCAS au minimum 48h avant, pour organiser le déplacement.

Quatre à six personnes usuelles / récurrentes l'utilisent à l'année.



²⁴ Lors des rendez-vous avec le CCAS

5.2) Les trajets ponctuels faits par les volontaires de l'heure civique :

De manière très ponctuelle, et après évaluation de l'équipe du CCAS, des volontaires de l'heure civique peuvent être appelés pour emmener une ou des personnes âgées. Les contacts sont majoritairement liés aux besoins primaires (faire des courses, ou emmener les personnes chez le médecin, ou amener les personnes au repas des aînés (organisé par le CCAS une fois par an).

5.3) L'aide ponctuelle au transport pour prendre les transports en commun

Le CCAS peut aider les personnes dans le besoin à obtenir un tarif préférentiel auprès de la compagnie de transport de la CARA, CARABUS.

Il s'agit de faire une évaluation sociale succincte sur les difficultés passagères des demandeurs, puis de remplir une fiche de liaison attestant des difficultés passagères financières ou que ces personnes bénéficient des minimas sociaux. Le demandeur se rend à l'agence de la mobilité pour faire un abonnement mensuel. Dans ce cadre, le tarif est de 16 euros, au lieu des 33 euros usuels.

Les séniors bénéficiaires sont soit au minimum vieillesse, soit ont eu une baisse de ressource par suite d'un arrêt de travail et sont en passe d'être en retraite, et de manière très ponctuelle font face à des difficultés financières passagères.

L'offre de transports individuels permet aux séniors une autonomie et une flexibilité, favorisant leur indépendance dans les déplacements selon leurs propres organisation et besoins.

6) TRANSPORTS ET MOBILITE - SYNTHESE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- La commune et l'agglomération ont la volonté d'offrir des modes de transport alternatifs pour répondre aux besoins spécifiques ;- Des modes de transports variés sont proposés, avec un développement des connexions multimodales ;- Une communication large public sur les divers modes de transports existe. | <ul style="list-style-type: none">- Le public sénior non autonomes ou en perte d'autonomie, et sans difficulté financière, sollicite régulièrement le CCAS pour des transports à la carte réalisés par des heures civiques (pas de navette communale) ;- Des informations sont mises à disposition mais les personnes ne savent pas où les trouver ;- L'équilibre est difficile entre piéton / vélos / voitures en période estivale;- La sécurisation des voies de déplacements doux est imparfaite. |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture, voire les déplacements doux (exemple : projet de réhabilitation de la Grande Côte privilégiant les modes de déplacements doux).- Recourir à l'expertise d'usage des aînés en les associant aux réflexions liées au déplacement dans la ville (réunion publique avenue de la république).- Mettre en place des actions de prévention pour les « aînés conducteurs » (atelier rappel code de la route etc...).- Améliorer l'accès aux communications sur la thématique (évolution du guide sénior). |

Chapitre 4 : Information et communication

La diversification des modes et des canaux d'informations, ainsi que l'adaptation des messages, contribuent à développer l'accessibilité des aînés au sein de la commune.

La commune dispose d'un service communication, restructuré en 2019. Il met en œuvre les orientations en matière de communication et pilote l'ensemble des outils de communication de la ville.

Il accompagne les projets de la mandature, informe les Saint-Palaisiens et valorise les actions des différents services de la municipalité avec lesquels il travaille au quotidien.

Ce service est transversal avec les autres services de la commune.

1. STRATEGIE DE COMMUNICATION DU TERRITOIRE/ COMMUNE ENVERS LES AINES

Dès 2019, des éléments essentiels de la communication de la ville ont été réactualisés :

- La charte graphique : le logo de la commune ainsi que toutes ses déclinaisons ont été remplacés, le rendant désormais plus identifiable, lisible et adapté à ses différents usages (formats). ;
- Le site internet : plus ergonomique et plus fonctionnel, comportant de nouvelles rubriques, se présentant comme la vitrine numérique de la commune.

La communication mise en place est destinée à tous les publics (résidents principaux, secondaires, visiteurs, jeunes, actifs, séniors) et n'est pas destinée spécifiquement aux aînés.

Il n'existe pas de plan de communication spécifique à l'égard du public âgé, mais il peut être mis en œuvre sur demande ponctuelle des services ou selon les projets.

Le service communication, à travers l'équipement multimédia qu'il déploie, s'adapte à son public, dont les aînés. Il est donc important d'être présents et complémentaires sur une multiplicité de supports.

Quelques exemples :

1.1) La borne tactile

La mise en place d'une borne tactile est une bonne illustration de cet objectif, elle est accessible depuis 2021 pour les habitants et visiteurs, **24 h/24 et 7 j/7**. Elle remplace les panneaux traditionnels anciennement situés dans le sas de la mairie : elle modernise et simplifie la mise à disposition au public des documents légaux. Possédant un écran à luminosité variable, la borne est adaptée aux normes **PMR**. Le personnel d'accueil de la mairie est formé pour accompagner les administrés dans la consultation de cet outil.



2.2) La création d'un logo dédié aux séniors



Le service communication et le CCAS ont travaillé conjointement afin de créer un logo « Saint-Palais-sur-Mer agit pour ses aînés ». Cette « pastille » apparaît sur les supports de communication lorsque des actions sont mises en place par le CCAS et dédiées au public sénior afin de faciliter la lisibilité des actions envers les séniors.

Il n'existe pas de revue de presse municipale dédiée au public âgé, mais nous recevons la gazette des EHPAD. Elle nous a été transmise par courrier, via la résidence du lac / EHPAD présent sur la commune.

2. LES PUBLICATIONS

2.1) Le magazine municipal « Reflet »

Ce journal municipal d'une quarantaine de pages est édité 4 fois par an. Il est distribué à 4000 personnes environ, gratuitement et directement dans les boîtes aux lettres des administrés.

Particulièrement soigné, il est également mis à disposition dans les lieux publics : mairie, office tourisme, centre culturel, etc... ainsi qu'en version numérique, sur le site internet de la commune, sur la page d'accueil et les réseaux sociaux.

Les informations dans le « Reflet » sont généralistes et tout public. Elles concernent des actualités et événements sur la commune (projets municipaux, sur les services, acteurs intervenant sur la commune,) et par thématiques : décryptage, en perspectives, rencontre avec, patrimoine et dossier spécial (ex : pôle de santé, le service urbanisme, service technique, sport, environnement etc...).

A noter qu'un encart est régulièrement attribué à l'actualité de la Résidence du Lac / EHPAD présent sur la commune, au même titre que les associations de la ville. C'est la seule exception accordée à une structure privée.

Concernant ce support de publication, la municipalité tient à conserver un format papier, particulièrement prisé par le public sénior. L'équipe du service communication accorde une grande importance à la rédaction de cet outil.



LA RÉSIDENCE DU LAC

Un lieu de vie ouvert sur l'extérieur et sur sa commune

À la Résidence du Lac, l'été fut festif. Les sorties étaient au rendez-vous : balade sur la Charente avec le Bernard Palissy, visite à la ferme de Magné, exposition Jackie Kennedy, les rosalies à La Palmyre, la grande roue à Ronces-les-Bains, l'abbaye de Sablonceaux...

N'oublions pas non plus les JO ! La résidence était déjà aux couleurs olympiques, françaises et même locales grâce aux maillots et équipements fournis par les clubs du territoire tels que le Saint-Palais Sport Football, le Royan section rugby, le Royan Atlantique volley-club, le club de tennis de Saint-Palais-sur-Mer... lorsque les athlètes se sont élancés sur les pistes, les rings, les bassins et autres...



2.2) Un guide à destination des aînés de notre commune

Le « **guid'infos séniors** » a été créé en 2023 (parution 2024).



Sa mise en œuvre a été soutenue par le fond d'innovation « Villes Amies des aînés ».

Il a été dans un premier temps travaillé, en atelier, avec les administrés. Puis dans un second temps, avec le service communication. Enfin, pour le rendre le plus agréable et pratique à consulter, sa conception graphique a été confiée à un graphiste.

Il recueille, dans un seul document, des informations nécessaires au quotidien des aînés (informations sur la commune et autres). Il a été imprimé à 2000 exemplaires. Il a été distribué au repas des aînés début 2024, puis transmis lors des entretiens sociaux et autres par l'équipe CCAS.

Il est mis à disposition à disposition du public dans les endroits fréquentés par le public ciblé : à l'accueil de la mairie dans les salles d'attente du pôle santé, etc.

Il est prévu de réactualiser ce document tous les 3 ans.

2.3) Le guide « Agenda(s) » - (ex « A l'affiche »)

Ce guide présente les événements de la commune. Il est conçu en collaboration avec la ville voisine de Vaux-sur-Mer afin d'optimiser l'offre événementielle sur un même bassin de vie.

Il est publié trois fois par an (7000 exemplaires au printemps et en hiver et 14 000 en été) et s'adresse à toutes les tranches d'âges de la population. Les aînés sont concernés, avec des activités et manifestations tout au long de l'année.

3. LA PRESSE ET LES MEDIAS (LOCAUX OU REGIONAUX)

La presse locale est un vecteur de communication important, notamment vis-à-vis de notre public sénior, attaché traditionnellement à ce média. Nous pouvons citer « Le littoral » et « Sud-Ouest », mais aussi « Le journal de la côte de beauté », « Vidici » ou encore « Le colporteur ». Les événements de la commune et informations jugées pertinentes par les élus et le service communication (ex : réunion publique, communiqué de la municipalité, etc...) sont transmis à cette presse locale par communiqués.

Les informations principales peuvent également faire l'objet de reportages télévisés sur les chaînes locales (Royan TV), régionales (France 3 Nouvelle Aquitaine / Poitou-Charente) ou nationales (TF1, France TV, M6).

Ces médias, presse et télévision, sont particulièrement prisés des aînés, mais la municipalité n'a pas la maîtrise de l'information diffusée (liberté de la presse).

4. LES GOODIES : UN SUPPORT DE COMMUNICATION COMPLEMENTAIRE ET LUDIQUE

La commune offre régulièrement des goodies aux couleurs de la commune (porte clé, casquette, verres, etc.) en fonction des événements et festivités. Loin d'être anodin, cet élément pratique et convivial procure un sentiment d'appartenance pour les administrés ou leurs familles, une récompense pour les bénévoles et les administrés.

Les aînés y sont très sensibles et apprécient ces cadeaux. Par exemple, est remis aux repas des aînés un stylo, ou tote bag, ou petite plante, à l'effigie de la commune. Lors de la remise des colis de fin d'année, pour les aînés en précarité et /ou fortement isolés, est ajouté un des goodies Saint-Palais-sur-Mer.

5. LE NUMERIQUE

5.1) Le site internet de la collectivité

Le site internet est l'espace numérique de référence de la commune. Il est mis quotidiennement à jour, avec l'ensemble des informations usuelles de la commune. Il est administré en interne par le service communication, avec une recherche de réactivité et d'exhaustivité.

Le site est à destination de tous les publics mais est pensé pour les habitants de la ville avant tout.

Le vocabulaire employé est synthétique, accessible à tous, informatif. Il respecte les normes liées au RGPD et à l'inclusion numérique.

La fréquentation du site **est de 122 474 visiteurs en 2023 (chiffre en hausse pour 2024 : 132 214 visiteurs)**.

Il propose notamment les actualités municipales, l'agenda, mais aussi un formulaire de contact, un espace dédié aux démarches en ligne, etc...

Les **zones cliquables** sont suffisamment **grandes, facilitantes pour la recherche**. A noter également la présence des **boutons d'accès rapides** ; « **en 1 clic** », d'un formulaire direct pour les « interventions des services techniques de la mairie », d'une partie dédiée à « mes démarches » dont « mon portail citoyen » (informations au niveau de la CARA) et d'un moteur de recherche.

5.2) Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent depuis une dizaine d'année un canal d'informations municipales prisé par les administrés, quel que soit leur âge. La municipalité dispose d'une page sur les réseaux suivants :

- ✓ Facebook

Pour la tranche d'âge 35 – 75 ans : le réseau social prisé des aînés. Les informations sont ciblées sur le cadre de vie au sein de la collectivité, les animations, les festivités, les informations pédagogiques et de sensibilisation (environnement), les informations pratiques (coupure courant, travaux, réunions publiques...) relais d'informations des structures partenaires (transports, déchets...). La commune publie environ 250 publications par an pour 9200 suivis.

- ✓ Instagram

Pour la tranche des **16-40 ans** : les informations sont ciblées sur les animations les illustrations et les photos partagées sur la commune (**trentaines de publications, centaines de story pour 6000 abonnés**).

- ✓ LinkedIn :

Le réseau social pour les professionnels et partenaires (ex : élus, direction EHPAD de Saint-Palais-Sur-Mer). Les informations sont ciblées sur les grands projets municipaux, les offres d'emplois disponibles ou encore les grands évènements.

5.3 Les mails d'information

5 à 8 par mois en période estivale ; une tous les 15 jours. C'est une communication de proximité via un relais par délégué de quartier (ciblé un peu plus seniors).

5.4) L'accès à internet et l'inclusion numérique

L'accompagnement à l'usage du numérique se met en place à différentes échelles sur le territoire. Un accompagnement au développement du numérique et au déploiement de la fibre optique est conduit par « Charente-Maritime très haut débit » au niveau du département.

Des conseillers numériques France Service, dispositif co-financé par l'Etat, sont présents sur les communes ayant souhaitées proposer ce service à leurs administrés.

Des maisons France Service sont également déployées sur l'ensemble du territoire national.

A Saint-Palais-sur-Mer, une volonté politique forte d'accompagnement à l'inclusion numérique est mise en œuvre depuis 2020. Outre la présence de conseillers numériques, la municipalité propose également la mise à disposition de points d'accès WIFI gratuits et sécurisés, en mairie et au centre culturel. Par ailleurs, des espaces numériques ont été mis en place (ordinateurs et espaces dédiés pour les utiliser).

- **Les Conseillers Numériques France Service « Coclic'O » :**



CONSEILLER NUMÉRIQUE

Saint-Palais-sur-Mer et 5 communes de la presqu'île d'Arvert, associées au sein du groupement « Coclic'O », proposent depuis 2021, en partenariat avec Soluris²⁵, un service gratuit d'accompagnement à l'usage des outils numériques.

Un conseiller numérique accueille toute personne rencontrant une difficulté dans l'utilisation de son ordinateur, son téléphone ou sa tablette.

Ils assurent des permanences (dans les locaux de notre mairie : un

conseiller fait deux permanences : les lundis et mercredis) et des visites à domicile pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Ils peuvent également organiser des ateliers et mini formations.

Les informations les concernant sont communiquées par les supports communaux (flyers spécifiques, relai dans les publications municipales et autres supports numériques) et par l'équipe du CCAS.

Ateliers Facebook

Premier atelier organisé par les conseillers numériques Coclic'O sur l'utilisation du réseau social Facebook. Objectif : rendre le numérique accessible, gratuitement.
📍 Salle Vasco de Gama



²⁵ Soluris : Opérateur public de services numériques. Il facilite la transition numérique des collectivités locales.

6. LIEUX DE DIFFUSION DE L'INFORMATION ET EVENEMENTS

6.1) Le CLIC / Maison France Service

Le CLIC n'étant plus d'actualité sur le département, le CCAS est en lien régulier avec le coordinateur de l'autonomie du pays royannais, du conseil départemental.

Le partenaire épaula le CCAS sur les situations fragiles et facilite le lien partenarial si besoin d'interventions d'aide à domicile ou d'entrée en établissement.

Les permanences France Service sont situées sur d'autres communes. Le CCAS oriente les personnes vers le point d'accès dédié (commune limitrophe de saint palais sur mer).

6.2) Le CCAS

Des événements réguliers s'adressant directement aux personnes âgées sont organisés par le CCAS : l'atelier mémoire, la gym douce, le repas des aînés, les actions mises en place durant la semaine bleue, la distribution des chocolats de Noël, et distribution de colis de fin l'année pour des aînés isolés et précaires.

A la demande des élus, des échanges sont organisés entre le service communication et l'équipe du CCAS afin de déterminer à chaque action, le calendrier de diffusion et les supports de communication.

Ces actions sont présentées généralement sur tous les supports (panneaux d'affichage, affiches, newsletter/ réseaux sociaux, bulletin d'informations).

Les bureaux du CCAS sont dans les locaux de la mairie. Nos informations sont réciproquement mises dans le hall de la mairie.

Une communication dédiée aux besoins des seniors est à leur disposition dans le bureau CCAS.

7. L'AFFICHAGE MUNICIPAL

L'affichage municipale se fait au moyen de panneaux, qui sont situés :

- **1 panneau lumineux numérique** : centre-ville,
- **13 panneaux d'informations municipales** répartis sur la commune par quartier,
- **30 planimètres (120x176)** répartis sur la commune par quartier : une face informations municipales et une face informations commerciales.

8) INFORMATION ET COMMUNICATION - SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Un service dédié,- Transversalité avec le CCAS et les autres services,- Nombreux supports d'informations,- Variété de formes de supports,- Mise en avant des réalisations et des témoignages des aînés à travers des expositions ou des publications (cf. articles dans le journal communal Le Reflet / EHPAD de la commune),- La présence d'un conseiller numérique sur la commune, en permanence et/ou pouvant se déplacer à domicile en cas de difficulté pour toutes demandes d'inscription ou d'intervention via France Connect ou autres. | <ul style="list-style-type: none">- Communication inadaptée aux séniors (forme et fond),- De nombreux supports, mais des informations éparpillées (cf. échanges lors des ateliers « guide séniors » avec les administrés). |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Suite de la création du guide séniors, poursuivre sa mise en œuvre en envisageant son évaluation en 2025 en fonction des suggestions des administrés ;✓ Avoir à disposition un lieu clairement identifiés permettant l'informations et l'orientation des séniors.✓ Adapter l'ergonomie du site internet de la commune ;✓ Poursuivre les initiations et l'accompagnement aux pratiques numériques, sous réserve que les aides de l'états soient maintenues ;✓ Dans le contexte du « tout dématérialisé » qui exclut un nombre significatif de séniors, conserver et diffuser des supports papier. |

Chapitre 5 : Lien social et solidarité

La solitude et l'isolement des personnes âgées sont des enjeux importants, comme en attestent les chiffres de l'INSEE dans la première partie de l'état des lieux. De nombreux facteurs socio-économiques et socio-culturels peuvent augmenter le risque d'isolement.

Afin de contribuer à leurs réductions, il est prévu d'intensifier les actions "d'aller vers" en lien avec les acteurs de proximité, de favoriser les liens intergénérationnels, mais également de continuer à développer des lieux et des actions pour favoriser le lien social.

1) POLITIQUE GERONTOLOGIQUE ET ACTEURS LOCAUX ŒUVRANT POUR UN TERRITOIRE PLUS INCLUSIF

1.1) La politique gériatrique

La commune et les acteurs locaux mettent en œuvre une politique active sur le territoire. Le vieillissement de la population est un constat bien marqué et fait l'objet de mise en place et de développement d'actions ou de projets ciblés sur la commune.

La lutte contre l'isolement occupe une place centrale. Elle a encore plus émergé lors la période de pandémie.

1.2) Les acteurs locaux œuvrant pour un territoire inclusif

Un grand nombre d'acteurs et d'associations œuvrent quotidiennement sur le territoire pour soutenir les habitants dans l'objectif de construire un territoire inclusif.

Le CCAS est au cœur de tous les publics sur la commune, majoritairement les aînés de toute condition, et est fédérateur. Le maillage partenarial, construit via la veille sociale du CCAS, est un atout très régulièrement cité par les administrés ou les partenaires, avec une volonté très forte de le faire grandir, évoluer.

1.3) Politique de lutte contre les discriminations et d'égalité

Aucune action de lutte contre les discriminations liée à l'âgisme n'a été répertorié. Néanmoins, la création et le développement d'actions intergénérationnelles permettent de lutter contre les stéréotypes de l'âge.

2) ACTIONS FAVORISANT L'INTERGENERATION, LE VIVRE-ENSEMBLE ET LUTTANT CONTRE L'ISOLEMENT

2.1) Le plan canicule

Les informations de prévention sont présentes toute l'année sur le site internet de la commune, onglet « plan canicule ».

Lors de la période estivale, des affiches sur les « gestes préventifs » sont placées dans le hall de la mairie, dès qu'il y a des températures très hautes (déclenchement plan canicule ou non).

Il existe un registre référençant une cinquantaine de personnes. Elles sont contactées dès le déclenchement du plan ou si de fortes températures sont prévus sur plusieurs jours.

Le CCAS de la commune assure une veille qui se traduit de la manière suivante :

- Des appels téléphoniques auprès des personnes vulnérables afin de leur rappeler le contexte de notre appel/ leur inscription sur le registre, et prendre de leurs nouvelles,
- Des messages d'informations, sur les consignes à suivre, relayés sur différents supports (site internet, panneaux lumineux...).

Le CCAS a convenu avec la maison de retraite située au sein de notre commune que, si nécessaire, les plus fragiles et les personnes en ressentant le besoin, puissent se rendre dans un des espaces climatisés de la résidence les après-midis.

De plus, notre médiathèque a un espace climatisé, les aînés ont déjà l'habitude de s'y rendre quand ils en ressentent le besoin en cas de forte chaleur.

2.2) Les dispositifs favorisant le lien social et/ou le lien intergénérationnel

- **Les appels de convivialité**

Les personnes/ainés s'inscrivent sur le registre, via une fiche d'inscription mise en place par le CCAS²⁶. Ces contacts sont des appels de courtoisie.

Environ 30 personnes sont appelées une fois par mois, par un des membres de l'équipe du CCAS.

- **Les visites de convivialité via les volontaires du dispositif de « l'heure civique » ou les jeunes d'Unicités**

L'équipe du CCAS a évalué, de manière ponctuelle, lors d'entretiens sociaux (en rendez-vous « physique » ou téléphonique), la détresse de certains administrés. Un contact a été fait avec les volontaires de « l'heure civique » et les jeunes d'Unicités, afin de leur présenter la situation de la personne, et si des visites ou contacts de convivialité étaient possibles.

À la suite de leur accord, les aînés sont appelés en direct pour une prise de contact.

De janvier à septembre 2024 : 2 personnes ont pu bénéficier de ces visites, et 2 personnes ont refusé la proposition.

- **Les actions avec le service Enfance-Jeunesse (groupe scolaire Lucien Robin)**

Le service Enfance - Jeunesse met en œuvre les orientations politiques dans les différents temps d'accueils des enfants de 3 à 13 ans : accueils périscolaires, avant et après l'école, accueil extrascolaire au centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

L'association « Lire et faire Lire » intervient tous les mardis (midi et soir) afin de proposer aux enfants un temps de lecture et de partage convivial. Deux bénévoles retraités interviennent sur ce temps de lecture.

²⁶ Annexe 4 : Exemple de questions sur la fiche d'inscription

Depuis 2023, des **ateliers Parents-Enfants-Grands Parents** sont organisés ponctuellement sur les mercredis ou le samedi autour d'une thématique particulière : couture – théâtre – cirque.

Des volontaires de l'heure civique, ou des administrés contactent le CCAS afin de pouvoir aider les enfants pour leurs devoirs. Les volontaires ont en moyenne 70 ans. Cette action leur permet de lutter contre l'isolement et d'être en contact avec la jeune génération. Pour certains d'entre eux, c'est un moyen de participer à la vie de la commune.

L'équipe du service Enfance-Jeunesse a créé un partenariat avec l'EHPAD / la résidence du lac. C'est un temps d'échange et de partage très apprécié des aînés comme des enfants, à chaque fois qu'ils se déplacent à l'EHPAD. Ces actions sont mentionnées dans le Projet Educatif de Territoire de la commune.

Lorsque le CCAS a organisé un thé dansant pour la semaine bleue, en 2023, le service Enfance-Jeunesse a répondu présent. Les enfants ont confectionné des gâteaux et sont venus les déposer lors du thé dansant. Ce temps de partage bienvenu a été extrêmement bien apprécié des aînés venus danser ce jour-là.

- **La distribution des chocolats de fin d'année**

Cette action est initiée à l'attention des administrés de plus de 80 ans, habitant sur la commune à l'année. Cette distribution se fait une fois par an, par les élus et des administrés volontaires. Elle permet de prendre un temps d'échange avec les aînés, à leur domicile, d'aller à leur rencontre. Ils apprécient beaucoup la forme de cette action, qui participe à la lutte contre l'isolement.

- **Le repas des aînés**



Le repas, avec interlude dansant, est organisé une fois par an. Il est offert par la municipalité pour les aînés de plus de 72 ans souhaitant y participer.

Un goodie est offert à chaque participant, ainsi qu'un bouquet de fleurs et un colis aux deux personnes les plus anciennes de l'assemblée.

Les élus sont invités à cet événement.

Les aînés apprécient la forme de cette action, qui constitue un temps d'échange ludique avec les élus. C'est donc un moment de partage.

Cette action participe à la lutte contre l'isolement et permet de conserver du lien social.

- **Le Grand Repas du lac**

À l'initiative de M. le Maire, la municipalité donne rendez-vous à tous ses habitants chaque année mai pour un grand déjeuner convivial, afin de retrouver cet esprit de partage et d'échange apprécié par chacun.

Des concerts et animations musicales sont prévus tout au long de l'après-midi.



2.3) La semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le CCAS a organisé en 2024 :

8. 1 thé dansant,
9. 1 après midi « marche » à la découverte de Saint-Palais-sur-Mer,
10. L'ouverture de l'atelier mémoire aux résidents de l'EHPAD situé sur la commune,
11. La création d'un atelier écriture pour 10 personnes (ouvert aux résidents de l'EHPAD),
12. 2h de sensibilisation à la généalogie, proposées par des séniors de notre commune, à titre gracieux.

Un travail partenarial est fait avec la résidence du lac : ouverture de certaines actions vers les administrés non-résidents de l'EHPAD (dans la mesure des places disponibles), comme 1 thé dansant ou une réunion d'échanges sur le tiers de confiance. Inversement, les résidents de l'EHPAD sont conviés à participer à certaines actions organisées et animées par le CCAS (comme l'atelier mémoire, ou un atelier écriture organisé pour l'occasion).

L'objectif est de nourrir le lien social, de lutter contre l'isolement, mais aussi de partager des moments conviviaux et de développer le lien partenarial existant.

Les participants sont en moyenne 10 à 15 personnes par action.

Les informations dédiées à la Semaine Bleue sont relayées par les différents supports de la commune.

2.4) Les réseaux de voisinage

La commune a fait le choix **d'adhérer au dispositif de « L'heure civique »**.

Le CCAS coordonne le dispositif. **36 personnes sont inscrites comme volontaires**. Le CCAS réceptionne les demandes / besoins, et contacte les volontaires (mail, téléphone ou rencontre) pour leur proposer le ou les actions individuelles ou collectives.

Un contact est passé par le CCAS avant et après chaque action avec les volontaires participants.

Il est important de préciser que les personnes volontaires sont majoritairement des seniors, de 65 à 70 ans en moyenne.

Une réunion est organisée une fois par an avec les volontaires afin d'échanger avec eux sur le dispositif, le déroulé des actions, et leur rencontre avec les aînés.

La fête des voisins se met en place une fois par an, comme au niveau national, par quartier, à l'initiative des administrés eux-mêmes.

La service communication informe des dates de la fête des voisins sur les divers supports de communication, et met à disposition, affiches, flyers, ou autres.

2.5) Les lieux de vie et espaces de rencontre

Sont présents sur la commune²⁷ :

- 25 associations dédiées au sport : offre diversifiée et tout public,
- 16 associations dédiées à la culture/ loisir : offre diversifiée et tout public,
- 2 associations dédiées à l'enfance,
- 4 associations dédiées à la solidarité : tout âge confondu,
- 1 association dédiée au patriotisme (à l'attention des anciens combattants),
- 4 associations dédiées à l'environnement,
- 3 associations dédiées aux animaux,
- 1 association dédiée à l'économie/logement.

Par exemple, pour les aînés, le club des amis (jeux de société, repas, sorties), permet de rompre l'isolement. Certains bénéficiaires du transport social s'y rendent.



Les actions portées par le CCAS (la gym douce et l'atelier mémoire), viennent en complément de l'offre existante.

Les aînés ont la connaissance de ces informations via l'annuaire des associations de la commune. Ce document est disponible dans le sas de la mairie et sur le site internet de la commune.

Le lien avec l'ensemble de ces associations se fait par le service événementiel et vie vocale.

²⁷ Annuaire des associations 2024

2.6) La politique d'accueil des nouveaux arrivants

La commune organise une fois par an pour les nouveaux arrivants, toute tranche d'âge confondue, une réunion publique d'informations sur la vie communale et associative. Cette réunion est l'occasion d'échanges entre les élus, les présidents d'associations et les nouveaux arrivants, suivie d'un moment convivial.

Il n'y a pas de réunion dédiée aux séniors, ni de supports créés spécifiquement pour ce public.

3) LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ET LA PRECARITE

3.1) Les aides financières matérielles et administratives disponibles sur votre territoire

Le CCAS peut épauler les administrés qui éprouvent des difficultés budgétaires. La validation de ces aides est liée aux besoins primaires : alimentaire (bons alimentaires), énergie, logement. Elle est soumise pour décision au Conseil d'Administration, ou à la Vice-Présidente du CCAS, élue aux Affaires Sociales suivant le montant et sa délégation ou via la commission permanente du CCAS.

Un règlement des aides sociales centralisant les modalités d'attributions et les bénéficiaires a été actualisé en juillet 2023.

Ces demandes peuvent être formulées soit par la personne directement au CCAS, soit via une assistante sociale du département, ou d'autres services sociaux (comme le service social de l'hôpital).

Pour les aides financières, les aînés sont plutôt concernés par des problématiques relatives à leurs factures énergétiques, et de manière très ponctuelle sollicitent des bons alimentaires.

Il existe une antenne de la Croix Rouge française/ Vestiboutique pour les personnes en précarité (tout public). Les autres associations caritatives pouvant aider au niveau des besoins primaires et autres se situent sur la ville de Royan.

Le CCAS peut orienter vers ces associations si nécessaire.

3.2) Les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Il n'y a pas de service d'écoute dédié à cette problématique sur la commune.

Cependant, l'équipe du CCAS et la police municipale travaillent conjointement et ont mis en œuvre une veille sociale afin de se prémunir contre des situations fragiles et vulnérables (de violences ou non).

Ces deux services peuvent être contactés par le voisinage, les partenaires sociaux et médicaux-sociaux, les services d'aide au domicile etc... gravitant autour de la personne ou famille victime de violence ou non.

Plus précisément dans le cadre de violences, le contact peut être pris avec le travailleur social intervenant auprès de la police nationale afin d'avoir son concours et expertise sur la situation rencontrée.

Le point d'accès aux droits :

Le CCAS de Royan met des bureaux à disposition des partenaires intervenant sur les sujets relatifs à l'accès aux droits.

Il existe des permanences juridiques, mais aussi de notaire ou d'autres partenaires pouvant aider les personnes à faire face à tout type de problématiques.

Le CCAS de Saint-Palais-sur-Mer oriente très régulièrement des aînés vers ces permanences (pour rappel, l'activité du CCAS concerne à plus de 60 %, des aînés. Ils sont souvent orientés vers ce point d'accès pour des questions financières, de logement (mésentente locataire / propriétaire) ou dans des cas isolés de violences familiales ou intra-familiales).

4) LIEN SOCIAL ET SOLIDARITE - SYNTHESE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- La commune réalise un repérage du public vulnérable ou fragilisé et isolé ;- Il existe une réponse adaptée sur notre territoire ou vers les territoires limitrophes, avec des offres de services sont diversifiées ;- La présence forte de liens intergénérationnels et de vivre ensemble, essentiels pour les séniors, permet de favoriser le partage d'expériences, la transmission de savoirs et le sentiment d'appartenance.- La présence forte d'associations sportives et culturelles sur notre commune, qui crée du lien social. | <ul style="list-style-type: none">- Des moyens limités (un seul agent) ne permettant pas d'envisager une évolution de l'offre de service autre qu'à la marge. |

PRECONISATIONS

- ✓ Mettre en place des actions pour construire un territoire plus solidaire (développement des actions avec le dispositif de l'heure civique et les partenaires du territoire).

Chapitre 6 : Culture et loisirs

1) POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

La culture a une place importante dans la politique communale et participe à l'attractivité du territoire. Les projets sont nombreux et en transversalité avec son tissu associatif. Saint-Palais-sur-Mer offre un environnement ressourçant et un large choix d'activités.

Afin de créer une offre diversifiée pour les administrés, ainsi que pour le public arrivant lors de la période estivale, la municipalité s'est dotée de services et d'équipements divers. Ils sont répartis sur l'ensemble de la commune, et à destination d'un large public. Les services de la municipalité permettent de promouvoir et coordonner les actions sur la commune.

La ville dispose d'une étoile au guide Michelin « Voyage et Cultures » et a obtenu le label « Terre de Jeux Paris 2024 ».

2) EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Saint-Palais-sur-Mer est à la fois une station balnéaire (classée touristique) et un site balnéaire, structuré autour de plusieurs plages et d'équipements de loisirs et de culture s'implantant le long du littoral.

Ils sont à destination du « tout public », dont les séniors résidant à l'année dans la commune et ceux en résidence secondaire.

La commune dispose d'un panel d'équipements, pouvant répondre à des offres culturelles et de loisirs très larges :

- ✓ **Les équipements culturels :** Le SPOT avec une salle de cinéma, salle de spectacle avec une programmation culturelle), une maison des associations, **un centre culturel (médiathèque et conservatoire de musique et danse)** et une salle des fêtes.

- ✓ **Les équipements sportifs :** **une salle omnisports, un parcours sportif, le DOJO (maison des associations),** un skate park, des terrains de tennis (7 cours dont 5 terrains extérieurs en terre-battue, 2 terrains intérieur en dur), un terrain intérieur de Pickleball (sport de raquette combinant des éléments du tennis, du badminton et du tennis de table), un terrain intérieur de Padel (Sport de raquette apparenté au tennis, qui se joue en double sur un court plus petit et fermé), **un centre nautique, un golf 18 trous et un centre équestre.**





Carte des équipements sportifs municipaux



Le cours de padel en premier plan et le terrain de pickleball (au fond) complètent l'offre de tennis à Saint-Palais. © Crédit photo : E. M.

2.1) Le centre nautique de Nauzan

Le centre nautique est un **service municipal**.

Il est ouvert toute l'année. L'équipe se rend disponible pour accueillir le public pour toutes informations.

L'accueil, l'infrastructure, et surtout les activités proposées participent à la création de liens intergénérationnels.

Cet espace ainsi que la prise en charge que propose l'équipe du centre nautique sont propices aux activités liant le ludique et le sportif, permettant des moments de convivialités et de partage entre générations.

De plus, les séniors gardant leurs petits-enfants, parlent d'une prise en charge dynamique et en toute sécurité (ils mettent en avant l'encadrement mis en place pour gérer telles ou telles activités, et c'est un élément rassurant pour eux).

De la séquence découverte au stage de perfectionnement aux différentes activités de voile (Optimist, catamarans...) et de char à voile, en passant par les cours pour les particuliers ou la location de matériel (stand-up paddle, kayak, voile), sur les 10 supports différents proposés, chaque public peut trouver le produit à sa mesure et à son envie. **Le centre nautique a fait l'acquisition de stand-up paddle double pour étoffer son offre afin de toucher un plus large public.**

Pour donner suite à des échanges avec certains administrés de plus de 65 ans, certains évoquent un dynamisme et des sensations retrouvées en pratiquant certaines activités du centre nautique (exemple transmis pour l'activité char à voile).

Le centre nautique est agréé « École Française de voile » par la Fédération Française de Voile (FFV) depuis 1992. **Cette information est garante, pour nombre d'ânés, d'un savoir-faire certain, et d'une prise en charge de qualité.**

Enfin, pour trouver et/ou réserver les activités du centre nautique, **un visuel est facilité sur le site internet de la ville, avec un onglet « base nautique »** ou sur le site dédié au nautisme : www.centre-nautique-saint-palais.fr

Un public sénior peut facilement naviguer sur le site, très accessible depuis la page d'accueil et réserver les stages de voiles.

Concernant l'activité char à voile, il est préférable de contacter directement le centre nautique car les créneaux horaires de roulage diffèrent chaque jour en fonction de la marée basse.



Le CCAS envisage de proposer une action « char à voile », durant la semaine bleue 2026, dédiée aux séniors.

2.2) La salle Omnisports Dominique Rocheteau



La salle est mise à disposition des associations par la commune : tennis de table, gym... Elle est composée de plusieurs espaces : salle omnisports, salle dédiée aux activités de bien-être, et la salle dédiée au tennis de table.

La salle a été inaugurée par Dominique Rocheteau, icône stéphanoise des années 70, en 2019. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

2.3) Le Dojo



La ville dispose d'un dojo notamment pour la pratique du judo.
L'action « gym douce », à l'attention des séniors, se fait également dans cette salle.

2.4) Le parcours santé du parc Raymond Vignes (lac)



Un parcours sportif est installé autour du parc Raymond Vignes, permettant aux promeneurs de profiter d'équipements adaptés.

2.5) Le centre culturel Boris Vian

Le centre culturel fonctionne en année scolaire et se compose de deux entités : la médiathèque et le conservatoire. Une fréquentation hebdomadaire estimée à 350 usagers est à souligner.

Le centre culturel est un lieu d'échanges des savoirs intergénérationnels et de proximité. Ce lieu est bien identifié sur la commune de la part des aînés, tant pour eux, dans leur quotidien, que pour leurs familles / petits enfants.

Le centre culturel se distingue en étant jugé divertissant, dynamique, et proposant une diversité d'activités et de prestations.



Le bâtiment est accessible puisqu'il est de plain-pied et adapté PMR. Il existe de nombreuses places de stationnement, et bien agencées, idéal pour un public vieillissant voire en perte d'autonomie.

2.5.1) La médiathèque

- La médiathèque est un lieu où la climatisation est installée. En cas de fortes chaleurs, **les aînés viennent aisément s'y ressourcer.**
- Elle dispose de livres à gros caractères et de livres audios.
- **L'écoute des deux bibliothécaires auprès des publics âgés parfois isolés leur permet de trouver une oreille attentive et des conseils. Ils renvoient éventuellement vers le CCAS si nécessaire.**

Divers événements à la médiathèque

- **L'art de lire.** Un mardi par mois à 15h30, un sujet d'actualité, un livre pour en parler ;
- **Création d'un partenariat d'emprunts de livres avec la résidence du lac, EHPAD de Saint-Palais-sur-Mer ;**
- **Les bénévoles qui s'impliquent au sein de la médiathèque sont des personnes retraitées qui retrouvent occasionnellement une activité au contact d'un public ;**
- **L'heure du conte, histoires** racontées au jeune public un mercredi par mois à 15h30. Lectures effectuées par les bibliothécaires et les bénévoles



2.5.2) Le conservatoire

- Les cours sont dispensés à tous les publics : cours d'instruments surtout pour les enfants et pratiques collectives réservées aux adultes, **jusqu'à 81 ans actuellement ;**
- **Divertimento** : Une fois par semaine, un professeur vient faire une conférence musicale au centre culturel. Sur des horaires où les enfants sont aussi au conservatoire afin qu'ils puissent illustrer, lorsque cela est possible, la conférence en musique ;
- Deux des orchestres du conservatoire, le **Con Brio Orchestra** et l'orchestre d'harmonie sont ouverts à tous les âges, enfants, adolescents, adultes et seniors s'y côtoient une fois par semaine ;
- A Noël, le grand chœur (50% d'aînés) chante avec le JOPR (Orchestre Junior en Pays Royannais) ;
- Fin juin, la fête du conservatoire : moments musicaux et conviviaux intergénérationnels avec un pique-nique partagé avec tous les élèves (enfants et adultes) ainsi que leurs familles.

L'ensemble instrumental "Con Brio Orchestra"

Ouvert à tous les musiciens non débutants qui souhaitent s'initier à une pratique d'orchestre, exigeant et joyeux, Con Brio propose des arrangements sur mesure pour permettre à chaque instrumentiste de s'épanouir artistiquement dans un projet musical collectif.

Rendez-vous les **mardis de 18h30 à 20h** dans l'auditorium du conservatoire.



2.5.3) Les festivals du centre culturel

Au centre culturel, 3 festivals rythment l'année :

- **Électrosession** : en mars, la musique électroacoustique est à l'honneur. Une soirée est consacrée à une restitution du travail effectué lors du festival réunissant **tous les élèves du conservatoire de 3 à 81 ans !** Pendant ce festival, une randonnée électroacoustique est organisée en partenariat avec l'association « Amitiés Sports Loisirs ». Cette randonnée effectue des pauses dans divers lieux de la commune où les enfants du conservatoire proposent des représentations musicales ou dansées. Un passage à l'EHPAD résidence du lac se fait. Le chœur junior du conservatoire s'y produit puis un goûter partagé intergénérationnel avec les résidents de l'EHPAD est organisé.
- **Les Palabreurs** au mois de mai. Festival littéraire organisé par la médiathèque. Conférences, spectacles, projections. En parallèle, les palabreurs junior, manifestations adaptées aux enfants (**concerts et récits contés intergénérationnels**)
- **Festival Histoires de Chœurs** : une semaine dédiée aux chœurs. Toutes les chorales du conservatoire se produisent sur scène durant cette semaine. Des chants communs entre les groupes adultes et enfants sont restitués.
Les bénévoles retraités sont sollicités pour effectuer des trajets pour aller chercher les artistes professionnels invités, préparer des collations, aider au bon déroulement du festival.



2.6) Les espaces d'expositions

Des espaces très appréciés du tout public, mais en particulier des séniors.

- **Les expositions au vieux clocher**



Le vieux clocher de Saint-Palais-sur-Mer est un centre d'art et ouvre ses portes aux expositions d'artistes de juin à septembre.

Chaque année s'opère en ce lieu une alchimie entre patrimoine architectural et art contemporain.

Au sommet, le clocher offre une vue à 360° sur le paysage de la côte de beauté et le phare de Cordouan, classé patrimoine mondial de l'Unesco.



Cet espace est très prisé des aînés, tant pour l'architecture du lieu, que pour ses expositions.

- La maison des douanes



La CARA fait revivre l'ancienne Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer en animant un lieu dédié à la culture et aux arts. Ouverte à tous, elle offre l'occasion aux artistes contemporains d'exposer leurs œuvres dans un espace privilégié largement ouvert sur le paysage.

La CARA contribue ainsi à la valorisation d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel. Elle maintient là sa volonté de créer des passerelles de rencontres entre le public et le monde artistique contemporain.





Source : photo dans le journal communal « Reflet », octobre, novembre, décembre 2024

Ces espaces sont à destination du « tout public ». Il n’y pas de tarif ou autres éléments privilégiant les aînés.

Ce lieu est prisé par les administrés résidents à l’année, mais aussi ceux habitant la commune en résidences secondaires ainsi que leurs familles, et le public « balnéaire ».

La Maison des douanes permet des rencontres culturelles, ludiques et intergénérationnelles.

2.7) Le théâtre

Le centre culturel Boris Vian dispose d’une salle réservée à l’enseignement et à la pratique du théâtre. Le planning de cette salle est réparti entre les compagnies de théâtre amateurs de la ville. La pratique du théâtre est intergénérationnelle et les productions sont à destination d’un public varié.

2.8) Le cinéma / salle de spectacles

Le **service événementiel et vie locale** assure le suivi de l’ensemble des événements se déroulant sur la commune.

L’équipe a la **capacité de s’adapter en fonction des demandes et leur mise en œuvre, ainsi que du public concerné (séniors, jeunes enfants etc...)**.

L’ensemble de ce travail est rythmé avec la coordination des différents services de la commune.

De plus, le service accueille des compagnies ou groupes professionnels à l’occasion de semaines de « résidences artistiques ». Ces séquences favorisent les médiations culturelles (une des actions appréciées, liant : spectacle, lien social, lien intergénérationnel, partage et échange : des artistes allant sur les sites de l’EHPAD ou de l’école, afin de se mouvoir sur ces sites, et entre les publics).

Des volontaires de l’heure civique, majoritairement des aînés souhaitant participer à des actions citoyennes, **ont participé aux** festivités organisées par ce service.



- **La salle cinéma/spectacle Michel Legrand (dans l'Espace Le Spot)**



La gestion du cinéma est assurée par le biais d'une convention de délégation de service public signée entre la commune et une entreprise privée (CinéOde), et doit répondre à un cahier des charges précis.

Il n'y a pas d'attention particulière accordée aux publics âgés, cependant **la volonté de la commune est que, à travers sa programmation annuelle, la salle soit destinée à l'ensemble de la population Saint Palaisienne et donc de ses aînés (plus de 60 % des habitants ont plus de 60 ans).**

Dans le cadre de cette convention, la commune dispose de créneaux afin d'organiser des spectacles vivants et des expositions.

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer des spectacles vivants en corrélation avec le cinéma pour favoriser la rencontre des publics, viser au plus large les tranches d'âges comme une invitation dans une maison de quartier, un lieu de vie ;
- Lorsqu'un spectacle est validé, s'associer au cinéma afin de trouver des films sur la thématique (exemple déjà organisé ainsi : spectacle musical « tribu Nougaro » le vendredi soir, et pour poursuivre l'action, la projection le samedi du documentaire « la vie rêvée de Nougaro » ; la semaine verte au cinéma (scolaire et public adulte) dans le cadre de la festivité de la commune « Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature ») ;
- Assurer la captation de spectacle et d'œuvre de spectacle vivant / diffuser au cinéma ;
- Développer des ciné-débats (avec ligue des droits de l'homme, autour d'un thème de société) ;
- Rapprocher le cinéma et la lecture : livre et film/ **création** club cinéphile, tout public.

Les horaires des spectacles/séances sont suivant les spectacles ou projections, sur la journée ou si elle se déroule au cinéma, débat en soirée.

Il existe des séances intergénérationnelles, et **c'est une volonté** d'aller et de continuer dans ce sens, afin de toucher un public le plus large possible mais aussi favoriser du lien entre les Saint-Palaisiens.

La fréquentation sur les créneaux validés dans le cadre de la convention est à 95% constituée d'un public sénior.

Un tarif préférentiel a été validé pour un des publics du CCAS (bénéficiaire du minimum vieillesse), **et bénéficie aux aînés de plus de 65 ans dans cette situation.**

2.9) Le sport pour les aînés / sport santé

A l'attention des séniors :

L'activité « Gym douce » financée par le CCAS est une activité dédiée aux séniors et animée par une association agréée pour ce public (SIEL Bleu).

A l'attention du « tout public » dont les séniors, il existe sur la commune : la salle Omnisports, le bou-lodrome, un parcours sportif, des terrains de Tennis et de Padel, deux terrains de sport, un centre nautique (plage de NAUZAN), un golf, et un centre équestre.

De plus, sont organisés :

- Terre de jeux en juillet / aout, activité gratuite, (un peu de plus de 2 000 personnes, tous les ans),
- Sport-santé 1h réveil musculaire (**fréquentations du public senior** ; gym sur la plage),
- Sport découverte (initiation sport jeux olympiques : **intergénérationnel**).

Ces évènements favorisent une rencontre d'associations locales et d'un public dédié ou divers.

Les terrains de tennis, le centre équestre accueillent des compétitions (par exemple : l'OPEN 17, tournoi féminin international, organisé tous les ans, sur les terrains de tennis situés au cœur de Saint Palais sur Mer).

Pour inciter les aînés à fréquenter ces différents équipements, il existe une communication fréquente, très large et sur divers supports.

3) OFFRE SOCIOCULTURELLE OUVERTE A TOUS

Il existe plus d'une **soixantaine d'associations** sur la commune.

120 manifestations annuelles sont organisées par ces associations, à l'attention des Saint Palaisiens, de septembre à juin.

Un important accompagnement du tissu associatif est apporté par la municipalité (logistique, administratif et financier).

Une **charte de la vie associative** a été rédigée. Elle définit le rôle et place de chacun : ville et associations.

La Maison des associations, la salle omnisports ou encore le DOJO sont mis à disposition des associations pour des activités à l'année **dont la gym douce, le tai-chi ou encore ou l'atelier mémoire à destination des aînés.**



La Maison des associations

3.1) L'offre culturelle et de loisirs régulière

Trois supports de communication très appréciés des administrés, en particulier les aînés, centralisant l'offre culturelle et de loisirs régulière. Ces trois recueils d'informations sont actualisés tous les ans.

- L'annuaire des associations
- Le guide « Agenda(s) » – ex « A l'affiche » (en lien avec Vaux-sur-Mer), trois numéros par an
- Le guide Salle Michel Legrand



3.2) Les services dispensés par le bureau d'informations touristiques

Il existe un **bureau d'information touristique** à Saint Palais-sur-Mer, ouvert toute l'année. Il fait partie de l'**office du tourisme communautaire (OTC)**. **Le public fréquentant le bureau, hors période estivale, est à 80% des aînés de plus de 65 ans²⁸**. Ils sollicitent majoritairement des plans, cartes (pour des balades et découvertes de la commune par leur propre moyen), des informations sur les marchés, les exposants, les artisans présents sur la commune, et des brochures d'informations sur les activités, festivités animées dans le pays royannais.

Ils sont très demandeurs des supports « papier ».

Les aînés sollicitent régulièrement des informations sur les deux espaces d'expositions de la commune : la maison des douanes et le vieux clocher.

²⁸ Echange avec le bureau d'information touristique de Saint Palais-sur-Mer

4) POLITIQUE TOURISTIQUE

4.1) A l'échelle de la CARA

La compétence « **promotion du tourisme** » a été transférée à la CARA en 2017.

En 2019 : 550 000 visiteurs

A titre indicatif : le Zoo de la Palmyre constitue le premier site du territoire, avec une fréquentation 7 fois supérieure au second site de visite (Grottes de Regulus, 76 000 visiteurs) ; **6 autres sites génèrent une fréquentation de plus de 35 000 visiteurs**, une offre diversifiée : sites de loisirs (Planet Exotica), patrimoniaux (Phare de la Coubre), de thalassothérapie (Royan Thalazur), train touristique des Mouettes et le **centre d'exposition Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer**. L'offre est concentrée dans les communes littorales urbaines de Meschers-sur-Gironde aux Mathes, avec une zone rétro-littorale moins dotée.

La population de la CARA est multipliée par 2,5 en haute saison. La CARA connaît un pic de fréquentation touristique sur la haute saison caractéristique des destinations balnéaires :

- Cela s'explique par le caractère urbain de la CARA et **la part importante des résidences secondaires occupées majoritairement par des retraités (dont la commune de Saint-Palais-sur-Mer)**, qui sont présents sur la destination tôt et tard sur les ailes de saison. **(Pour précision, les habitants en résidence secondaire sont présents à compter du mois d'avril jusqu'en septembre ou octobre, et va et vient en période de vacances)**. Cette situation permet une ouverture des commerces plus tardives et haut delà de la seule haute saison, permettant une **attractivité « toute l'année »**.

4.2) A l'échelle de la commune

Aujourd'hui le tourisme représente le secteur d'activité principal de la commune. Elle est classée « **station de tourisme** », par décret ministériel du 5 mars 2018, et a par ailleurs reçu la dénomination de « **commune touristique** », par arrêté préfectoral du 22 août 2017.

La population est **multipliée par 10 en haute saison**.

Les critères reconnus pour la commune :

- Capacité d'hébergement pour la population non permanente,
- Nombre d'animations/festivités en période touristique,
- Evènement culturel et sportif en période touristique et basse saison

La commune propose une programmation culturelle dense toute l'année dans les équipements culturels du centre-ville (Centre Culturel, salle de Cinéma) sur des thématiques variées (spectacle, conte...)

L'offre touristique de la commune de Saint-Palais-Sur-Mer est importante.

La commune compte :

- 6 hôtels (dont trois hôtels 3 étoiles) avec un total de 379 chambres,
- 10 campings (du 2 au 4 étoiles) comptant plus de 5 000 emplacements ouverts pour la saison (avril à octobre principalement).

- 2 résidences de tourisme (530 lits), ouverts de février à octobre,
- 1 village de vacances (212 lits),
- 2 aires de camping-cars.



Localisation des établissements d'accueil touristique de la commune (camping, hôtels, ...)

La commune compte 39 points de restauration, principalement localisés autour du centre-ville et sur l'avenue de la Grande Côte.

Saint-Palais-sur-Mer bénéficie d'une étoile de la part du Guide Michelin, dans le cadre de « Voyage et Culture ». Cette distinction met en lumière le cadre de vie de la commune pour y passer des vacances.





Localisation des points de restauration de la commune

5) POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE - SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux opérateurs mènent des actions dans les domaines culturel, sportif et de loisirs ; - L'adaptabilité des services se fait en fonction des offres et des publics ; - Des événements récurrents et d'ampleur attirent un public multigénérationnel ; - Les manifestations sportives de haut niveau organisées dans la commune favorisent le lien social et intergénérationnelle entre les supporters ; - De nombreux supports de communication sur l'ensemble de la thématique « Culture et loisirs », le sport sont disponibles. | <ul style="list-style-type: none"> - Pas toujours de stationnement à proximité, notamment durant les festivals, et peu de places PMR ; - Absence de portage de livres de la bibliothèque à domicile pour les personnes isolées |

PRECONISATIONS

- ✓ Participation des aînés aux politiques culturelles

Chapitre 7 : Participation citoyenne et emploi

Les instances de consultation permettent aux citoyens, membres de ces instances, de donner des avis éclairés et de faire remonter les aspirations des habitants.

La participation citoyenne se traduit par plusieurs modalités formalisées.

1) PARTICIPATION CITOYENNE

1.1) **Les rencontres publiques**

Des permanences d'élus sont mises en place.

De plus, dans un cadre légal ou non, des réunions publiques sont organisées par la municipalité. Elles ont pour objectifs d'informer, de consulter l'avis des administrés et de décider des orientations prioritaires.

Trois exemples de rencontres publiques :

- **La maison des associations**

Le projet de rénovation et/ou reconstruction de la Maison des Associations et cession d'une partie du terrain.

Le site de la Maison des Associations est composé d'une vingtaine d'associations et clubs. Leurs activités sont diverses, regroupées autour du sport et des activités manuelles. Les clubs sont composés en majorité de personnes à la retraite. Les associations bénéficient des salles gratuitement, néanmoins elles assurent le local par leurs propres moyens.

Les associations ont été sollicités pour donner leur avis sur le projet et les scénarii proposés.

Les objectifs fonctionnels étaient les suivants :

- Mieux répondre aux besoins des associations et des habitants.
- Conserver sur site certains équipements et locaux pour le fonctionnement de la collectivité, notamment des logements pour les saisonniers.
- Assurer une continuité de l'activité des associations.

- **La concertation pour l'avenue de la république**

Il s'agissait d'une concertation des habitants au sujet des difficultés qu'ils rencontrent pour circuler avenue de la république (centre-ville de la commune).

La concertation avait pour objectif de permettre à tous d'être acteur dans la construction de la ville de demain.

Le résultat attendu : la recherche d'un consensus pour un projet commun accepté par tous.

Deux moyens ont été utilisés pour la concertation, validés par les administrés présents à la 1ère réunion (65 personnes) :

- Des ateliers : une expression globale (réflexion collective pondérée et équilibrée) d'une table de quelques personnes (maximum 8 par table). 54 personnes ont participé aux ateliers ;
- De manière individuelle via un formulaire (questionnaire). 110 personnes ont répondu au questionnaire.

Le nombre total de personnes ayant contribué s'établit à 4% de la population à l'année.

- **L'aménagement de l'arrière-centre-ville : « Entre mer et lac, imaginons les futurs du centre-ville »**

Cette démarche est dans la continuité de la démarche pour l'avenue de la Grande Côte et l'enquête publique sur l'avenue de la République, donner une perspective sur le champ des possibles pour réaménager le centre-ville / Lac et engager une réflexion, notamment sur le futur nouveau marché. L'objectif est d'impliquer les citoyens dans la détermination des scénarios d'évolution du centre-ville / Lac et déterminer une vision cohérente pour l'avenir.

A titre informatif, le déroulé et les formes des consultations : printemps 2023 : premier temps d'enquête sur site (micro-trottoir, arpentage, etc.) ; mai 2023 : atelier de prospective urbaine avec une équipe de spécialistes (architectes, paysagistes, aménageurs) ; Eté 2023 : présentation des conclusions de l'atelier de prospective urbaine et enquête de terrain ; Septembre 2023 : formalisation du scénario d'aménagement et des prochaines étapes ; Octobre 2023 : réunion publique de présentation.

1.2) Les dispositifs favorisant l'exercice du droit de vote

A titre indicatif, lors les **élections municipales de septembre 2024 a été constaté un taux de participation de 55%.**

La majorité des votants sont des aînés de plus de 55 ans.

Le 5 décembre 2024, la commune a reçu la « Marianne du civisme » visant à reconnaître le taux de participation élevé lors des dernières élections législatives.

Concernant la logistique pour venir aux élections municipales de septembre 2024 :

- Les séniors votants (résidents de l'EHPAD et/ou public sénior en souci de mobilité), font de bons retours sur le moment où ils ont été votés. Ils ont été bien accueillis, et ont mis en avant que l'équipe de la mairie de leur bureau de vote a été réactive pour qu'ils n'attendent pas trop,
- Une personne âgée de plus de 85 ans a sollicité le dispositif de « l'heure civique » pour pouvoir aller voter.

2) LES INSTANCES DE CONSULTATION

- Les comités de quartier

La création et la mise en place de comités de quartier concrétisent la double volonté municipale d'**inciter les citoyens de Saint-Palais-sur-Mer à participer à la vie de la commune** et de **les associer aux décisions prises ou à prendre par les élus**.

Le comité de quartier est une **instance de travail collectif, de réflexion et de concertation entre les habitants et les élus**. C'est aussi un lieu de **participation citoyenne**, source d'échanges et d'informations.

Les habitants des quartiers tels que définis dans la charte peuvent ainsi **participer librement** au comité de leur quartier.

La commune est divisée en **6 quartiers représentés par 6 délégués de quartiers** et leurs suppléants.



Légende

- | | | | | | |
|--|------------------------------|--|--------------------------|--|--|
| 1 LA GRANDE CÔTE, LE CONCIÉ, MAINE GAUDIN | 2 LE PLATIN, PUYRAVEAU | 3 CENTRE-VILLE, PARC DE LOISIRS, LA PALUD | 4 BERNEZAC, NAUZAN | 5 COURLAY, LE FOURCHAUD, LE PIN | 6 BEAULIEU, LE GOIS, MAINE BERTRAND |
|--|------------------------------|--|--------------------------|--|--|

- Les instances VADA

Elles ont été créées et validées, en conseil municipal, le 24 octobre 2024. Les premières réunions de comité de pilotage et de comité technique sont prévues au 1^{er} trimestre 2025.

3) LE BENEVOLAT

Le fait d'exercer une activité bénévole quel que soit son âge permet de rester actif et de prendre part à la vie locale. Au-delà de l'intérêt de ces activités en termes d'utilité sociale, elles permettent également de valoriser les compétences et d'inciter à la transmission des connaissances.

La commune dispose d'**une maison des associations**.

Un **forum des associations** est organisé par la municipalité **tous les ans**.

Une soixantaine d'associations sont actives, dont les membres des bureaux sont des personnes bénévoles. Compte tenu de la moyenne d'âge des saint-palaisiens (plus de 60 ans), les bénévoles sont majoritairement des séniors.

La commune met à disposition son service événementiel-vie locale pour la logistique des actions portées par les associations et son service communication pour le relais de leurs événements sur les différents supports communaux, y compris le numérique (site web, réseaux sociaux), avec parfois la création de visuels (affiches...), du conseil, des autorisations pour la pose de banderoles, des dotations de lots, goodies... et une rubrique dédiée « la vie des associations » dans le journal municipal Reflet.

- Le dispositif de l'heure civique :

Les administrés inscrits dans ce dispositif participent aux actions citoyennes comme le nettoyage des plages ou des cimetières, l'aide aux concitoyens de proximité (ranger du bois, monter de spots solaires, aider au rangement de la maison d'un senior à la suite d'un cambriolage etc...), et une aide lors des festivités organisées par la commune. Ils ont entre 65 ans et 70 ans, voire plus pour certains.



- Les échanges de savoirs :

La transmission intergénérationnelle des savoir-faire est un processus essentiel pour préserver et mettre en valeur l'expérience et les compétences des aînés (**exemple : sensibilisation à la généalogie durant la semaine bleue ; « la soupe party » : action entre des aînés, des volontaires de l'heure civique et une classe de l'école de la commune, apprentissage épluchage, découpage etc... en vue de préparer une soupe tous ensemble. Moment de partage et d'échanges entre générations**). Il s'agit d'une pratique enrichissante tant pour les aînés qui transmettent leur savoir que pour les plus jeunes qui bénéficient de ces connaissances précieuses.

La transmission des savoir-faire des aînés contribue à renforcer le lien social, à préserver la mémoire collective et à valoriser l'identité culturelle.

4) EMPLOI ET PREPARATION A LA RETRAITE

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021

| Catégorie socioprofessionnelle | Hommes | Femmes | Part en % de la population âgée de | | |
|---|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| | | | 15 à 24 ans | 25 à 54 ans | 55 ans ou + |
| Ensemble | 1 704 | 1 981 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Agriculteurs exploitants | 4 | 5 | 0,0 | 0,5 | 0,2 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 154 | 79 | 2,3 | 16,8 | 3,4 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 123 | 69 | 0,0 | 16,1 | 2,3 |
| Professions intermédiaires | 128 | 219 | 16,3 | 29,8 | 2,6 |
| Employés | 69 | 284 | 11,5 | 22,7 | 5,4 |
| Ouvriers | 104 | 21 | 9,2 | 9,1 | 1,2 |
| Retraités | 1 018 | 1 066 | 0,0 | 0,0 | 78,2 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 104 | 239 | 60,7 | 4,9 | 6,7 |

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

La catégorie prépondérante est la catégorie socio-professionnelle « retraité ».

Néanmoins, deux catégories socio-professionnelles émergent pour les 55 ans ou plus : employés et artisans commerçants (peut être mis en corrélation avec les prestations de services et de commerces présents sur notre territoire)

Taux d'activité par tranches d'âge (3 classes) - 55 à 64 ans

Chiffres-clés 2021

France : **59,3 %**

Saint-Palais-sur-Mer :
46,1 %

Il n'y a pas de dispositif dans la collectivité favorisant la réinsertion ou le suivi des séniors en emploi. Le CCAS est de temps en temps contacté par des administrés retraités, et souhaitant continuer de travailler afin de compléter leur retraite (exemple : aide à la personne ou dans la restauration). Ces personnes sont orientées vers les prestataires ou partenaires ou commerçants de notre territoire pouvant rechercher du personnel (EHPAD, prestataire d'aide à domicile, restaurateurs etc...)

Les ressources humaines dans la collectivité sont gérées en interne.

A titre indicatifs, les dispositifs favorisant la transmission d'informations concernant les droits à la retraite des agents :

- Le service RH informe les agents sur les modalités de constitution de leur dossier retraite.
- Il existe les sites dédiés comme "info-retraites" où les agents, après avoir créé leur compte particulier, ont accès à toute leur carrière et dispose de simulations sur leur future retraite en fonction de leur âge de départ.

Notre territoire n'est pas dans le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

5) PARTICIPATION CITOYENNE - SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- La participation citoyenne est multiforme ;- Les séniors sont très représentés au sein des associations ;- Le sentiment d'appartenance car la commune valorise leur engagement, (communication, remerciements, temps de convivialité). | <ul style="list-style-type: none">- A l'exception de leur participation au CA du CCAS, les séniors sont peu associés à la gouvernance des politiques qui les concernent- |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Face à l'émergence d'une tendance au cumul retraite-emploi chez les aînés, souvent pour des raisons économiques, construire potentiellement un réseau de partenaires aidant à mieux connaître les seniors en phase « emploi-retraite », leurs besoins, leurs aspirations, et les secteurs qui recrutent ;✓ Promouvoir les dispositifs et acteurs permettant l'implication de séniors dans la transmission de leurs savoirs et expériences auprès de tous publics ;✓ Mettre en place de manière pérenne des instances de consultation Ville Amie des Aînés,✓ Mettre en place un conseil de Séniors✓ Mettre en place un budget participatif pour les associer. |

Chapitre 8 : Autonomie, services et soins

La commune affiche une volonté de maillage pour une offre de santé et de services au plus près des habitants.

Cette politique de proximité des soins et de services répond aux défis des territoires : population vieillissante, et en difficulté de mobilité.

1) POLITIQUE DE SANTE ENVERS LES AINES

1.1) **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Le contrat local de santé vise à mettre en œuvre le plan régional de santé (PRS) et à réduire les inégalités de santé. Il couvre un large spectre de thématiques, incluant la promotion de la santé, l'accompagnement médico-social et l'offre de soins.

Il est mis en œuvre sur le territoire de la CARA.

10 cibles sont identifiées par l'ARS en Charente-Maritime :

- Mettre en place des projets mobilisant les aptitudes personnelles des jeunes,
- Prévenir et réduire le surpoids et l'obésité de la population,
- Prévenir les conduites addictives et réduire leurs conséquences nocives,
- Repérer de façon précoce la souffrance psychique et/ou prévenir la crise suicidaire,
- Renforcer les prises en charge ambulatoires en psychiatrie,
- Mettre en œuvre sur le territoire la politique d'inclusion pour les personnes en situation de handicap,
- Agir sur les points clés du parcours des personnes après un accident vasculaire cérébral (AVC),
- **Favoriser l'intégration de l'EHPAD dans son environnement,**
- Favoriser le déploiement des équipes de soins primaires et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS),
- Développer l'usage de la télémédecine afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, notamment pour les personnes fragiles ou en situation d'isolement.

Les grandes orientations retenues sont le maintien dans l'autonomie, l'accès et la coordination des soins, les populations vulnérables et la santé environnementale.

Le diagnostic du CLS précise que les caractéristiques du territoire sont un territoire attractif marqué **par une sur-représentation des personnes âgées.**

Cette caractéristique démographique induit des besoins importants. Les plus avancées en âge étant les plus consommatrices de soins de santé notamment des prévalences plus élevées de pathologies chroniques.

Il est précisé dans le diagnostic que si l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées (résidence autonomie et EHPAD) ne semble pas présenter de difficulté sur le plan quantitatif, l'accès aux soins à domicile semble plus difficile.

1.2) Le Conseil Local en Santé Mentale

Le Conseil Local en Santé Mentale n'existe pas sur notre territoire.

Un projet territorial de santé mentale au niveau de notre département a été mis en œuvre par les Conseils Locaux de Santé de Aunis-Atlantique et de Saintes ; les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) de l'île d'Oléron, du bassin de Marennes et La Rochelle et arrêtés par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le 9 juin 2021.

Un des objectifs du département est de développer les conseils locaux en Santé Mentale, tendance suivie par la commune dans le cadre du contrat local de santé.

« Depuis plusieurs années, les CCAS et CIAS sont en première ligne face à cette urgence, exacerbée par les crises successives que nous avons traversées. Ces crises ont agi comme des révélateurs des vulnérabilités de notre société, mettant en lumière des souffrances invisibles ». **94% des CCAS estiment que la santé mentale est une préoccupation majeure²⁹.**

La commune de Saint-Palais-sur-Mer partage cette tendance. En lien avec le CCAS et les suivis engagés dans le cadre de la veille sociale, un public touché psychologiquement a émergé. Une veille sociale a été mise en place pour ce public.

Le CCAS fait le lien avec les infirmiers psychiatriques intervenant pour les personnes fragiles et/ou à la rue, si besoin pour des situations rencontrées.

Lors de situations dites « à risque », le partenaire s'est déplacé afin d'épauler le CCAS et les collègues de la police municipale pour prendre le relais, afin de faire hospitaliser la personne.

Le CCAS a été en lien régulier avec l'hôpital psychiatrique de JONZAC, et avec les équipes médicales pour le suivi de certaines situations.

Il est constaté, comme dans d'autres communes, le manque de moyens pour orienter, accueillir ce type de public, et encore plus particulièrement quand il s'agit de public sénior.

2) PRESERVER SON CAPITAL SANTE : VIEILLIR EN BONNE SANTE

Il est régulièrement observé la présence d'un public vieillissant mais actif et sportif. La commune permet, via la maison des associations (gym douce et autres), de ses sites sportifs (parcours sportif, centre nautique, tennis etc...), ou des actions proposées par les services (terre de jeux etc...), un large panel d'activités afin de préserver le capital santé des aînés.

Lors de certains rendez-vous, le CCAS a pu échanger avec des nombreux nouveaux Saints Palaisiens, expliquant leur motif d'installation sur la commune.

La corrélation entre le cadre de vie, les grands espaces, les espaces aménagés ou les activités proposées font partie des éléments motivant leur installation et leur intégration sur la commune.

²⁹ Rapport « Priorité Santé Mentale », UNCCAS, octobre 2024

3) SOUTIEN A DOMICILE

3.1) Les services gérés par les instances publiques

- Les services d'aides à domicile

Quatre communes, Royan, Saint-Georges de Didonne, Saint-Palais sur mer et Vaux sur mer, se sont regroupées afin de renforcer la coordination du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sur leur territoire.

C'est ainsi que la mutualisation des moyens humains et matériels permet de répondre aux besoins des services à la personne.

Le CCAS de Royan gère le service d'aide à domicile depuis 2017 (il était auparavant à Saint Palais sur Mer).

Le service est destiné aux retraités et aux adultes handicapés résidant à Saint-Palais-sur-Mer. Le maintien et l'accompagnement à domicile offrent la possibilité pour les personnes dépendantes de continuer à vivre chez elles. Les personnes se trouvant dans l'incapacité d'accomplir certaines tâches de la vie courante peuvent bénéficier de ce dispositif.

Le CCAS accompagne les aînés en les conseillant et en les orientant vers les prestataires d'aide à domicile suivant leurs besoins, et fait le lien avec le prestataire si besoin.

Il accompagne les aînés dans l'instruction des dossiers APA (Aide personnalisée à l'Autonomie, aide validée par le conseil départemental).

- Le portage de repas

Le **portage de repas** est soutenu par le SAAD du CCAS de Royan pour les bénéficiaires de l'APA à domicile.

Deux prestataires privés interviennent sur le territoire, pour tout demandeur, et en fonction de leurs besoins nutritionnels : les Jardins d'IROISE (basés à COZES, ils livrent sur la commune) et l'ADMR de Royan.

Le CCAS oriente les aînés vers ces prestataires et fait le lien avec ceux-ci si nécessaire.

3.2) Les services gérés par des instances privées

D'autres prestataires d'aide à domicile interviennent sur la commune. Des échanges réguliers entre le CCAS et les prestataires ont été mis en place.

A titre indicatif :

- Les plus récurrents sont au nombre de 3 : domicile services, petits-fils et l'ADMR.
- Pour la téléalarme : 2 prestataires **récurrents** : l'ASA et Allovie.

Le CCAS accompagne les aînés dans leurs démarches auprès de ces prestataires, et aide à instruire les dossiers APA ou d'aides financières nécessaires aux besoins de la personne.

3.3) Les enjeux partagés par les intervenants du territoire/ les autres partenaires (aidant dans les situations complexes)

Le CCAS a construit et développe un réseau de partenaires dédiés.

- **Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) - PTA, antenne Royan- Jonzac**

Le DAC - PTA est un dispositif qui propose des actions d'appui, de coordination et d'animation territoriale pour soutenir les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge des cas complexes ; son territoire d'intervention inclut toutes les communes de la CARA. Le DAC est un partenaire privilégié du CLS, notamment pour le déploiement des actions relatives au renforcement de l'accompagnement du vieillissement à domicile (partage d'informations, coordination avec les acteurs autour du patient).

- **Le service social de l'hôpital de Royan/Vaux sur Mer**

Ce service est joint lorsque le CCAS a été informé de l'hospitalisation d'un administré. Il est possible d'échanger sur les soucis de la personne dans son quotidien ou autres, et pour certaines situations un travail conjoint est mis en place sur les sorties d'hospitalisation (instruction de dossiers APA, d'aides financières et autres).

- **Les services du département (service autonomie et le coordinateur de l'autonomie)**

Ces services sont contactés régulièrement par le CCAS pour les dossiers APA, et pour les situations fragiles ayant besoin de soutien à domicile ou d'entrée en établissement. Un point de situation peut être fait entre ces services, lorsque le CCAS est contacté par les familles, qui n'habitent pas sur place et qui s'inquiètent pour leurs aînés à leur domicile. Suivant la dégradation de leurs situations, le plan d'actions APA peut évoluer en fonction des besoins repérés et signalés, en accord avec les aînés concernés et/ou leurs familles.

- **L'EHPAD/ résidence du lac**

Le CCAS aide à instruire les dossiers APA de certains résidents. Il peut aussi recevoir des familles, à la demande de l'EHPAD, afin d'expliquer le circuit de la demande APA, et les diverses aides existantes. Réciproquement le CCAS peut orienter des familles vers l'EHPAD, afin que celui-ci explique comment se déroule la prise en charge en hébergement des aînés. **Lorsque les familles envisagent de placer leurs aînés en établissement, ou que la personne choisit de se placer, il est souvent rassurant de pouvoir échanger avec l'équipe et de visiter l'établissement, comment il vit. La passation « domicile vers EHPAD » est parfois légèrement facilitée grâce à ces démarches.**

4) SOINS ET ETABLISSEMENTS DE SANTE

4.1) Le pôle santé Simone Veil

Le principal établissement de santé sur le territoire municipal est le pôle santé Simone Veil. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès aux soins et à la santé, la commune a choisi d'aménager un pôle de santé. Celui-ci est l'aboutissement d'une réflexion menée sur le long terme.



Bénéficiant d'un emplacement privilégié en plein centre-ville, derrière la mairie, il accueille 10 professionnels de santé (Infirmières, médecins généralistes, pédicure – podologue, médecin ORL, , sage-femme) et 2 ostéopathes, répartis dans deux bâtiments.

Les patients sont accueillis depuis le 8 avril 2024, date d'ouverture de ce pôle.

L'offre de soins est complétée par la présence d'une psychologue, installée au centre culturel.

La commune développe également un réseau de médecine dite douce afin de proposer une offre de soins le plus large possible.

Des ateliers de préventions et des soirées thématiques sont envisagés.

4.2) Le dispositif « ma commune ma santé »

La commune n'a pas mis en place de mutuelle communal. Néanmoins, elle permet aux Saint-Palaisiens de disposer d'une mutuelle santé à moindre coût et accessible à tous, sans questionnaire de santé ni conditions de revenus, en s'inscrivant dans la démarche « Ma Commune Ma Santé ». Cela permet d'assurer une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés auprès de mutuelles partenaires.

Cette initiative est portée par le CCAS et l'association Actiom (actions de mutualisation pour le pouvoir d'achat).

Le CCAS met son bureau à disposition, une fois par mois, à l'attention du prestataire afin de recevoir les intéressés en rendez-vous. Le prestataire fait aussi des visites à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, ou handicap, en difficulté pour se déplacer.

5) ÉQUIPEMENTS D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL DES AINÉS

5.1) Les EHPA

Une résidence sénior : les jardins d'Arcadie (ouverture prévue au 1^{er} semestre 2025 à Saint-Palais-sur-Mer)

La résidence se situe à 2 km, soit à 16 min en bus, du centre-ville de la commune. Son architecture est pensée pour vivre dans une résidence de taille humaine : un seul étage avec ascenseurs, une terrasse et deux petits jardins (espaces conviviaux) et **72 appartements** bénéficiant tous d'un balcon ou d'une terrasse (du studio au T3). Le personnel est présent tous les jours sur la résidence.

Tous les commerces et services nécessaires (comme une boulangerie, un hypermarché, un parc de loisirs...) sont disponibles dans un rayon de 250 m autour de la résidence.

Les transports pour y accéder sont proches, avec un arrêt de bus à 400 m qui dessert le centre-ville.

Le CCAS et l'élue dédiée aux séniors ont rencontré la directrice de l'établissement. Il s'est dégagé de ce rendez-vous une volonté de travailler avec les partenaires du territoire (mise en place d'actions, prêt de salle si besoin etc...)

5.2) Les EHPAD

Un EHPAD est présent sur notre territoire, la résidence du Lac / EMEIS. L'établissement a été créé en 1998.



L'EHPAD est privé. L'équipe est composée de 60 ETP (équipe pluridisciplinaire, personnel médico-sociaux extérieurs).

Il accueille :

- **81 résidents/ places ainsi que 12 places unité de soins adaptées (USA),**
- **1 place d'hébergement temporaire,**
- **6 places accueil de jour** qui s'adressent aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et aux personnes en perte d'autonomie physique. Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h, cet accueil propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants. Il permet de préserver l'autonomie grâce aux activités proposées, rompre l'isolement et dégager du temps aux proches pour leurs propres activités. Une aide médico-psychologique, propose différentes activités telles que gymnastique douce, jardinage, ateliers cognitifs et sensoriels, ateliers cuisine... Redynamisé en 2023 : les places sont pourvues quotidiennement. Ce dispositif facilite les liens avec l'extérieur (personnel médico-social, gym adapté etc...), et c'est un soutien indirect à l'aidant.

D'autres projets de création de places sont en cours de réflexion afin de créer au sein de la résidence un parcours résidentiel au plus près des besoins des aînés.

Le **taux d'occupation est supérieur à 95%** (majoritairement des personnes de Saint Palais sur Mer et Vaux sur Mer). Il y a une liste d'attente.

Le tarif est de 97 euros chambre simple.

L'EHPAD s'ouvre sur l'extérieur autant que possible, et met en place des actions avec les divers services de la municipalité (CCAS, service évènementiel, communication, enfance jeunesse mais aussi le développement durable) ou prestataires (comme le tennis) présentes sur la commune.

Pour nourrir le lien social et/ou intergénérationnel, des actions sont faites avec le service Enfance-Jeunesse, l'association « drôle de parents » et les associations de la commune (par exemple le club de cartes).

Un projet de chorale intergénérationnelle est envisagé avec le conservatoire de la commune.

En lien avec le CCAS, des volontaires de l'heure civique sont venus aider lors de la fête annuelle de la résidence, du marché de Noël ou pour des actions ponctuelles comme la confection de pochettes, dans le cadre d'octobre rose, à l'attention de l'institution Pierre et Marie Curie.

Le CCAS a offert à l'EHPAD la prestation d'une chanteuse qui devait intervenir initialement au repas des aînés.

A l'attention des centenaires, un bouquet de fleurs est offert par le CCAS.

Enfin, le CCAS est représenté au Conseil de Vie Sociale (CVS) par l'élue référente aux affaires sociales et VADA (vice-présidente du CCAS).

6) AIDE AUX AIDANTS

Il n'existe quasiment pas de dispositifs de soutien aux aidants sur notre territoire.

L'EHPAD / La résidence du Lac a mis en place 6 places d'accueil de jour, où un temps de psychologue est présent pour les aidants de l'EHPAD et de l'accueil de jour.

Durant la journée, des actions sont mises en place pour le bien-être de l'aidant.

Il existe des places d'hébergement temporaire, afin de soulager les aidants pour une période donnée.

Le CCAS a déjà sollicités ou orientés des personnes/famille-aidants, hors de notre territoire, vers des partenaires :

- La **plateforme téléphonique pour les aidants, darcy-brun** :

Il s'agit d'une plateforme **d'écoute téléphonique de nuit** pour les proches aidants de personnes touchées par des maladies de type Alzheimer ou apparentés (afin de permettre aux aidants familiaux à domicile de trouver des solutions de soutien et de répit tout en sécurisant la personne malade).

- La **halte répit pays royannais**

L'association France Alzheimer a mis en place des haltes-relais. Espace d'accueil, d'écoute et d'information des familles, elles offrent un temps de convivialité et de détente aux personnes malades et à leurs aidants. Elles proposent des jeux, de la gymnastique douce, des travaux manuels, du chant, etc. permettent au malade d'utiliser les capacités qui leur restent. Pendant ce temps, les proches peuvent jouir d'un moment de répit et ont aussi la possibilité de se former pour mieux appréhender la maladie.

- La **plateforme des aidants sud 17**

Rattachée au centre hospitalier de JONZAC, la plateforme des aidants du Sud 17 informe et oriente vers les services d'accompagnement et de répit du territoire.

7) AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS - SYNTHÈSE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Le maillage de partenaire se fait de manière adéquate ;- Le pôle santé met à disposition des habitants de la commune 12 professionnels de santé. | <ul style="list-style-type: none">- Il n'y a pas d'actions de prévention mises en place ;- Il est difficile de trouver un transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux (de moins en moins de praticiens se déplacent à domicile). |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Garantir l'accès aux soins et aux services de proximité (compléter l'offre de soins du pôle santé : dentistes, autres) ;✓ Construire des actions de prévention ;✓ Faciliter le repérage et le soutien des aidants. |

Chapitre 9 : La transition écologique

Parmi ses préoccupations majeures, la commune considère que la préservation de l'environnement et la transition écologique sont prioritaires. Elle adhère à l'association « Les Maires pour la planète ».

La population et les acteurs locaux sont aussi impliqués dans la démarche environnementale. Tout au long de l'année, différents temps d'échanges sont organisés (forum de l'environnement, nouvellement appelé Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature, réunion de quartiers, réunions publiques etc.) au cours desquels les habitants sont amenés à s'exprimer sur de nombreux sujets, dont les sujets environnementaux. Les citoyens peuvent aussi échanger et faire émerger les idées avec les services en charge du développement durable. La commune encourage les projets citoyens sur la commune.

Les suggestions sont étudiées par le service dédié et la commission « Environnement et développement durable ».

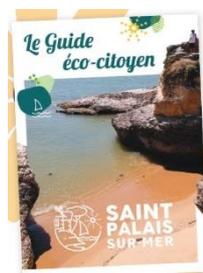
Cette thématique est intergénérationnelle, et est portée activement par la commune dans cette direction. Chaque action mise en place est travaillée pour toucher le plus d'administrés possibles, toute tranche d'âge confondue.

La commune réalise régulièrement des campagnes de communication de sensibilisation sur différents médias (internet, panneaux d'affichage, magazine municipal, vidéo...).

La municipalité a validé **trois types communications** majeures :

- **Le Guide éco-citoyen**

C'est un fascicule ayant pour but de présenter au public les réalisations et les projets portés par la municipalité en matière de transition écologique.



- **L'opération zéro phyto**

Avant même la réglementation nationale, la municipalité s'est engagée dès 2017 dans un projet d'information afin d'expliquer l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Les objectifs de cette démarche étaient de valoriser l'engagement de la commune, d'informer et de sensibiliser les habitants, d'associer les enfants et l'école aux actions.



- **« Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature »**

Un temps est organisé chaque année, « Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature ». Cette action se déroule durant la fête nationale de la Fête de la Nature. L'évènement se déroule en deux parties :

- Le cinéma vert à la salle Michel Legrand où des films et des débats sur l'environnement sont organisés du lundi au vendredi. La semaine du cinéma est ouverte à tous avec des tarifs gratuits ou réduits ;
- Une journée conviviale et ludique qui se déroule le samedi au Parc Raymond Vignes.

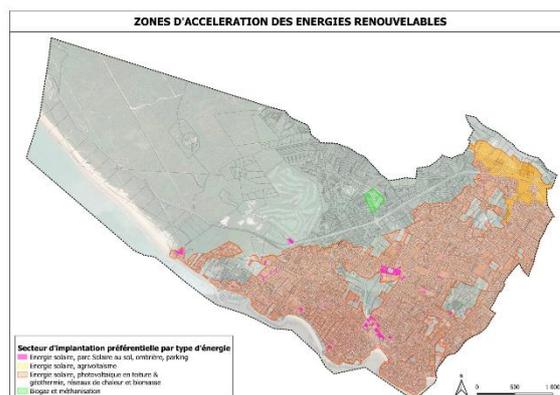
Rassemblant de nombreuses animations et opérations de sensibilisation pour la préservation de l'environnement et au changement global, "Saint-Palais-sur-Mer fête sa nature" propose depuis 2023, une semaine verte au cinéma et un rallye découverte de l'environnement, un marché local de producteur, des activités sportives et nautiques et une soirée musicale et gustative.



C'est un temps d'échanges et de rencontres intergénérationnelles. Les volontaires de « l'heure civique », via le CCAS, intéressés par la thématique ont participé à la préparation et au déroulement de la journée. Cet évènement a permis de faire rencontrer des personnes engagées et fidèles souhaitant agir pour l'environnement.

1) LES POTENTIALITES EN ENERGIES RENOUVELABLES DE LA COMMUNE ³⁰

Par délibération du 6 juin 2024, la commune a défini ces zones d'accélération des énergies renouvelables (la zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs).



³⁰ Sources : Schéma Climat Energie de Poitou-Charentes et ADEME

Les trois points forts de la commune :

- Un bon ensoleillement qui entraîne un fort potentiel photovoltaïque

La région Poitou-Charentes fait partie des plus ensoleillées de France et bénéficie donc d'un gisement solaire très favorable. Saint-Palais-sur-Mer est concernée, puisque la commune dispose d'un fort potentiel d'ensoleillement. **Les panneaux photovoltaïques en autoconsommation** sont installés sur **la toiture des ateliers des services techniques**. L'énergie collectée participe à une production d'énergie verte.

- Le biogaz et la méthanisation

Le processus permet de donner une utilité aux déchets organiques, en produisant de l'énergie renouvelable et un engrais biologique.

- La biomasse importante

La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. Saint-Palais-sur-Mer possède une importante ressource en bois du fait de sa grande couverture forestière. La forêt représente plus de 40 % de l'ensemble du territoire communal. Saint-Palais-sur-Mer dispose d'un potentiel de biomasse particulièrement important.

2) LES ACTIONS ENGAGÉES DEPUIS 2021 :

Des communications simples et ludiques, accessibles pour les aînés (visuels et informations synthétiques) sont proposées :

- **Le jour de la nuit**

Cet évènement permet de communiquer sur l'impact de la lumière artificielle sur notre santé et sur la faune et la flore. Des articles sont faits sur les divers supports de communication de la commune et un film a été diffusé au cinéma de Saint-Palais-sur-Mer en 2024.



- **Les bacs à marée**

7 bacs à marée productifs (contre 5 les premiers hivers) sont désormais installés sur les plages en période hivernale. Ces bacs permettent aux promeneurs d'y déposer les déchets trouvés sur les plages. De plus en plus de personnes ont pris l'habitude de ramasser les déchets sur la plage c'est pourquoi le nombre de bacs installés a augmenté. Les déchets sont ensuite triés et comptabilisés afin de les étudier (réseau T.E.O).



- Des ramassages écocitoyens des déchets de plage

Les « **Actions Estran** » permettent de prolonger la période sans nettoyage mécanique. Organisés par l'Échappée nature du Parc de l'Estuaire, ce sont des nettoyages manuels et pédagogiques destinés à sensibiliser le grand public, les scolaires, les centres de loisirs et les collectivités locales au maintien d'un habitat d'intérêt communautaire : la laisse de mer.

Chaque année, 3 ramassages citoyens de déchets sont organisés à **l'initiative de la commune**, sur les plages du Bureau, du Platin et de la Grande Côte. La commune a acheté en 2024 5 pinces à déchets pour préserver le dos des personnes participants au ramassage des déchets de plages.

De plus en plus de sociétés, de scolaires ou de citoyens demandent à la commune d'organiser eux aussi leur ramassage sur les plages de la commune.

Ces actions sont lieu de rencontre de tous âges et d'activité en plein air autour d'un sujet commun.

- Un nettoyage raisonné des plages

Saint- Palais-sur-Mer met en place un nettoyage raisonné qui consiste à limiter l'utilisation d'engins mécaniques sur les plages pour ramasser les déchets. La ville adapte ses interventions de nettoyage en fonction de la période et des types de plages afin de préserver ce milieu naturel.

Ce nettoyage raisonné permet de préserver l'écosystème précieux des plages de la commune, notamment la laisse de mer. La laisse de mer n'est pas sale ; elle fait partie de l'échelle alimentaire pour plusieurs espèces.

À l'heure de la montée des eaux, le nettoyage raisonné des plages permet, dans certaines mesures, de limiter l'érosion.



- Préservation des dunes à la Grande Côte

Afin de préserver les dunes au niveau du Petit Poucet de la Grande Côte, la commune dispose les troncs d'arbres échoués en pied de dune. Cela permet de piéger le sable et d'alimenter la dune, luttant ainsi contre l'érosion.



- Le nettoyage citoyen en forêt

La commune organise des ramassages de déchets dans la forêt (lutte contre les dépôts sauvages). En 2024, deux bennes de déchets ont été récoltées grâce au bénévolat. Cette action sera reconduite chaque année.

- Le nettoyage des cimetières

Ces journées sont organisées chaque année au moment de la Toussaint afin de sensibiliser les habitants aux nouveaux modes de gestion des espaces verts (pas de produit phytosanitaire = accélération de la pousse des « mauvaises herbes »).

Les séniors sont particulièrement sensibles à cette action. Certains volontaires de l'heure civique participent à cette action, en qualité de « volontaires heure civique », puis font perdurer leur participation, d'une année sur l'autre, comme citoyen, en dehors de cette action.



- Les jardins partagés dit « les jardins familiaux »

Créés depuis 2012, le projet est composé de :

- ✓ Terrains divisés en parcelles,

Parcelles affectées à des particuliers pratiquant le jardinage (une trentaine de parcelles sont cultivées).

Les jardins sont situés au nord du Lac. Ils sont gérés par l'association JASP (Jardin Associatif de Saint-Palais-sur-Mer) : les terrains appartiennent à la mairie et à des propriétaires privés.

Ils sont cultivés tout au long de l'année. L'utilisation des produits phytosanitaires y est strictement interdite.

Une convention est signée entre les jardiniers et l'association pour le respect des règles et des bonnes pratiques.

Cette activité permet de lutter contre l'isolement (permet à des personnes sans jardin de pouvoir s'adonner à leur passion et aux membres de l'association de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques), et contribue à répondre aux besoins primaires à deux niveaux : s'alimenter et consommer des produits sains et bon pour la santé (permettre aux particuliers de produire et consommer leurs légumes).

- Un refuge « LPO » au lac au Parc Raymond Vignes

Pour améliorer la gestion des espaces verts publics et donc la qualité de notre cadre de vie, la ville s'est engagée en 2019 dans une démarche de labellisation en « Refuges LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) au lac du parc Raymond Vignes.

Ce programme national est le premier réseau des jardins écologiques de France.

Il a été observé 45 espèces d'oiseaux, dont 11 espèces remarquables sur la commune. Pour favoriser la présence des volatiles, la commune et la LPO ont lancé un appel à bénévoles au cours de l'été 2020 pour la construction de 40 nichoirs. Les nichoirs sont aujourd'hui habités par de nombreuses espèces.



Un arboretum est également présent au sein du parc. Il répertorie divers arbres répartis autour du lac. Ils sont identifiés par une plaque sur leur tronc renvoyant via un QR code sur le site internet de la ville (avec une fiche détaillée pour chaque arbre).

En 2025, un **verger communal** et participatif y a aussi été créé.



- **L'éco-pâturage**

La commune a une convention pour l'entretien de certaines parcelles en éco pâturage (une douzaine de moutons sont présents en alternance sur différents sites en fonction des saisons).

Cet éco-pâturage a de nombreux avantages : moins coûteux, maintien d'une certaine biodiversité, réduction des déchets verts, limitation des espèces invasives, ludique et responsabilisant. Ce procédé permet de nettoyer dans des endroits non accessibles aux engins et aux équipes de nettoyage.



- **La gestion différenciée des espaces verts**

La gestion différenciée est une façon d'adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage. Cette alternative permet de trouver un équilibre entre les attentes des usagers, la tradition horticole et le respect de l'environnement.

- **La lutte contre les espèces invasives**

La commune lutte contre les espèces invasives comme le papillon du palmiers, l'herbe de la Pampa (interdites et irritantes pour la santé), la jussie (dans les milieux aquatiques), le frelon asiatique, les chenilles processionnaires (impactant la santé).

La commune offre des conseils aux habitants et dédommagement de 50 € lors d'un traitement de nid de frelons.

- **La lutte contre les animaux errants**

La commune veille à limiter la reproduction d'animaux errants. Elle travaille avec des associations locales spécialisées dans ce domaine. La commune encourage les habitants à lutter contre la reproduction des animaux errants en payant les stérilisations s'ils arrivent à trapper l'animal (en lien avec l'association).

- **Des ruches en ville**

Deux ruches sont installées sur la commune, en collaboration avec un apiculteur. Chacune peut accueillir de 20 000 à 90 000 abeilles qui butinent et pollinisent dans un rayon de 3 km.



- **La présence de végétations sur les toits du centre culturel et du pôle santé**

La végétation a vocation à être autonome grâce à une sélection de plantes capables de se développer en écosystème stable. **Les toitures végétales sont notamment utilisées pour lutter contre les ilots de chaleur, gérer les eaux pluviales directement au niveau des bâtiments, etc...**

- **La qualité des eaux de baignade**

La commune est engagée pour la préservation de la qualité de ses eaux de baignade. Elle possède une certification « démarche qualité des eaux de baignade » et est audité chaque année sur ses protocoles et ses actions. Elle possède un protocole permettant de fermer préventivement les plages en attendant les résultats de la qualité de l'eau, évitant tout risque de contamination des baigneurs. La commune met en place un grand plan d'action afin d'améliorer la gestion de l'eau sur la commune :

- Plan de désimperméabilisations des voiries,
- Végétalisation des espaces permettant l'infiltration de l'eau de pluie,
- Sensibilisation des habitants à l'importance de la gestion de l'eau,
- Etude et gestion de ses deux cours d'eau et marais,
- Travail sur les énergies renouvelables pour ses bâtiments,
- Travail sur la réduction des consommations des fluides,
- Suppression des carafes,
- Mise en place des corbeilles de tri,
- Sensibilisation aux divers gestes écocitoyens.

3) LES INITIATIVES LUDIQUES

- **Le poisson-glouton**

Les agents des services techniques ont réalisé un magnifique « poisson-glouton », destiné à récupérer les déchets plastiques et à sensibiliser le public.

Il a été inauguré dans le cadre de l'événement « Saint Palais fête sa nature » samedi 27 mai 2023 au parc Raymond Vignes. Il est désormais installé sur la terrasse du Centre nautique, à Nauzan.



Cette initiative a attiré un public divers et intergénérationnel. **Les aînés ont souligné positivement cette action, car ils ont pu prendre des temps réguliers avec leurs familles, leurs petits-enfants pour remplir le poisson.**

- **Les îlots de fraîcheur**



Source : photos dans le journal municipal Reflet, octobre, novembre, décembre 2024

La municipalité a réalisé des massifs et des infrastructures paysagères dans son centre-ville et notamment sur la place du Commerce, jusque-là très minérale. Cette initiative est très appréciée des aînés, qui profitent de cet espace l'été, lors de fortes chaleurs ou non. Ces îlots se situent à proximité immédiate du supermarché du centre-ville, axe central entre le marché et la plage. Les aînés se l'approprient pour un temps de pause avant ou après les courses.

4) LES DEMARCHES ECOLOGIQUES MENEES PAR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MEDICO-SOCIAUX ACCUEILLANT DES AINES DANS LE TERRITOIRE

L'EHPAD / résidence du Lac a mis en place des initiatives « écoresponsables » au sein de son établissement :

- Un lien avec le zoo de la Palmyre : pain non consommé, déposé avec les résidents, pour les animaux du zoo,
- Il n'y a plus de bouteilles d'eau mais uniquement l'utilisation de carafes en interne de l'établissement,
- L'utilisation de serviette en **tissus a été validée**,
- Une charte zéro déchet a été signée au sein de l'EHPAD (validée en CVS).

La résidence du Lac travaille avec le service de développement durable de la commune, pour des actions de sensibilisations.

5) LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SYNTHESE DES ATOUTS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Un agent dédié à la transition écologique et au développement durable ;- La thématique est fédératrice et amène à de liens intergénérationnels ;- De nombreuses initiatives et actions sont bien intégrées au sein de la commune, et créent une dynamique. | <ul style="list-style-type: none">- Manque de communication sur l'existant, et où chercher ce type d'informations. |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Encourager l'implication des aînés dans la transition écologique et s'engager aux côtés des autres générations ;✓ Poursuivre les initiatives d'adaptation au changement climatique (ex. créer des îlots de fraîcheur, adapter au confort d'été des bâtiments publics, etc.). |

Chapitre 10 : Le développement économique

Le vieillissement de la population constitue un facteur du dynamisme des territoires et a un impact sur leur développement économique, on parle maintenant de Silver économie. C'est une filière économique en devenir en raison du vieillissement de la population, qui bénéficie directement aux seniors, en couvrant des besoins adaptés spécifiques.

La Silver économie trouve des déclinaisons dans un grand nombre de secteurs d'activités en corrélation avec les composantes possibles du projet de vie des seniors : secteur de la santé et les services à la personne, habitat, aménagement du logement, mobilité et transport, loisirs et tourisme, culture, etc...

1) LES ACTEURS LOCAUX DE LA SILVER ECONOMIE

Les acteurs de cette économie du vieillissement sont très engagés mais souvent méconnus du public.

Nous accueillons des structures garantissant l'autonomie des seniors. On peut rappeler par exemple :

- Les services à la personne ADMR, qui sera implantée au sein de la future Résidence intergénérationnelle,
- Les Jardins d'Arcadie, résidence senior, dont l'ouverture est prévue au printemps 2025,
- L'EHPAD « Résidence du Lac ».

Elles œuvrent toutes pour l'assistance, le soin et le bien être des seniors et du grand âge.

Cette activité génère un certain nombre d'emplois et son développement garantit le dynamisme des commerces (alimentaires notamment). Elle permet également la création de produits et de services adaptés.

Nous devons également mettre en avant l'offre importante d'artisans compétents en matière d'aménagement, de rénovation et d'entretien des habitations et des espaces extérieurs.

2) LA PRISE EN COMPTE DU PUBLIC AGE DANS LA POLITIQUE DU TOURISME

Les seniors peuvent profiter de leur temps libre et des nombreux attraits de Saint-Palais-sur-Mer, qui lui ont valu de décrocher une étoile dans le Guide touristique Michelin.

Ainsi, l'économie des loisirs offre sur place (voir chapitre précédent : Culture et Loisirs) :

- L'hôtellerie et des restaurants de toute gamme en grand nombre,
- Des loisirs variés, avec notamment le Centre Nautique et un complexe de courts de tennis en terre battue, mais aussi couverts et des pistes de Padel ;
- Une offre culturelle importante saisonnière et à l'année (notamment le cinéma) ;
- Un marché réputé et objet d'un projet de développement.

Enfin, Saint Palais est très engagé dans l'organisation de manifestations sportives de prestige :

- L'Open 17 tournoi international féminin de Tennis ;
- Le Jumping International de Royan (à Saint-Palais-sur-Mer) ;
- Plusieurs compétitions au Golf de Royan (à Saint-Palais-sur-Mer).

3) LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SYNTHESE DES ATOUS ET FAIBLESSES

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>- L'existence d'un maillage d'acteurs de territoire contribue au dynamisme économique de la filière silver économie sur le soin et l'accompagnement social.</p> | <p>- La thématique Silver économie est nouvelle et peu connue par les professionnels et les administrés</p> |

| PRECONISATIONS |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Nourrir la réflexion, valoriser les compétences, le savoir et le savoir-faire sur la thématique Silver économie en relation avec la Cara ;✓ Participer au développement de la Silver économie en accompagnant les différents acteurs de la commune dans l'appropriation des sujets en lien avec le « bien vieillir » ;✓ Déployer des outils de diagnostic et d'aide à la décision à destination de l'ensemble des acteurs économiques de la commune. |

E. LISTE DES PRÉCONISATIONS IDENTIFIÉES LORS DE L'ÉTAT DES LIEUX

Espaces extérieurs et bâtiments

PRECONISATIONS

- ✓ Considérer l'aménagement du mobilier urbain comme support à la mobilité des aînés ;
- ✓ Un sénior parcourt entre 300 et 500 m avant de se reposer, projeter l'installation ou la remise en état de structures de repos informelles (muret...) ;
- ✓ Continuer à développer l'installation « d'assises confortables », pratiques, voire dans la mesure du possible individuelle, avec un dossier ;
- ✓ Pour faciliter l'accès aux sanitaires et autres installations, développer une signalisation adaptée et visible pour les séniors ;
- ✓ Mettre en place des actions de prévention sur la lutte contre le démarchage abusif, la cybercriminalité et autres.

Habitat

PRECONISATIONS

- ✓ Soutenir et développer une offre plus mixte sur la typologie des logements ;
- ✓ Faire des actions d'informations et de sensibilisation sur « comment aménager et adapter les logements » ;
- ✓ Améliorer la communication sur les aides existantes pour favoriser l'adaptation du logement ;
- ✓ Promouvoir les nouvelles formes d'habitat auprès des séniors et leur famille ;
- ✓ Poursuivre le fléchage de la programmation des constructions de logements avec les bailleurs sociaux vers des logements adaptés aux séniors.

Transports et mobilité

PRECONISATIONS

- Favoriser l'usage des transports alternatifs à la voiture, voire les déplacements doux (exemple : projet de réhabilitation de la Grande Côte privilégiant les modes de déplacements doux).
- Recourir à l'expertise d'usage des aînés en les associant aux réflexions liées au déplacement dans la ville (réunion publique avenue de la république).
- Mettre en place des actions de prévention pour les « aînés conducteurs » (atelier rappel code de la route etc...,
- Améliorer l'accès aux communications sur la thématique (évolution du guide sénior).

Information et communication

PRECONISATIONS

- ✓ Suite de la création du guide sénior, poursuivre sa mise en œuvre en envisageant son évaluation en 2025 en fonction des suggestions des administrés ;
- ✓ Avoir à disposition un lieu clairement identifiés permettant l'informations et l'orientations des séniors.
- ✓ Adapter l'ergonomie du site internet de la commune ;
- ✓ Poursuivre les initiations et l'accompagnement aux pratiques numériques, sous réserve que les aides de l'états soient maintenues ;
- ✓ Dans le contexte du « tout dématérialisé » qui exclut un nombre significatif de séniors, conserver et diffuser des supports papier.

Lien social et solidarité

PRECONISATIONS

- ✓ Mettre en place des actions pour construire un territoire plus solidaire (développement des actions avec le dispositif de l'heure civique et les partenaires du territoire).

Cultures et loisirs

PRECONISATIONS

- ✓ Participation des aînés aux politiques culturelles

Participation citoyenne et emploi

PRECONISATIONS

- ✓ Face à l'émergence d'une tendance au cumul retraite-emploi chez les aînés, souvent pour des raisons économiques, construire potentiellement un réseau de partenaires aidant à mieux connaître les seniors en phase « emploi-retraite », leurs besoins, leurs aspirations, et les secteurs qui recrutent ;
- ✓ Promouvoir les dispositifs et acteurs permettant l'implication de séniors dans la transmission de leurs savoirs et expériences auprès de tous publics ;
- ✓ Mettre en place de manière pérenne des instances de consultation Ville Amie des Aînés,
- ✓ Mettre en place un conseil de Séniors
- ✓ Mettre en place un budget participatif pour les associer.

Autonomie Services et Soins

PRECONISATIONS

- ✓ **Garantir l'accès aux soins et aux services de proximité (compléter l'offre de soins du pôle santé : dentistes, autres) ;**
- ✓ **Construire des actions de prévention ;**
- ✓ **Faciliter le repérage et le soutien des aidants.**

La transition écologique

PRECONISATIONS

- ✓ **Encourager l'implication des aînés dans la transition écologique et s'engager aux côtés des autres générations ;**
- ✓ **Poursuivre les initiatives d'adaptation au changement climatique (ex. créer des îlots de fraîcheur, adapter au confort d'été des bâtiments publics, etc.).**

Le développement économique

PRECONISATIONS

- ✓ **Nourrir la réflexion, valoriser les compétences, le savoir et le savoir-faire sur la thématique Silver économie en relation avec la Cara ;**
- ✓ **Participer au développement de la Silver économie en accompagnant les différents acteurs de la commune dans l'appropriation des sujets en lien avec le « bien vieillir » ;**
- ✓ **Déployer des outils de diagnostic et d'aide à la décision à destination de l'ensemble des acteurs économiques de la commune.**

F. ANNEXES

Annexe 1 : La gouvernance

1) La liste complète des membres de chaque instance

Affaire 35 : réseau « villes amie des aînés / démarche de labellisation

Rapporteur : Valérie BERTHELOT

La commune a, aujourd'hui, quasiment, finalisé l'élaboration d'un état des lieux transversal du territoire.

La concrétisation de cet ambitieux programme d'actions et d'engagements, devrait permettre à la Ville d'obtenir le label « AMI DES AINÉS » en 2025.

Par ailleurs, il convient de désigner l' élu référent VADA, l'agent référent technique ainsi que le chargé de projet en charge du suivi de la démarche de labellisation Villes amies des aînés mais aussi les membres du comité de pilotage et du comité technique composés de :

- COPIL : (2 élus, 2 administrés, 2 personnes extérieures et 2 agents)
- COTECH : (2 élus, 1 administré, 1 personne extérieure et 2 agents)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la démarche de labellisation pour faire de Saint-Palais-sur-Mer une ville amie des aînés,
- d'approuver la mise en place des instances de gouvernance, à savoir le COPIL composé de :
 - Représentants élus : Valérie BERTHELOT et
 - Représentants des administrés : Christine DANCOURT et Monique TREIR DENIZOT
 - Représentants des personnes extérieures : Pauline HALGRAIN et Mme PREMEL
 - Représentant des agents : Anne-Sophie LE DOARE, Julie BACHELIERet le COTECH, composé de :
 - Représentants élus :
 - Représentants des administrés : Mme Frédérique LARRAGUETTA
 - Représentants des personnes extérieures : Pauline HALGRAIN
 - Représentant des agents : Anne-Sophie LE DOARE
- de désigner en tant qu'élue référente VADA, Madame Valérie BERTHELOT pour représenter la collectivité au sein de l'association,
- de désigner en tant que référente technique et chargée de mission VADA, Madame Anne-Sophie LE DOARE, responsable du CCAS,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec la mise en œuvre de la démarche de labellisation.

2) Un tableau récapitulatif des présents lors de chaque rencontre organisée



**COMITE DE PILOTAGE VILLE AMIE DES AINES
DU 07 FEVRIER 2025**

| MEMBRES PRESENTS | SIGNATURES |
|---|------------|
| Claude BAUDIN (M. Le Maire) | |
| Philippe PELALO (Directeur Général des Services) | |
| Valérie BERTHELOT (Elue aux affaires sociales, aux seniors, à la solidarité, Vice-Présidente du CCAS) | |
| Guillaume CHEREL (Elu, 3 ^{ème} adjoint, finances) | |
| Romain GUILLEMOT (Elu délégué à la santé, l'offre de soins, sécurité sanitaire) | |
| Pauline HALGRAIN (Directrice d'établissement EHPAD EMEIS résidence du lac, représentante de l' EHPAD présent sur notre territoire et partenaire quotidien du CCAS) | |
| Anne-Laure PREMEL (Directrice adjointe chargée de l'action sanitaire et sociale et de la qualité ADMRS, représentante prestataire aide à domicile et acteur du projet de résidence intergénérationnelle) | |
| Monique TREIER (administrée représentant les aînés/ volontaire heure civique) | |
| Christine DANCOURT (administrée représentant les aînés/ volontaire heure civique) | |
| Julie BACHELIER (cheffe de service des affaires générales) | |
| Anne-Sophie Le DOARE (responsable du CCAS) | |



**COMITE TECHNIQUE VILLE AMIE DES AINES
De MARS 2025**

| MEMBRES PRESENTS | SIGNATURES |
|---|------------|
| Valérie BERTHELOT (Elue aux affaires sociales, aux seniors, à la solidarité, Vice-Présidente du CCAS) | |
| Pauline HALGRAIN (Directrice d'établissement EHPAD EMEIS résidence du lac, représentante de l' EHPAD présent sur notre territoire et partenaire quotidien du CCAS) | |
| Frédérique LARAGUETTA (administrée représentant les aînés/ volontaire heure civique) | |
| Anne-Sophie Le DOARE (responsable du CCAS) | |

Annexe 2: La méthodologie de concertation avec les professionnels (audit technique) et des administrés

Les professionnels :

Des RDV informels ont fait avec des professionnels ciblés, afin d'échanger sur les différentes thématiques du dossier : la directrice de l'EHPAD présent sur notre territoire, certains professionnels du service autonomie du département et des représentants des prestataires d'aide à domicile.

Il n'y pas eu de trame particulière de faite pour ces entretiens, mais un échange en corrélation avec la trame d'état des lieux VADA.

Les administrés :

Par exemple : un recueil d'informations a été mis en place lors du repas des aînés 2024, via un questionnaire. Un tableau de synthèse a été élaboré afin centraliser des réponses des administrés.



La commune de Saint-Palais-sur-Mer adhère depuis mai 2021 au réseau « Villes Amies Des Aînés » (VADA). Il s'agit d'une démarche de participation citoyenne dont l'objectif est de répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants.

En 2022 et 2023, lors des réunions et ateliers VADA, certaines thématiques ont déjà pu être abordées et travaillées conjointement : *Transports et mobilités ; Lien social et solidarité ; Information et communication ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins.* Ce travail a donné naissance au « guide seniors ».

Afin de poursuivre les réflexions, nous souhaiterions recueillir votre avis par l'intermédiaire du questionnaire ci-dessous.

QUESTIONNAIRE

1. Quelles seraient vos **attentes** vis-à-vis de l'**Habitat** à Saint-Palais-sur-mer ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. Quels seraient les **aménagement**s à imaginer pour les **espaces extérieurs** de la commune ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Pour la **culture et les loisirs**, vous seriez intéressés par :

.....
.....
.....
.....
.....

4. Avez-vous d'autres idées, remarques ou suggestions concernant les thématiques **Transports et mobilités ; Lien social et solidarité ; Information et communication ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins** ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci pour votre contribution.

L'équipe du C.C.A.S. de Saint-Palais-sur-Mer



Annexe 3 : Le sondage pour le nom de la Résidence Intergénérationnelle

Plusieurs dénominations ont été envisagées par la municipalité mais votre avis nous intéresse. Vous êtes donc invités à nous faire part de votre proposition. En fonction de vos réponses, le conseil municipal retiendra le nom qui lui paraîtra le plus approprié.

Sondage résidence intergénérationnelle

- "Résidence Les Horizons Partagés" (évoque une vision commune entre générations et un avenir collectif)
- "Le Jardin des Générations" (met l'accent sur la nature et la convivialité entre générations)
- "Résidence L'Agora" (référence à un lieu de rencontre et d'échanges, symbolisant les liens sociaux forts)
- "Le Clos des Saisons" (chaque saison représentant une étape de la vie, en harmonie)
- "Résidence Horizon Atlantique" (évoque la mer, les grandes étendues et la vision d'un avenir partagé)
- "Les Voiles du Partage" (une métaphore de la navigation collective vers un futur commun)
- "L'Ancre des Vies" (l'ancre symbolise la stabilité et l'attachement, tout en faisant un clin d'œil au monde maritime)

Votre proposition

Nom (Nécessaire)

Nom

Prénom

Adresse mail

Envoyer

Annexe 4 : Exemple de questions sur la fiche d'inscription sur le registre des personnes vulnérables

| | | |
|---|---|---|
|  | Inscription au Registre des Personnes Vulnérables |  |
|---|---|---|

Je soussigné (e) :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Téléphone : _____ (obligatoire)

Adresse précise :
.....

Conditions de vie : seule en couple en famille
 Personne âgée de plus de 65 ans fragile ou isolée
 Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
 Adulte handicapé
 demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je puisse être assisté(e) en cas de plan d'alerte et d'urgence
 demande à être réinscrit sur le registre
 demande à être radié(e) du registre

Motif :

Etes-vous suivi par le Service Social Personnes Agées du CCAS : Oui Non
Etes-vous bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée Autonomie : Oui Non
Etes-vous suivi par le Service Social du Département : Oui Non
Bénéficiez-vous d'un service d'Aide à domicile :
 si Oui, lequel :
Non
Bénéficiez-vous d'un service de Téléalarme :
 si Oui, lequel :
Non Bénéficiez-vous d'un service de portage de repas :
 si Oui, lequel :
Non

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

1-Nom-Prénom : 2-Nom-Prénom
Lien avec la personne : Lien avec la personne :

Tél : Tél :

Bulletin rempli par :
 L'intéressé(e) Tierce personne (préciser ci-dessous)

Nom :
Prénom :
Lien avec la personne :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et papier, pour la gestion et le suivi des inscriptions aux différents services proposés par le CCAS de Saint-Palais-sur-Mer. La base légale du traitement est le consentement.
Le CCAS de Saint-Palais-sur-Mer est responsable du traitement des données collectées.
Les données sont conservées pendant une durée de 1 an pour les données papiers et 2 ans pour les données informatisées, conformément à la réglementation en vigueur. Elles sont détruites à l'issue de ces délais.
Ces données sont destinées au CCAS de Saint-Palais-sur-Mer et aux membres du service action sociale de la commune de Saint-Palais-sur-Mer. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant ou faire part de votre droit d'opposition en contactant le délégué à la protection des données :
Par mail : rpgpd@stpalaissurmer.fr
Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, 1 avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER.
Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Date : ___ / ___ / ___ Signature :

ÉTAT DES LIEUX

Commune de Saint-Palais-sur-Mer

Ville Amie des Aïnés



